



**HAL**  
open science

# Les correspondances privées en Oflags et Stalags ; Enquête sur la construction sociale des prisonniers de guerre français en Allemagne (1940-1945)

Léo Lombard

► **To cite this version:**

Léo Lombard. Les correspondances privées en Oflags et Stalags ; Enquête sur la construction sociale des prisonniers de guerre français en Allemagne (1940-1945). Sociologie. 2023. dumas-04221816

**HAL Id: dumas-04221816**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04221816>**

Submitted on 28 Sep 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0  
International License

NANTES UNIVERSITE



**Master Sociologie Terrains, Enquêtes et Théories**

**Mémoire de master 2**

*Les correspondances privées en Oflags et Stalags.*

*Enquête sur la construction sociale des prisonniers de guerre  
français en Allemagne (1940-1945).*

Léo Lombard

*Mémoire dirigé par Fabienne Laurioux*

Soutenu le 3 juillet 2023

Jury :

Mme Fabienne Laurioux, Maitre de conférences en sociologie, CENS

Mr Antoine Vion, Professeur des universités, CENS

*« Il est toujours nécessaire de se méfier  
ou de se défendre des effets de mode, des conformismes.  
Le devoir de mémoire n'entre pas dans ces catégories.  
Il est du domaine de l'évidence »*

Jean-François Forges  
*Devoir et pédagogie, 1997*

# Remerciements

Je remercie ma directrice mémoire, Fabienne Laurieux, pour l'encadrement de cette dernière année de master. Merci pour sa disponibilité, ses nombreux conseils, ses relectures attentives et sa sympathie.

Je remercie également Antoine Vion pour sa présence dans le jury. Merci pour l'enthousiasme et l'intérêt qu'il a porté à l'égard de mon travail durant ses deux dernières années.

Je remercie Marc Suteau qui m'a accompagné aux prémices de cette recherche. Merci également pour ses conseils précieux et nos échanges inspirants tout au long de l'année.

Je remercie toutes les personnes qui m'ont rassuré, guidé et conseillé dans mes projets professionnels. En particulier, Martin, Kheloudja, Romuald, Sébastien, Séverine et Fabien.

Je tiens à remercier E. et M. m'ayant permis de travailler à partir de leurs archives familiales. Merci pour l'accueil ainsi que pour nos longues discussions sur ce sujet tristement passionnant. Merci pour la confiance qu'ils m'ont accordée. Sans eux, ce travail aurait été bien différent.

Je remercie évidemment mes parents pour leur présence à mes côtés malgré les kilomètres qui nous séparent. Merci pour le soutien, la force morale, les encouragements et l'intérêt qu'ils portent à mon travail.

Je remercie aussi ma Monique pour ces soirées à discuter de sociologie.

Je remercie mes grands-parents, qui en plus d'être un repère pour moi depuis ces deux dernières années, m'ont toujours épaulé dans cette recherche.

Enfin, merci à Volcy-Louis et Rolande Perraudau d'avoir écrit puis conservé ces échanges. Ce travail leur est dédié.

# Table des matières

REMERCIEMENTS .....	3
TABLE DES MATIERES.....	4
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	6
INTRODUCTION.....	6
<i>L'origine du sujet d'étude</i> .....	7
<i>État des lieux des ouvrages scientifiques</i> .....	9
<i>Explication des méthodes d'enquête</i> .....	12
<i>Inventaire du corpus</i> .....	15
<i>Problématique</i> .....	20
<i>Plan d'analyse</i> .....	22
- <b>CHAPITRE INTRODUCTIF - LE STATUT JURIDIQUE ET SOCIAL DES PRISONNIERS DE GUERRE</b> .....	25
I. <i>Une institutionnalisation en quatre étapes</i> .....	26
II. <i>L'enjeu d'une double définition</i> .....	29
a. Une définition juridique :.....	29
b. Une définition sociologique : .....	31
III. <i>Un statut en hausse depuis 1940 : une explication historique du conflit</i> .....	33
IV. <i>Les prisonniers de guerre comme « arme » du régime de Vichy</i> .....	35
- <b>PREMIER CHAPITRE - LES CONDITIONS SOCIALES DES PRISONNIERS DE GUERRE DE STALAGS ET D'OFLAGS</b> .....	39
I. <i>La prise en charge allemande des captifs : la réalité des camps de prisonniers de guerre</i> ..	40
a. Les camps de prisonniers : un triptyque institutionnel .....	42
b. Des inégalités sociales qui s'accroissent.....	49
1. → Inégalités entre les camps : Le rôle du statut des prisonniers.....	49
2. → Inégalités entre les camps : les différences face au travail.....	50
3. → Inégalités au sein d'un même camp : les <i>Oflags</i> .....	52
4. → Inégalités au sein d'un même camp : les <i>Stalags</i> .....	54
II. <i>La prise en charge par les acteurs extérieurs</i> .....	56
a. L'état français et la mission Scapini .....	56
b. Le CICR .....	58
c. Les réseaux de proximité en soutien aux PG.....	60
III. <i>Le camp de prisonniers, quelle définition sociologique ?</i> .....	63
a. L'institution « complète et austère » de Foucault .....	64
b. Les "total institutions" de Goffman .....	67
c. Le camp de prisonniers, comment nommer l'institution ? .....	72
- <b>SECOND CHAPITRE - LES ENJEUX DE LA CORRESPONDANCE EN CAPTIVITE</b> .....	77
I. <i>Un moyen de fixer le lien social</i> .....	79
a. La captivité organisée autour de la correspondance .....	80
1. → Une étape clé de la captivité.....	80
2. → Un encadrement institutionnel ferme .....	84
b. Des matériaux qui montrent l'individu captif ? .....	88
1. → Une censure et autocensure qui floute la réalité .....	88
2. → La recherche sur archives : faire parler les matériaux.....	89
3. → Une réalité à lire entre les lignes .....	90
II. <i>Une source majeure pour l'enjeu mémorial</i> .....	93
a. Une trace de la mémoire individuelle et familiale .....	93

1.	→ Les enjeux de conservation .....	94
2.	→ Une transition intergénérationnelle .....	96
b.	Les scientifiques face à cette mémoire .....	98
1.	→ Les limites de l'interprétation .....	98
2.	→ La restitution comme enjeu de mémoire ?.....	100
-	<b>TROISIÈME CHAPITRE - LA CONSTRUCTION SOCIALE DES PRISONNIERS DE GUERRE.....</b>	<b>103</b>
I.	<i>Une situation familiale déséquilibrée ? .....</i>	<i>107</i>
a.	« Une sociabilité en décalage » .....	107
b.	Un statut juridique d'asexué.....	109
c.	Une évolution chronologique.....	110
d.	L'idéal masculin et le rôle paternel bouleversé ? .....	115
II.	<i>L'identité professionnelle : vers une socialisation de transformation ? .....</i>	<i>118</i>
a.	Le travail forcé, une instance de socialisation ? .....	118
b.	Les prisonniers d'oflags en perte d'identité professionnelle ? .....	120
III.	<i>L'incorporation d'une « culture de guerre » .....</i>	<i>123</i>
a.	Les nouvelles dispositions du prisonnier de guerre .....	123
b.	Une culture de guerre sur fonds de distinction sociale ?.....	126
	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>129</b>
	<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>133</b>
	<i>Sociologique : .....</i>	<i>133</i>
	<i>Historique :.....</i>	<i>135</i>
	<i>Littéraire :.....</i>	<i>136</i>
	<b>ANNEXES.....</b>	<b>137</b>
	<i>Sources.....</i>	<i>137</i>
	<i>Grille de dépouillement .....</i>	<i>138</i>

# Table des illustrations

CORRESPONDANCE 1-FONDS PRIVE, LETTRE DEPLIANTE, 1942	17
CORRESPONDANCE 2-FONDS PRIVE, FAMILLE PERRAUDEAU, LETTRE DEPLIANTE, 21 JUIN 1942	17
CORRESPONDANCE 3-FONDS PRIVE, FAMILLE PERRAUDEAU, CARTE POSTALE, 19 JANVIER 1941	18
CORRESPONDANCE 4-FONDS 21, FAMILLE MARTIN, CARTE POSTALE, 28 OCTOBRE 1940	18
CORRESPONDANCE 5-FONDS PRIVE, LETTRE DEPLIANTE, 1942	37
CORRESPONDANCE 6- FONDS 4, FAMILLE BRAVARD, LETTRE DEPLIANTE, 31 JANVIER 1941	82
CORRESPONDANCE 7-FONDS 19, FAMILLE MARTIN, CARTE POSTALE, 16 OCTOBRE 1940	83
CORRESPONDANCE 8-FONDS PRIVE, FAMILLE CRUZET, LETTRES CLANDESTINES AU DOS DE PHOTOGRAPHIES, DATE INCONNUE	86
CORRESPONDANCE 9-FONDS PRIVE, FAMILLE PERRAUDEAU, CARTE POSTALE, 19 JANVIER 1941	99
CORRESPONDANCE 10- FONDS PRIVE, FAMILLE CRUZET, LETTRES CLANDESTINES AU DOS DE PHOTOGRAPHIES, DATE INCONNUE	114
CORRESPONDANCE 11-FONDS PRIVE, FAMILLE PERRAUDEAU, LETTRE DEPLIANTE, 21 JUIN 1942	124
FIGURE 1- FONDS PRIVE, FAMILLE BARNES, DOCUMENT ADMINISTRATIF "LA RELEVÉ", 16 DECEMBRE 1942	36
FIGURE 2- PLAN DE L'OFLAG IID, DE GROSS-BORN, POLOGNE. AVEC L'ACCORD DE L'AMICALE DE L'OFLAG IID-IIB-XXIB.	43
FIGURE 3- DOCUMENT CONCERNANT L'ORGANISATION DE L'OFLAG IID. AVEC L'ACCORD DE L'AMICALE DE L'OFLAG IID-IIB-XXIB	44
FIGURE 4-ARCHIVE CICR, LA VIE AU CAMP - SCENES DE LA VIE DES PRISONNIERS DE GUERRE FRANÇAIS EN ALLEMAGNE - 1941	48
FIGURE 5-PHOTOGRAPHIE, CICR, SOLDATS TRAVAILLANT DANS UN STALAG, DATE INCONNUE	51
FIGURE 6-PHOTOGRAPHIE, CICR, PRISONNIERS AU SEIN D'UN OFLAG, DATE INCONNUE.	52
FIGURE 7-ARCHIVE CICR, BONNE SOIREE MESSIEURS, FILM DE PROPAGANDE NAZIE MONTRANT LES PRISONNIERS DE L'OFLAG IIIC EN REPRESENTATION THEATRALE, DATE INCONNUE	53
FIGURE 8-PHOTOGRAPHIE, CICR, DELEGATION CICR, STALAG IVA, 21 DECEMBRE 1941	58
FIGURE 9 FONDS PRIVE, FAMILLE BARNES, COURRIER DU CICR A UNE EPOUSE DE PRISONNIER, 1940	59
FIGURE 10- FONDS PRIVE, FAMILLE BARNES, COURRIER DU CICR A UNE EPOUSE DE PRISONNIER, 1940	59
FIGURE 11-FONDS PRIVE, FAMILLE BARNES, DOCUMENT ADMINISTRATIF "RAPATRIEMENT", 4 SEPTEMBRE 1942	61
FIGURE 12- M. FOUCAULT, SURVEILLER ET PUNIR, INTERIEUR DU PENITENCIER DE STATEVILLE, ÉTATS-UNIS, XXE SIECLE. Cf. p. 290.65	
FIGURE 13-DOCUMENT ADMINISTRATIF, FAMILLE PERRAUDEAU, REGLEMENT DES CORRESPONDANCES, DATE INCONNUE	84
FIGURE 14-DECRET ADMINISTRATIF, MESURE CONTRE LA PRESENCE FEMININE, DATE INCONNUE	111
FIGURE 15-FONDS PRIVE, FAMILLE CRUZET, BULLETIN SCOLAIRE DE L'OFLAG XXIB SIGNE PAR F. BRAUDEL, 15 AVRIL 1942	122
FIGURE 16- FONDS PRIVE, FAMILLE CRUZET, CERTIFICAT DE SCOLARITE OFLAG IIB - ANSWARLDE, 7 AVRIL 1945	122

# Introduction

## L'origine du sujet d'étude

L'archive n'est qu'une interprétation d'un monde déjà fait. Il faut la faire parler, comprendre son origine, ses sources, ses questionnements, ses documents annexes. Le travail de traitement archivistique réalisé lors de cette recherche a pour vocation de restituer différentes traces historiques afin de s'interroger et comprendre les manières dont ces correspondances traduisent une construction sociale bien particulière. La figure de l'archive évoquée ici se situe à la frontière « *de celle de la correspondance entre deux êtres qui, comme un destin, traverserait solitairement le temps par des sentiments uniques sur une île déserte, avec ses sentiments originaires qui crèvent le magma de la société* »<sup>1</sup> et « *celle qui relève de l'individu dans sa vie domestique qui apprend à vivre, en toute pratique, avec des petits mots en épluchures* »<sup>2</sup>.

Tout comme l'origine de l'écriture de *L'amour en guerre*<sup>3</sup> de F. Deshayes et A. Pohn-Weidinger, c'est le hasard qui m'a fait découvrir un échange par correspondance — ici parental et familial — entre mon arrière-grand-père et ses grands-parents. En effet, on s'aperçoit que dans un grand nombre de textes concernant des travaux archivistiques, le chercheur ne vient que longtemps après effectuer des recherches sur les archives et il accède à des documents qu'on ne lui destinait pas à l'origine. Il y a maintenant trois ans, lors d'un séjour au domicile de mes grands-parents, j'ai effectué un rangement dans des placards durant lesquels j'ai découvert des dizaines de pièces d'archives appartenant à mon arrière-grand-père — décédé le 10 juillet 1969. J'ai dans un premier temps trouvé une petite dizaine de billets du Troisième Reich, certains tachés de sang — ou d'encre rouge — qui était disposé sur une boîte en bois vernie. Passionné d'histoire, j'ai immédiatement interpellé mon grand-père afin d'avoir de plus ample précision à propos de ces pièces qui me fascinaient. Après m'avoir affirmé que cela appartenait

---

<sup>1</sup> Philippe Artières et Jean-François Laé, *Archives personnelles. Histoire, anthropologie et sociologie*, Armand Colin, Collection U (Paris, 2011).

<sup>2</sup> Anne Monjaret, « Déménager ou les affres des papiers domestiques. Un lieu minimal de l'archive », *Sociétés & Représentations* 19, n° 1 (2005).

<sup>3</sup> Fabien Deshayes et Axel Pohn-Weidinger, *L'Amour en guerre. Sur les traces d'une correspondance pendant la Guerre d'Algérie*, Bayard, 2017.



à son père, il m'autorisa et invita à ouvrir la boîte située en dessous qui contenait d'autres pièces d'archives rapportées par son père de la Seconde Guerre mondiale, sans pouvoir me dire véritablement ce qu'il se trouvait à l'intérieur. Cette boîte était couverte d'un vernis transparent où était inscrit son nom de famille ainsi que son année de naissance. Au sein de cette boîte étaient disposés différents documents de famille — de mon arrière-grand-mère — et une majorité de documents d'histoire issus de la guerre. Parmi ces documents, j'ai pu découvrir : un ensemble de 51 lettres datées et signées, écrites en France et en Allemagne ; dix-sept cartes postales — signées ou non — représentant les différentes villes qu'il a pu traverser lorsqu'il était dans les rangs de l'armée française ; trente-cinq photographies de moment de vie lorsqu'il était en activité militaire puis prisonnier ; trois morceaux de toile de parachute des 3 grandes armées — Allemagne, Russe, États-Unis — ; un « journal » de bord aux informations diverses (identité, dessins, mouvement de guerre, activités quotidiennes, arrêtés législatifs dans les camps, météo, vocabulaire allemand, etc.) ; une carte d'identité pour les prisonniers travailleurs ; le billet de train de rapatriement ; une carte de rapatrié.

L'intérêt premier de cette recherche était alors d'analyser ce corpus familial et en deux temps, de saisir les effets de l'assignation du numéro de prisonnier puis de comprendre le processus de construction sociale dans les moindres détails de ce prisonnier de guerre, en passant de long entretien avec les proches du prisonnier de guerre. Malgré un fort intérêt personnel à découvrir cette histoire familiale qu'est la mienne, les difficultés présentes à l'idée de ne traiter qu'un seul fonds d'archives, et qui plus est si proche de moi — me demandant ainsi un plus grand recul critique — ont participé à l'élargissement de ma recherche pour plusieurs fonds de correspondances. De plus, au fur et à mesure des lectures scientifiques, utiles aux cadrages de ma recherche, j'ai pris connaissance de la pluralité d'institutions destinées à l'enfermement des prisonniers de guerre. Ce contexte historique a donc orienté ma recherche sur la compréhension de ces institutions, de l'enjeu de ces correspondances ainsi que des processus de construction de la majorité des prisonniers de guerre, comprenant ainsi ceux qui sont captifs en *Oflags*.

## État des lieux des ouvrages scientifiques

Les récits mémoriaux nationaux soulignent l'implication du régime vichyste dans la stratégie allemande<sup>4</sup>, et précisent que 6 millions de personnes connaissent la mort dans des camps de concentration ou encore que 3 millions de prisonniers de guerre soviétiques disparaissent dans des camps de prisonniers<sup>5</sup>. Or, une autre population a également connu une longue période de captivité. On oublie souvent de rappeler qu'en 1940, ce sont presque deux millions de soldats et officiers français qui ont quitté le territoire français pour être faits prisonniers par la Wehrmacht — nom de l'armée allemande.

Si les recherches académiques sont davantage portées sur la mémoire de la Shoah et le régime concentrationnaire de l'Allemagne nazie<sup>6</sup>, ces dernières laissent de côté un pan important de l'histoire nationale qui a touché un cinquième de la population de l'époque. En effet, « *les captifs français ont été moins étudiés que d'autres groupes tels que les résistants ou les victimes de persécutions* »<sup>7</sup>. Fabien Theofilakis, historien spécialiste des prisonniers de guerre, montre ainsi que « *la captivité ne disparaît sans doute pas, mais occupe désormais les marges de l'espace public et universitaire* ». La rareté des travaux académiques portant sur ce sujet est une conséquence de plusieurs facteurs. Cela repose sur un contexte social et politique tout d'abord, hiérarchisant les mémoires en fonction des enjeux politiques, mais également, en ce qui concerne la sociologie, sur des querelles méthodologiques puisque ces scientifiques ne se sont emparés que tardivement des archives comme sources d'analyses.

La faible présence de cette question historique est le fruit d'une dynamique processuelle de la mémoire qui émerge environ trente ans après la fin de ce conflit. Yves Durand explique que « *leur histoire a été longtemps négligée, parmi les universitaires notamment. Un bon nombre d'entre eux, pourtant, avaient connu eux-mêmes la captivité. Mais il a fallu l'initiative de leur propre Fédération nationale des anciens prisonniers de guerre (FNCPG) pour que, trente-cinq ans après leur retour, soit rédigée l'histoire de leur captivité* »<sup>8</sup>.

---

<sup>4</sup> François Broche et Jean-François Muracciole, *Histoire de la Collaboration. 1940-1945*, Hors collection (Paris: Tallandier, 2017).

<sup>5</sup> Chiffres révélés par « The Museum's Holocaust Encyclopedia ».

<sup>6</sup> Dès la fin de la Seconde Guerre mondiale en 1945, « La Revue d'histoire de la Shoah » est fondée.

<sup>7</sup> Fabien Theofilakis, *Les prisonniers de guerre français en 40*, Fayard, 2022.

<sup>8</sup> Yves Durand, « Préface », in *La captivité des prisonniers de guerre : Histoire, art et mémoire, 1939-1945. Pour une approche européenne*, éd. par Jean-Claude Catherine, Histoire (Rennes: Presses universitaires de Rennes, 2015).

En effet, malgré les quelques articles rédigés notamment par Fernand Braudel dès 1950<sup>9</sup>, ce n'est qu'en 1973 au moment de la parution d'ouvrages comme celui de *La France de Vichy* de l'américain Robert. O. Paxton, que le rapport de la société française à l'histoire de la Seconde Guerre mondiale a véritablement évolué. Auparavant, « *les écrivains parlent des "quatre années à rayer de l'histoire"* »<sup>10</sup>. À la suite de cet ouvrage « libérateur » pour l'ouverture de la parole sur les questions concernant les prisonniers de guerre, d'autres spécialistes se sont intéressés à cette question une dizaine d'années plus tard. Dans les années 1980, un historien français, Yves Durand<sup>11</sup>, s'intéresse à cette question en relatant des témoignages écrits et oraux de prisonniers de guerre afin de mettre en avant leurs conditions de captivité. Après lui, d'autres chercheurs comme C. Lewin<sup>12</sup> se sont intéressés à la perception des prisonniers de guerre dans l'opinion publique à leur retour en France. Ces premières enquêtes ont permis d'entendre la parole des « perdants de la Seconde Guerre mondiale », au sein de leur famille ainsi qu'à l'échelle de la société. Evelyne Gayme, ajoute que « *les descendants des prisonniers de guerre cherchent leur propre histoire et s'inscrivent dans un courant littéraire et historique fécond en ce début de XXIe siècle* »<sup>13</sup>.

Le nombre des recherches concernant ce sujet a donc évolué au fur et à mesure des années, ainsi au cours de cette recherche nous prendrons principalement appui sur l'ouvrage de F. Théofilakis<sup>14</sup> afin de posséder des bases historiques à faire dialoguer sociologiquement. Cet ouvrage, le plus récemment paru sur cette thématique, analyse par le prisme des archives franco-germaniques le rôle de la captivité en tant que « *moment fondateur de l'expérience de guerre* ». Partant de cette analyse, mon rôle de sociologue sera d'interroger dans sa globalité cette expérience de guerre. Pour cela, l'enquête se basera sur des matériaux nouveaux — les correspondances des prisonniers français — et s'articulera autour de l'analyse du rôle de l'institution dans la trajectoire sociale de ces derniers. Ces questionnements visent ainsi à comprendre en quoi l'expérience de guerre a joué un rôle déterminant dans la trajectoire biographique de ces captifs.

---

<sup>9</sup> Articles rédigés dans la *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*.

<sup>10</sup> Robert Paxton, *La France de Vichy (1940 - 1944)*, Le seuil, 1973.

<sup>11</sup> Yves Durand, « La Captivité. Histoire des prisonniers de guerre français 1939-1945 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine* Tome 29, n° 4 (1982).

<sup>12</sup> Christophe Lewin, *Le retour des prisonniers de guerre français* (Éditions de la Sorbonne, 1986).

<sup>13</sup> Évelyne Gayme, « Les mémoires de la captivité », *Inflexions* 40, n° 1 (2019).

<sup>14</sup> Théofilakis, *Les prisonniers de guerre français en 40*.

Si dans l'intérêt scientifique, cette question n'a été investie que par des chercheurs en histoire après avoir longtemps été mise à l'écart, d'autres sciences humaines n'ont quant à elle jamais traité cette question. Certes, Michael Pollak<sup>15</sup> ou Germaine Tillon<sup>16</sup> (anthropologue) se sont emparés d'une période historique pour en faire une analyse sociologique. Ils se sont notamment intéressés aux camps de concentration, à l'organisation au sein de ces camps et à leurs conditions de vie.

Cependant, les angles de recherche et les prises de position des sociologues n'ont jamais approché le sujet des prisonniers de guerre. Certes, quelques travaux sociologiques s'en rapprochent, et représenteront une base sur laquelle nous appuyer théoriquement. Ces derniers sont notamment les travaux d'E. Goffman<sup>17</sup> et M. Foucault<sup>18</sup> (bien que ce dernier soit philosophe) à propos des institutions totales, de ceux de Bourdieu<sup>19</sup> ou Darmon<sup>20</sup> autour de la trajectoire sociale et de la socialisation et aux travaux reposant sur la notion de mémoire par le travail de S. Gensburger et S. Lefranc<sup>21</sup> ou de Halbwachs<sup>22</sup>.

Il est à noter aussi l'apport très enrichissant du travail de recherche de Fabien Deshayes et Axel Pohn-Weidinger<sup>23</sup> développant un regard inédit sur les Trente Glorieuses et sur la Guerre d'Algérie à travers un ensemble de lettres abandonnées sur une brocante parisienne à la fin des années 2000.

---

<sup>15</sup> Michael Pollak, *L'expérience concentrationnaire. Essai sur le maintien de l'identité sociale*, Métailié, 1990.

<sup>16</sup> Germaine Tillon, *Ravensbrück*, Seuil, 1988.

<sup>17</sup> Erving Goffman, *Asiles: études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus* (Paris: Les Ed. de Minuit, 2013).

<sup>18</sup> Michel Foucault, *Surveiller et punir*, Tel (Paris: Gallimard, 1993).

<sup>19</sup> Pierre Bourdieu, « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales* 62, n° 1 (1986).

<sup>20</sup> Muriel Darmon, *La socialisation*, vol. 3e éd., 128 (Paris: Armand Colin, 2016).

<sup>21</sup> Sarah Gensburger et Sarah Lefranc, *La mémoire collective en question(s)*, 1re éd, Le lien social (Paris: PUF, 2023).

<sup>22</sup> Maurice Halbwachs, *La mémoire collective.*, P.U.F, 1950.

<sup>23</sup> Fabien Deshayes et Pohn-Weidinger, *L'Amour en guerre. Sur les traces d'une correspondance pendant la Guerre d'Algérie.*

## Explication des méthodes d'enquête

En sociologie, le travail sur archives n'est pas méthode couramment utilisée. Et pour cause. Il constitue à lui seul une problématique pour le chercheur. Généralement, les sociologues enquêtent sur des données statistiques afin d'étudier les conditions de vie et les trajectoires des individus<sup>24</sup>, les ethnographes peuvent se munir d'un bleu de travail et aller enquêter dans une usine pour comprendre les conditions de travail réel de l'ouvrier à l'usine<sup>25</sup>. Loin de l'envie de minimiser les difficultés rencontrées lors de la recherche de ces sociologues, il faut simplement mettre en lumière les problématiques propres aux enquêtes sociologiques sur des archives. Le sociohistorien ou sociologue traitant d'un temps passé, ne peut pas quant à lui observer la totalité des pratiques de son sujet d'étude. Il se confronte ainsi obligatoirement à une épreuve de taille consistant à analyser ses données en ayant conscience qu'il n'en possède qu'une partie. Ces restrictions méthodologiques s'accroissent grandement lorsqu'on décide de travailler sur une période historique telle que l'a été la captivité. En effet, « *la captivité de guerre offre des conditions exceptionnelles qui contraignent le chercheur à se détacher de toute considération ordinaire sur la totalité des aspects des conditions de vie des prisonniers de guerre* »<sup>26</sup>.

Dans cette étude, nous avons été obligés d'opérer « *des rapprochements entre des discours sociaux et des biographies individuelles, notamment lorsque celles-ci présentent des béances* »<sup>27</sup>. L'enjeu de cette recherche était de faire le lien entre les données disponibles pour cette étude et leur contexte, soit les remettre dans un « *lieu de possibilités historiques déterminées* »<sup>28</sup>. J'appuie cette méthodologie sur le travail d'Alain Corbin qui sans documents nominatifs a réussi à écrire la probable histoire de Louis-François Pinagot, sabotier du 19<sup>e</sup> siècle<sup>29</sup>.

---

<sup>24</sup> Cris Beauchemin et al., *Trajectoires et origines: enquête sur la diversité des populations en France*, Grandes enquêtes (Paris: INED éditions, 2015).

<sup>25</sup> Robert Linhart, *L'établi*, Nachdr., Collection double 6 (Paris: Éd. de Minuit, 1989).

<sup>26</sup> Christophe Woehrlé, *Les prisonniers de guerre français dans l'industrie de guerre du Reich (1940-1945)*, Guerres mondiales et conflits contemporains 270 (PUF, 2018).

<sup>27</sup> Fabien Deshayes et Pohn-Weidinger, *L'Amour en guerre. Sur les traces d'une correspondance pendant la Guerre d'Algérie*.

<sup>28</sup> C. Ginzburg, « Preuves et possibilités », in Nathalie Zemon Davis, *Le retour de Martin Guerre*, Classiques, contemporains Larousse (Paris: Larousse, 2009).

<sup>29</sup> Alain Corbin, *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot: sur les traces d'un inconnu, 1798-1876*, 2016).

En travaillant par méthodes combinées, cette recherche s'ancre sur les fondements de la sociohistoire. Tout comme ma posture durant ce mémoire, le sociohistorien « *a délimité sa propre sphère d'activité en reprenant aux historiens leur définition du travail empirique, fondé sur l'étude des archives [et] a repris aux sociologues le but même qu'ils s'étaient fixé : étudier les relations de pouvoir et les liaisons à distance qui lient les individus entre eux* »<sup>30</sup>. Ainsi, la majorité des sources seront des matériaux de première main. À la manière de Deshayes et Pohn-Weidinger<sup>31</sup>, l'analyse de cette recherche s'articulera autour de lettres manuscrites échangées entre un homme et ses proches restés en France durant un conflit militaire.

Concrètement, les analyses exposées ont été principalement réalisées à partir d'un fonds d'archives regroupant quatre corpus de correspondances. Ainsi, il a fallu enquêter en gardant à l'esprit qu'une « *étude exhaustive ou même représentative est en général impossible : mieux vaut alors l'assumer, en adoptant une démarche expérimentale fondée sur un petit nombre de cas* »<sup>32</sup>. Ce fonds d'archives représente un total de 1250 lettres, toutes privées et acquises pour la grande majorité lors d'un déplacement effectué chez des descendants d'ancien prisonnier. Nous analyserons dans la prochaine partie la composition de ce fonds d'archive précisément. L'analyse de ces correspondances sera complétée par des documents administratifs de prisonnier de guerre conservés par leurs descendants directs.

L'intérêt d'analyser des récits autobiographiques rapportés par l'intermédiaire des lettres est de saisir le témoignage du prisonnier captif, à l'instant même où ce dernier vivait sa captivité. Comme l'explique Jean Peneff, « *appréhender objectivement les événements biographiques est indispensable pour interpréter les discours sur les attitudes prises dans le passé* »<sup>33</sup>. Ainsi, cela permettra à l'enquête de se vouloir la plus juste et représentative de ce qu'est la captivité. Loin de l'idée de vouloir traiter le passé de l'ensemble des prisonniers de guerre français qui ont transité dans ces camps, le choix a été fait de ne traiter que quelques cas de ce groupe d'individus. Cette enquête se basera donc sur un total de soixante correspondances, tirées équitablement des quatre corpus de prisonnier de guerre (15 lettres par corpus), ainsi que des

---

<sup>30</sup> Gérard Noiriel, *Introduction à la sociohistoire*, Repères (Paris: La Découverte, 2008).

<sup>31</sup> Fabien Deshayes et Pohn-Weidinger, *L'Amour en guerre. Sur les traces d'une correspondance pendant la Guerre d'Algérie*.

<sup>32</sup> Scarlett Beauvalet, Vincent Gourdon, et François-Joseph Ruggiu, *Liens sociaux et actes notariés dans le monde urbain en France et en Europe, XVIIe — XVIIIe siècles*, Collection Roland Mousnier 14 (Paris: Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2004).

<sup>33</sup> Jean Peneff, « Les grandes tendances de l'usage des biographies dans la sociologie française », *Politix* 7, n° 27 (1994).

documents annexes, administratifs ou présents dans les archives numériques du Comité International de la Croix-Rouge (CICR). Pour choisir les correspondances analysées, cinq critères représentant des moments importants de leur captivité ont servi de repère : l'arrivée en camp, où pour la majorité des individus celle-ci intervient en juin 1940 ; la déclaration de l'armistice par le maréchal Pétain le 22 juin 1940 ; la poignée de main de Montoire, marquant la première rencontre entre Hitler et Pétain et les premières grandes directives politiques du régime de Vichy ; les potentiels changements de camps pour chaque prisonnier ; et la fin de la captivité à partir de 1945.

De plus, la recherche empruntera à la sociologie ses méthodes qualitatives. Ainsi, l'enquête s'appuiera sur plusieurs entretiens informels menés par téléphone ou lors des rencontres avec les dépositaires de ces fonds pour comprendre comment cette mémoire s'est transmise. L'agence de production *Kuiv*, m'a également permis de visionner un de leur documentaire, « J'attendrai », mêlant explications historiques et témoignages d'anciens prisonniers de guerre.

En raison, du flou englobant les chiffres de cette période de l'histoire, une dimension heuristique du « penser par cas » est évidente. N'ayant pas la possibilité de traiter de réelles données de cadrage de population, l'intérêt de cette méthodologie est de montrer que « *la pensée par cas réussit à construire des intelligibilités générales ou transposables à partir d'un traitement spécifique de singularités* »<sup>34</sup>.

---

<sup>34</sup> Jean-Claude Passeron et Jacques Revel, éd., *Penser par cas*, Enquête 4 (Paris: École des hautes études en sciences sociales, 2005).

## Inventaire du corpus

Il est particulièrement intéressant sociologiquement de mettre en lumière ces échanges qui ont été écrits, mais surtout qui ont été conservés presque cent ans après leurs écritures. Prendre le temps d'écrire ces récits sur les différents moments de vie vécus durant toutes ces années résonnent d'autant plus lorsque nous lisons Christophe Boltanski qui souligne que « *[le récit] est friable, je me dépêche à le transposer sur le papier avant qu'ils ne disparaissent à jamais* »<sup>35</sup>, évoquant les individus qui laissent des traces de leur présent.

Il est important de saisir l'enjeu de ce que représentent concrètement ces documents. Selon la législation française, « *les archives sont l'ensemble des documents, quels que soient leur date, leur forme ou leur support matériel, produits ou reçus par toute personne physique ou morale, et partout au service ou organisme public ou privé, dans l'exercice de leur activité* »<sup>36</sup>.

Réalisé quasi exclusivement à l'aide de documents archivistiques, ce travail de recherche s'est établi sur des archives de nature plurielle. Le matériau principal mobilisé pour la confection de ce mémoire fut les correspondances de prisonniers de guerre captifs en *Oflags*. En effet, l'enquête s'est basée sur un large panel de 60 correspondances écrites par des prisonniers de guerre à leurs proches, toute entre 1940, moment où a débuté leur captivité, et 1945, date marquant la fin de la guerre et le début des grandes libérations de camps. L'ensemble de ces correspondances ont été tirées de quatre fonds d'archives privées, appartenant pour deux d'entre eux aux descendants du prisonnier de guerre en question et pour les deux autres, à un membre très actif de l'association « Amicale de l'Oflag IID-IIB-XXIB ». Ces correspondances et plus généralement ce terrain se sont ouverts à la suite des longs échanges avec les membres de l'association. Dans un premier temps, les précieuses informations acquises au cours de nos discussions m'ont permis de me familiariser avec le vocabulaire historique que regroupe ce sujet, d'obtenir de nombreux détails concernant le cas des *Oflags* IID et IIB ainsi que de me présenter le site internet<sup>37</sup>. Par la suite, ce passionné d'histoire et son épouse m'ont invité le temps d'un week-end à leur domicile dans le centre de la France afin d'analyser les différents fonds d'archives qu'ils ont en leur possession puis m'ont mis en relation avec une autre adhérente de l'association qui disposait d'un fonds très étoffé appartenant à son père, prisonnier

---

<sup>35</sup> Christophe Boltanski, *La cache*, Stock, 2015.

<sup>36</sup> « Loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les archives. » (s. d.), consulté le 1 juin 2023.

<sup>37</sup> Site internet de l'association : <https://oflags.fr>.



de guerre au sein de l'Oflag XXIB. Cet enchaînement rapide de mise en relation et la réactivité de ces dépositaires de fonds archivistique ont alors permis d'établir un corpus regroupant des centaines de lettres, révélatrice des conditions sociales de captivité en Oflag.

Ainsi, j'ai fait le choix de travailler à partir des documents de plusieurs prisonniers de guerre détenus en Oflags. De plus, la supposition selon laquelle, le mince capital scolaire et ainsi de la faible qualité d'écriture des prisonniers détenus en Stalags allait rendre difficile la lecture des correspondances s'est vérifié lors de l'analyse de mon fonds familial. Aussi, l'hypothèse selon laquelle les prisonniers d'Oflags, pour la majorité issue des classes supérieures de la société en 1940, ont inculqué à leurs descendants une culture de la conservation des traces archivistiques s'est elle aussi validée.

#### **Encadré n°1 – Présentations des 4 principaux corpus.**

*Fond n° 1 : M. Bravard*

Né le 16 septembre 1906 à Dompierre-sur-Besbre (Allier)

Décédé en janvier 1945 à l'hôpital de Stargard (Allemagne)

Profession : Maréchal des logis

Don d'un particulier à la suite de la découverte du fonds lors de l'achat d'un bien immobilier. Don effectué à l'Amicale de l'Oflag IID-IIB-XXIB

129 correspondances

*Fonds n° 2 : M. Martin*

Né le 31 mars 1915 à Lyon (Rhône)

Décédé le 21 octobre 1970 à Lyon (Rhône)

Profession : Avocat

Don d'un collectionneur à l'Amicale de l'Oflag IID-IIB-XXIB

232 correspondances

*Fonds n° 3 : M. Jarillet*

Né le 21 octobre 1910 à Orléans (Loiret)

Décédé le 1<sup>er</sup> octobre 1970 à Orléans (Loiret)

Profession : Commerçant — industriel en peinture et vitrerie

Archives familiales privées

333 correspondances

*Fonds n° 4 : M. Cruzet*

Né le 28 janvier 1915 à Béziers (Hérault)

Décédé en février 2001, lieu inconnu.

Profession : Instituteur

Don d'un collectionneur à l'Amicale de l'Oflag IID-IIB-XXIB

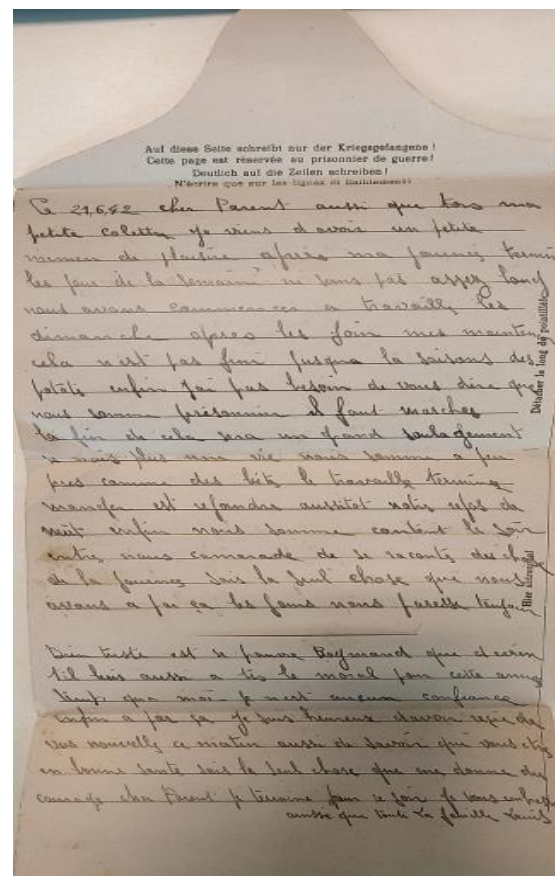
560 correspondances

Les correspondances des prisonniers de guerre pouvaient prendre deux formes. La première, la plus couramment utilisée par les captifs, concernait les lettres dépliantes. Ces courriers dépliantes sont des documents faciles à ouvrir — pour la censure — dans lesquels les prisonniers pouvaient écrire des récits plus longs quand dans celles du format cartes postales. Ce format de courrier, bien plus petit, indiquant toujours l'identité du prisonnier de guerre et toujours passé à la censure, correspond à la seconde forme de correspondance destinée aux prisonniers de guerre.

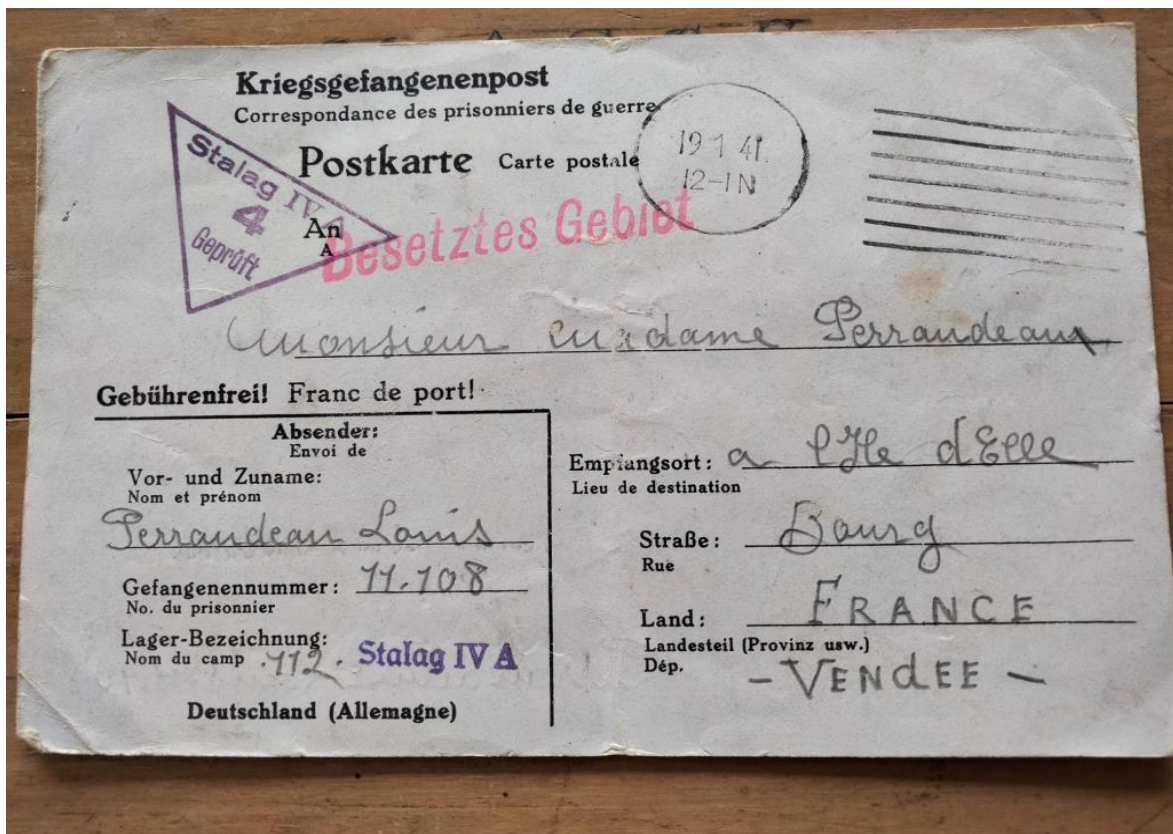
Voici un exemple des deux principaux formats de correspondance :



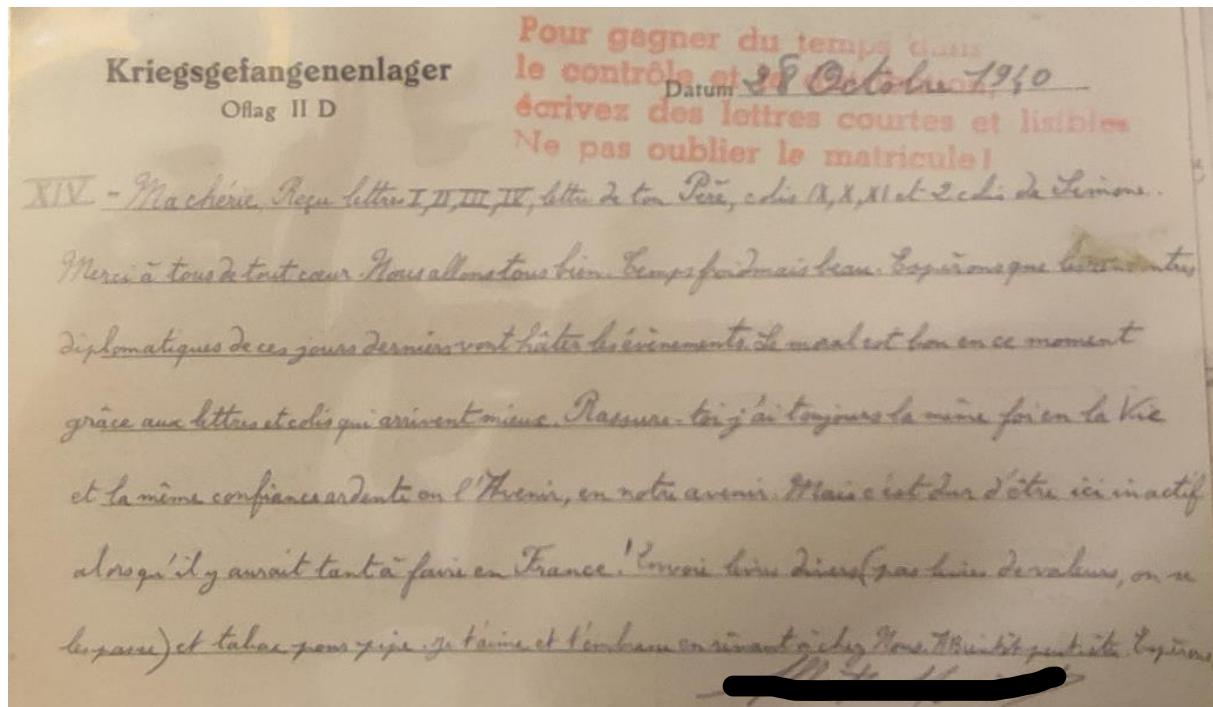
Correspondance 1-Fonds privé, Lettre dépliant, 1942



Correspondance 2-Fonds privé, Famille Perraudau, Lettre dépliant, 21 juin 1942



Correspondance 3-Fonds privé, Famille Perrandeau, Carte postale, 19 janvier 1941



Correspondance 4-Fonds 21, Famille Martin, Carte postale, 28 octobre 1940

L'analyse s'appuie également sur d'autres sources archivistiques pour rendre compte de la captivité dans sa globalité. Ainsi, j'ai pu travailler à partir de fonds d'archives familiales appartenant à des prisonniers de guerre détenus en *Stalags*. Contrairement aux quatre corpus précédents, ces deux corpus sont moins étoffés, plus partiels, mais composés principalement de traces annexes telles que des documents administratifs. Ainsi, ces informations couplées à celles acquises par la lecture des différents travaux scientifique ont permis de mettre en lumière cet autre aspect de la captivité.

## Problématique

Les interrogations concernant cette thématique étaient multiples. Il a fallu se demander dans un premier temps si l'analyse sociologique par le prisme des correspondances de prisonnier de guerre était une manière pertinente de traiter de leur processus de construction sociale. Aussi, en imaginant au premier abord qu'il n'existe qu'une seule et même institution destinée à la captivité des prisonniers de guerre, une question a émergée concernant à la nature de cette dernière ainsi qu'au caractère plus ou moins coercitif par lequel elle pouvait se distinguer.

L'intérêt de cette recherche est donc de montrer toute la pertinence d'analyser les correspondances des prisonniers de guerre des *Offizierslager* ou *Oflag* (« camp des officiers »), des *Stammlager* ou *Stalag* (« camp principal » à destination des soldats de rangs) et des *Kommandos* (unité de travail, souvent caractérisée par une ferme ou une usine, et rattachée à un *Stalag* dans lequel les prisonniers de guerre sont envoyés). L'utilité d'axer l'analyse sur ces trois raisonnements est de saisir le plus complètement ce que représente une condition sociale de captivité et ce qui s'y joue socialement, à savoir les règles, le pouvoir de l'institution, la rupture biographique potentielle qu'elle provoque sur les individus et enfin son incidence sur la question mémorielle.

En s'appuyant sur ces corpus ainsi que sur différents travaux sociologiques et historiques, il s'agira d'analyser les conditions sociales de la captivité du prisonnier de guerre français en *Oflag* et en *Stalag*. Ainsi, la recherche permettra de comprendre qui sont ces individus captifs, comment ils existent socialement et quels liens de sociabilité ils entretiennent, depuis leur entrée dans l'institution, le tout, sous l'angle de la sociologie des institutions. L'intérêt de ce travail scientifique est également d'élaborer une analyse sociologique en donnant une vision d'une structure sociale ancienne par le prisme des outils de la sociologie contemporaine.

En mobilisant la sociologie des institutions dans cette enquête, la question des *Oflags* et des *Stalags* sera traitée sous un angle novateur aux vues de ce qui a pu être analysé jusqu'ici, notamment par les historiens. Il s'agira ici de mettre au jour une définition sociologique de cette institution, de montrer la manière dont cette structure sociale encadre les individus qui l'occupent. À la manière d'Ervin Goffman et de Michel Foucault, qui analysent la nature et les

modalités de coercition des institutions, cette recherche donnera à voir des schèmes d'analyse mobilisables afin d'émettre une définition sociologique adaptée aux camps de prisonniers de guerre.

En partant de l'hypothèse selon laquelle l'institution qu'est le camp de prisonniers de l'Allemagne nazie possède un caractère totalitaire et coercitif sur l'individu, influant sur sa trajectoire sociale, cette recherche aura pour but d'analyser le processus de construction sociale du prisonnier de guerre durant sa captivité en camp de prisonniers. Il s'agira alors de comprendre dans quelles mesures l'institution façonne ces individus et si elle construit ou non une rupture dans la socialisation des membres de ce groupe social. La trajectoire sociale de l'individu sera saisie au prisme de la situation familiale, de la situation professionnelle et enfin de la trajectoire culturelle. Enfin, pour parfaire la réflexion, les conditions de transmission mémorielle de ce passé seront analysées pour comprendre comment celle-ci s'effectue et quels en sont les enjeux.

D'une manière plus concise, l'ensemble de ces réflexions nous amènera à nous demander en quoi ces institutions encadrent les individus captifs et de quelles manières les correspondances laissent à voir les conséquences de cet encadrement. Par la suite, nous nous demanderons quels sont les effets de cet enfermement sur la socialisation des prisonniers de guerre.

## Plan d'analyse

Avant cette analyse, un temps sera pris pour revenir sur le statut juridique des prisonniers de guerre afin de comprendre qui ils sont, ce qui les caractérise par rapport aux autres prisonniers de l'armée allemande, et comment le droit encadre leur captivité.

Sachant que « *la socialisation prend toujours place dans le contexte d'une structure sociale spécifique* »<sup>38</sup>, il convient de revenir dans un premier temps sur une analyse de l'institution du camp de prisonniers. Comprendre le fonctionnement, les intérêts, l'historicité, et les délimitations sémantiques des institutions invite à analyser la manière dont ces dernières se racontent et ce qu'elle dit d'elle-même. À travers les archives regroupant les réglementations juridiques présentes au sein des camps ainsi que celles des instances internationales telles que le Comité International de la Croix-Rouge (CICR), l'analyse cherchera à comprendre quelle est la nature de l'institution. La recherche nous amènera donc à nous interroger sur les conditions de création de cette institution, son historicité, mais également ses conditions de fonctionnement à travers les documents administratifs des camps de prisonniers. Il s'agira ensuite de se questionner concernant un possible lien à faire avec le travail de Michel Foucault dans *Surveiller et punir* et celui d'Ervin Goffman dans *Asiles*. Pour cela, il est intéressant de se demander de quelle manière l'institution encadre la vie tout entière des individus et ainsi mettre en tension la notion « *d'institution totalitaire* » avec notre objet d'étude que sont les *Oflags* et les *Stalags*. Comment saisir les réels enjeux de ce qui catégorise cette institution sans adopter le point de vue de ceux qui y sont enfermés ? Comme le montre Goffman, il est très pertinent d'élargir le raisonnement et de proposer un angle d'analyse propre aux situations individuelles. En s'appuyant non pas sur la théorie de Goffman, mais davantage sur la dimension heuristique Goffmanienne, un des enjeux est de traiter l'institution à partir des sources de première main, produites par les prisonniers.

Dans un second raisonnement, nous nous intéresserons donc à l'analyse des correspondances. Par l'analyse de ces archives privées, il s'agira alors de porter le regard sur la correspondance et son usage. En nous appuyant sur les travaux scientifiques traitant de cet objet ainsi que sur les récits écrits des prisonniers de guerre, nous tenterons de voir quelles finalités renferment ce

---

<sup>38</sup> Peter Ludwig Berger et al., *La Construction sociale de la réalité*, Sociétés (Paris: Méridiens-Klincksieck, 1989).

mode de communication, mais également quelles en sont ses limites. Aussi, il sera intéressant de saisir le rôle de ces correspondances dans les enjeux mémoriaux, pour comprendre la transition intergénérationnelle de cette mémoire. Ainsi, dans la lignée de Howard Becker qui dans *Outsiders* analyse les « entrepreneurs de morale », l'étude nous amènera à nous questionner sur l'identité des « entrepreneurs de mémoire »<sup>39</sup>. soit de ceux qui portaient et portent cette mémoire aujourd'hui. Il s'agira ici de comprendre quelles sont les raisons qui les motivent. Mais aussi, parviennent-ils à jouer leur rôle d'« entrepreneurs de mémoire » ? Et comment ?

Dans leur ouvrage sur la *Mémoire collective en question(s)*, les autrices soulignent que « la mémoire des passés de violence et de crise se présente aujourd'hui à nous sous la forme de prescriptions fortes, dont il est attendu qu'elles soient co-portées par les acteurs concernés »<sup>40</sup>. Partant de ce postulat, nous mettrons en tension cette transition mémorielle. Par ailleurs, elles nous montrent également que « l'État [pourrait] même être le premier producteur de ces prétendues identités mémorielles »<sup>41</sup> en matière de transmission. Cette recherche poussera donc les questionnements sur l'identité de ces « entrepreneurs de mémoire ».

Enfin, le dernier temps s'axera sur une analyse des capacités dispositionnelles. Nous essaierons alors d'enquêter sur le processus de socialisation des prisonniers de guerre. En nous orientant vers une posture de sociologie interactionniste, nous nous demanderons alors à travers quels « cycles de modification »<sup>42</sup> la construction sociale de l'individu captif s'organise. Partant de l'hypothèse que les prisonniers de guerre connaissent un destin de vie bouleversé en raison de la vie en captivité, cette recherche permettra de comprendre comment un passage au sein de l'institution modifie, perturbe la trajectoire sociale plus largement ? De plus, en adoptant une approche dispositionnaliste, nous réaliserons une analyse des « socialisations continues ». La recherche prendra un tournant davantage porté sur le ou les processus de socialisation propre aux individus. En supposant que cette institution possède un fort caractère coercitif, il s'agira de comprendre de quelles manières les individus captifs, se construisent socialement. Cette question permettra de connaître la nature de l'évolution sociale et si la socialisation est uniquement « dégénérative » ou malgré la captivité l'individu peut voir naître une phase ascendante dans sa socialisation.

---

<sup>39</sup> Michael Pollak, *Une identité blessée. Études de sociologie et d'histoire*, Leçons De Choses (Paris: Éditions Métailié, 1993).

<sup>40</sup> Gensburger et Lefranc, *La mémoire collective en question(s)*.

<sup>41</sup> *Ibid.*

<sup>42</sup> Goffman, *Asiles*.



Afin de répondre à cette question, ces correspondances privées permettront de saisir l'enjeu de ce pouvoir coercitif institutionnalisé sur la nouvelle identité sociale des prisonniers. Pour ce faire, il sera intéressant de reprendre la notion de *socialisation* analysée par Muriel Darmon, afin de s'interroger aux produits de cette socialisation continue en camp de prisonniers. Il s'agira ici de montrer si les captifs connaissent plutôt des logiques de socialisation, de *renforcement*, de *conversion* ou de *transformation*<sup>43</sup>. Plus globalement, nous chercherons à observer en quoi les camps de prisonniers de guerre génèrent un processus de socialisation bien particulier, avec ses propres logiques.

Nous nous demanderons si au sein d'une institution comme celle-ci, les dispositions des individus occupent encore un rôle dans leur identité sociale. Pour cela, une analyse du vécu expliqué par les prisonniers eux-mêmes sera menée. Une analyse de ces traces archivistiques que sont les correspondances entre les prisonniers et leurs familles servira à mettre en lumière la manière dont les conditions sociales de captivité sont différemment perçues et le bouleversement des capacités dispositionnelles de chacun des individus.

---

<sup>43</sup> Ces trois termes sont définis dans l'ouvrage de Muriel Darmon, *La socialisation*, Armand Colin, 2016.

## - CHAPITRE INTRODUCTIF -

### Le statut juridique et social des prisonniers de guerre

En s'appuyant sur les analyses élaborées par les historiens, cette première partie consistera à revenir sur la notion de *prisonnier de guerre*. Celle-ci sera examinée en un sens politique, juridique, social et militaire. L'historien Christophe Woerhle explique que « *le sujet est sensible en France et, 70 ans après la fin de la guerre, la catégorisation des victimes n'autorise pas la moindre simplification. Tous ont été victimes du nazisme, mais chacune des catégories de victimes veut conserver les spécificités des épreuves qu'ils ont subies* »<sup>44</sup>. Un recul critique s'avère donc nécessaire pour ne pas tomber dans les travers d'une lecture simpliste de la notion de *prisonnier de guerre*.

Ainsi, l'argumentation s'élaborera en quatre temps. Il convient tout d'abord de considérer la conception institutionnelle de cette notion afin de comprendre son évolution. Ensuite, une seconde analyse permettra d'établir une double définition juridique et sociologique de ces individus captifs. Dans un troisième temps, une analyse empreinte d'histoire permettra de comprendre comment ces individus sont devenus prisonniers de guerre. Enfin, une mise en parallèle historico-politique permettra d'appréhender le rôle des prisonniers de guerre dans la politique collaborative du régime de Vichy.

---

<sup>44</sup> Woerhle, *Les prisonniers de guerre français dans l'industrie de guerre du Reich (1940-1945)*.

## I. Une institutionnalisation en quatre étapes.

Cette première analyse, a pour objectif de revenir sur les évolutions du statut de *prisonnier de guerre*. Il s'agit de mettre en avant les quatre principales modifications apportées à cette définition qui l'ont conduite à arriver jusqu'à celle traitée dans ce mémoire.

L'acteur majeur dans l'établissement d'une catégorie spécifique désignant des individus prisonniers lors d'un conflit militaire est le Comité International de la Croix-Rouge (CICR). Cette institution, basée à Genève (Suisse), en territoire neutre, est créée depuis 1863. Le CICR opère dans le monde entier et a pour missions de porter assistance aux personnes victimes de conflits armés et, parallèlement, promouvoir les lois qui protègent les victimes de guerre.

Dans sa présentation, le Comité International de la Croix-Rouge souligne l'évolution de la notion de prisonnier de guerre. Il explique :

*« Pendant quasiment toute l'histoire de l'humanité, lors de conflits armés, les combattants tombant aux mains de l'ennemi ont été faits prisonniers. Ces personnes, appelées prisonniers de guerre (PG), ont toujours été particulièrement vulnérables aux abus en raison de leur proximité avec l'ennemi et du fait que leur captivité se déroule généralement dans un contexte d'animosité. Fort heureusement, le statut des PG a considérablement évolué au fil du temps et nous sommes loin de l'époque où les soldats capturés étaient soit exécutés soit réduits à l'esclavage »<sup>45</sup>.*

Le tournant majeur de cette évolution a eu lieu en 1929. Avant de revenir sur cette date clé, il convient de revenir sur l'origine de cette notion. L'émergence de ces questions concernant le traitement de prisonniers de guerre et l'adoption des premières mesures furent établies aux *Règlements de La Haye* de 1899 et 1907. Face à l'ampleur de la violence lors de la Première Guerre mondiale, ces premiers travaux concernant le traitement des prisonniers de guerre se sont avérés très lacunaires. Malgré quelques règlements modifiés d'urgence au cours des années 1917 et 1918 par les belligérants eux-mêmes, c'est en 1921 que les choses s'accélérent. Lors de la « Conférence internationale de la Croix-Rouge » cette même année, le CICR souligne l'intérêt de redéfinir les conditions de traitement des prisonniers de guerre. C'est de cette impulsion que 8 ans plus tard, le 27 juillet 1929, que le CICR soumet aux votes de la

---

<sup>45</sup> Site web du Comité International de la Croix-Rouge : <https://www.icrc.org/fr/document/prisonniers-de-guerre-questions-essentielles>.

« Conférence diplomatique de Genève » un texte permettant de compléter les mesures prise par les Règlements de La Haye. C'est à partir de cet élément juridique que l'ensemble de ce travail de recherche s'établira.

Cette législation vise à prendre en compte les conditions dans lesquelles doivent être effectuées la capture et l'évacuation des prisonniers, mais aussi l'organisation des camps de prisonniers, la nourriture, l'hygiène et l'habillement des prisonniers, les temps de distraction tels que la religion ou le sport et les sanctions pénales à l'égard des prisonniers de guerre.

Les principales évolutions entre ces deux premières réglementations s'établissent principalement sur « *l'interdiction des mesures de représailles et de peines collectives à l'égard des prisonniers de guerre, l'introduction de dispositions concernant l'organisation du travail des prisonniers, le droit des prisonniers de guerre à désigner des représentants vis-à-vis des autorités militaires et des Puissances protectrices, et l'organisation du contrôle exercé par les Puissances protectrices* »<sup>46</sup>. En se référant à l'article 79 qui stipule que « *cette agence sera chargée de concentrer tous les renseignements, intéressant les prisonniers, qu'elle pourra obtenir par les voies officielles ou privées ; elle les transmettra le plus rapidement possible au pays d'origine des prisonniers ou à la Puissance qu'ils auront servie* » et l'article 88 soulignant que « *les dispositions qui précèdent ne font pas obstacle à l'activité humanitaire que le Comité international de la Croix-Rouge pourra déployer pour la protection des prisonniers de guerre, moyennant l'agrément des belligérants intéressés* », nous remarquons analogiquement le pouvoir de transmission de renseignements sur les prisonniers de guerre délivrés au CICR tout comme celui d'agence centrale, visant à contrôler la mise en application de la Convention. Ce rôle de superviseur se concrétisera dans les faits par des visites en camps régulièrement.

À la suite du second conflit mondial, le 12 août 1949, le CICR met au jour la troisième et dernière version de la Convention de Genève. Assez proche de la précédente, elle vise davantage « l'universalisme » des bons traitements des prisonniers de guerre. L'application de la Convention de Genève de 1929 apparaissant durant la Seconde Guerre mondiale comme suffisante et efficace, la nouvelle Convention de 1949 s'est ainsi inscrite dans un processus de renforcement envers la protection des prisonniers et dans l'universalisme de la notion de

---

<sup>46</sup> Actes de la Conférence diplomatique convoquée par le Conseil fédéral suisse pour la révision de la Convention du 6 juillet 1906 pour l'amélioration du sort des blessés et malades dans les armées en campagne et pour l'élaboration d'une Convention relative au traitement des prisonniers de guerre et réunie à Genève du 1er au 27 juillet 1929, Genève, 1930, pp. 681-724.

*prisonnier de guerre*. Ainsi, le statut de prisonnier de guerre s'applique désormais à tous les membres des forces armées tombées aux mains de la partie adverse au cours d'un conflit armé international.

### **Encadré n°2 – L'évolution de la protection des prisonniers de guerre.**

#### L'article 2 de la Convention de Genève de 1929 :

- (1) Les prisonniers de guerre sont au pouvoir de la Puissance ennemie, mais non des individus ou des corps de troupe qui les ont capturés.
- (2) Ils doivent être traités, en tout temps, avec humanité et être protégés notamment contre les actes de violence, les insultes et la curiosité publique.
- (3) Les mesures de représailles à leur égard sont interdites.

#### L'article 13 de la Convention de Genève de 1949 :

- (1) Les prisonniers de guerre doivent être traités en tout temps avec humanité. Tout acte ou omission illicite de la part de la Puissance détentrice entraînant la mort ou mettant gravement en danger la santé d'un prisonnier de guerre en son pouvoir est interdit et sera considéré comme une grave infraction à la présente Convention. En particulier, aucun prisonnier de guerre ne pourra être soumis à une mutilation physique ou à une expérience médicale ou scientifique de quelque nature qu'elle soit qui ne serait pas justifiée par le traitement médical du prisonnier intéressé et qui ne serait pas dans son intérêt.
- (2) Les prisonniers de guerre doivent de même être protégés en tout temps, notamment contre tout acte de violence ou d'intimidation, contre les insultes et la curiosité publique.
- (3) Les mesures de représailles à leur égard sont interdites.

## II. L'enjeu d'une double définition

### a. Une définition juridique :

En reprenant le seul texte de loi s'intéressant aux prisonniers de guerre, nous remarquons que ces individus incarnent « *toutes les personnes appartenant aux forces armées des parties belligérantes, capturées par l'ennemi au cours d'opérations de guerre maritimes ou aériennes, sous réserve des dérogations que les conditions de cette capture rendraient inévitables. Toutefois, ces dérogations ne devront pas porter atteinte aux principes fondamentaux de la présente Convention ; elles prendront fin dès le moment où les personnes capturées auront rejoint un camp de prisonniers de guerre* »<sup>47</sup>.

Malgré le fait que les prisonniers de guerre soient dès leur capture sous les ordres du belligérant ennemi, ils conservent tout de même une part de liberté. En effet, ce texte stipule que « *les prisonniers conservent leur pleine capacité civile* »<sup>48</sup>. En ce qui concerne l'organisation du travail, « *les belligérants pourront employer comme travailleurs les prisonniers de guerre valides, selon leur grade et leurs aptitudes, à l'exception des officiers et assimilés* »<sup>49</sup>. Ainsi, nombreux sont les soldats de rang n'étant pas totalement coupés de leur milieu social d'origine, car ayant retrouvé une activité proche de leur profession en temps de paix. De plus, malgré leur captivité, qui pour la majorité a duré environ « *5 ans, 58 mois, 1 761 jours* »<sup>50</sup>, les échanges avec leurs proches étaient acceptés. Ainsi, « *chacun des belligérants fixera périodiquement le nombre des lettres et des cartes postales que les prisonniers de guerre des diverses catégories seront autorisés à expédier par mois, et notifiera ce nombre à l'autre belligérant. Ces lettres et cartes seront transmises par la poste suivant la voie la plus courte* »<sup>51</sup>, de même que « *les prisonniers de guerre seront autorisés à recevoir individuellement des colis postaux contenant des denrées alimentaires et d'autres articles destinés à leur ravitaillement ou à leur habillement* »<sup>52</sup>.

---

<sup>47</sup> Article 1 de la Convention de Genève de 1929

<sup>48</sup> Article 3 de la Convention de Genève de 1929

<sup>49</sup> Article 27 de la Convention de Genève de 1929

<sup>50</sup> René Ménard et Jean Plessy, *Oflags. Récit photographique de la vie des prisonniers dans les camps allemands, 1940-1945*, 1946.

<sup>51</sup> Article 36 de la Convention de Genève de 1929

<sup>52</sup> Article 37 de la Convention de Genève de 1929

La Convention de Genève rappelle aussi que les prisonniers de guerre doivent être mis en sécurité, loin des combats et traités avec humanité. En effet, « *les PG ne peuvent pas être détenus dans des cellules ou autres formes d'espaces clos. Ils peuvent, toutefois, être hébergés – internés – dans des camps afin d'empêcher leur retour sur le champ de bataille* »<sup>53</sup>.

Enfin, en ce qui concerne leurs conditions de captivité au sein des camps de prisonniers, ces derniers doivent être « *logés dans des bâtiments ou dans des baraquements présentant toutes garanties possibles d'hygiène et de salubrité ; de l'eau potable en suffisance leur sera fournie. L'usage du tabac sera autorisé ; l'habillement, le linge et les chaussures seront fournis aux prisonniers de guerre par la Puissance détentric* »<sup>54</sup>.

Cependant, il est important de prendre une distance face aux les prétendues libertés visant à rendre possible l'envoi de correspondance ou de colis. Il est en effet nécessaire de souligner l'omniprésence de la censure pour ces circulations. Pouvant même aller jusqu'à l'interdiction d'envois, « *la censure des correspondances devra être faite dans le plus bref délai possible. Le contrôle des envois postaux devra, en outre, s'effectuer dans des conditions propres à assurer la conservation des denrées qu'ils pourront contenir et, si possible, en présence du destinataire ou d'un homme de confiance dûment reconnu par lui. Les interdictions de correspondance édictées par les belligérants, pour des raisons militaires ou politiques, ne pourront avoir qu'un caractère momentané et devront être aussi brèves que possible* »<sup>55</sup>.

C'est en inscrivant toutes ces conditions dans la Convention de 1929 que le statut des PG s'est distingué des autres victimes du conflit mondial de 1939-1945. En reprenant les 97 articles qui composent la Convention de Genève de 1929, le prisonnier est donc un militaire fait prisonnier sur le champ de bataille par son adversaire et soumis à une captivité en territoire ennemi lui permettant de vivre jusqu'à l'arrêt du conflit.

---

<sup>53</sup> « Prisonniers de guerre : ce qu'il faut savoir », 7 juin 2022.

<sup>54</sup> Articles 10 à 12 de la Convention de Genève de 1929

<sup>55</sup> Article 40 de la Convention de Genève de 1929

### *b. Une définition sociologique :*

Bien que la définition juridique soit très intéressante en raison de l'importance qu'elle a eue dans le cours de l'Histoire, une analyse de ce groupe d'individus peut également s'établir dans des termes sociologiques. En effet, la notion de prisonnier de guerre renvoie également à une réalité sociale, se rapprochant d'une juxtaposition de deux structures sociales différentes. Elle est ainsi basée sur le schéma d'une société civile d'une part et à une société militaire de l'autre. Ce second terme renvoie à une société qui régit aux lois des grades, basé sur une hiérarchie militaire et qui conduit à des normes et des valeurs différenciées selon sa place sur l'échelle sociale militaire. Comme l'annonce la Convention de Genève de 1929, « *des différences de traitement entre les prisonniers ne sont licites que si elles se basent sur le grade militaire, l'état de santé physique ou psychique, les aptitudes professionnelles ou le sexe de ceux qui en bénéficient* »<sup>56</sup>.

Il est aussi essentiel de revenir sur les critères sociaux qui définissent les prisonniers de guerre. Nous remarquons tout d'abord une présence monogénérée, à prédominance masculine. En effet, tous les prisonniers de guerre français détenus en Allemagne sont des hommes âgés de plus de 18 ans (âge légal pour s'engager militairement). Pour illustrer cela, reprenons l'enquête menée par Gérard Boyer concernant le département du Loiret (45) et reprise par suite par Yves Durand signalant que « *la fourchette d'âge s'échelonne de dix-huit à plus de cinquante ans avec une moyenne légèrement supérieure à trente ans, 63% des prisonniers ayant entre vingt-cinq et trente-cinq ans en 1940* »<sup>57</sup>.

Un tri en fonction des classes sociales plus particulièrement à partir de la profession exercée par les prisonniers de guerre avant le conflit mondial est également efficient.

En effet, l'ensemble des analyses issues des correspondances privées du corpus ainsi que des entretiens réalisés avec les descendants de PG, permettent de constater la forte hétérogénéité sociale au sein de ce groupe social. Comme le rapporte Yves Durand analysant une enquête du Ministère des Finances de 1941 menée auprès des familles de PG : « *la répartition des PG par professions ne semble pas éloignée de celle de la population française entière* ». En effet, les données statistiques montrent que 31% sont issus du secteur primaire, 22% des usines,

---

<sup>56</sup> Article 4 de la Convention de Genève de 1929

<sup>57</sup> Doriane Gomet, « Sports et pratiques corporelles chez les déportés, prisonniers de guerre et requis français en Allemagne durant la seconde guerre mondiale (1940-1945) », <http://www.theses.fr> (thesis, Lyon 1, 2012). Référence est faite à Gérard Boyer, Les prisonniers de guerre du Loiret et leurs familles, 1939- 1945, mémoire inédit, Université de Paris I Sorbonne. Yves Durand présente une pyramide des âges extraite de cette étude.



industries ou bâtiments, 3,2% des forces militaires, 0,02% des professions libérales et 10,5% du commerce ou des banques.<sup>58</sup>

Cependant, une constance est visible. Elle consiste à dire que les soldats de rang ou sous-officiers étaient représentés en grande majorité par des individus issus des classes basses de la société, ainsi beaucoup sont ouvriers, artisans ou agriculteurs. Les officiers sont quant à eux plus élevés sur l'échelle sociale, souvent représentés par des cadres ou professions intellectuelles supérieures. Parmi les quatre corpus de correspondances analysés pour cette recherche, les généraux ou les officiers sont ici avocats, instituteurs ou chefs d'entreprises.

---

<sup>58</sup> Yves Durand, «La Captivité. Histoire des prisonniers de guerre français 1939-1945 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine* Tome 29, n° 4 (1982).

### **III. Un statut en hausse depuis 1940 : une explication historique du conflit**

En reprenant les travaux des historiens, nous établirons dans un troisième temps une analyse de ce groupe social sur le plan historique et militaire. Celle-ci aura pour objectif de revenir sur l'émergence de ce groupe social : les prisonniers de guerre français détenus en Allemagne.

On peut émettre l'hypothèse que l'origine de la Convention de Genève de 1929 tient également compte d'un potentiel second conflit mondial tel qu'ils l'ont connu quinze ans auparavant sans pour autant imaginer que ce statut allait être si important. Cette importance gît dans le nombre considérable de personnes ayant reçu ce statut juridique.

En effet, pour les troupes françaises, ce statut de prisonnier de guerre a été délivré à presque deux millions de personnes. On estime les chiffres actuellement entre 1 500 000 et 1 900 000 hommes captifs. Ainsi, « *les Prisonniers de Guerre [représente à eux seuls] plus de 10 % de la population mâle adulte de l'époque* »<sup>59</sup>. La grande majorité de ces hommes ont été faits prisonnier dans la région parisienne en 1940. Ce lieu et cette date marquent un des tournants de la Seconde Guerre mondiale : « la campagne de France ». La large défaite française est due en partie à la guerre éclair, la *Blitzkrieg*, menée par les Allemands en attaquant la France par le nord du pays, en passant par les Pays-Bas puis la Belgique. L'État français avait quant à lui anticipé une offensive ennemie par la frontière allemande et avait donc placé tous ces hommes sur « la ligne Maginot », allant de la frontière italienne au sud de la frontière belge. Cette étape d'attente débutée dès le 2 septembre 1939 (date de l'entrée en guerre de la France) s'est poursuivie jusqu'en mai 1940. Elle a donné son nom à « la drôle de guerre », en raison de l'absence de conflit malgré la forte mobilisation humaine. Alors que la majorité des militaires français attendent le combat à la frontière allemande, la Wehrmacht (nom donné à l'armée allemande) entame « La campagne de France » dès le mois de mai de l'année 1940. Cette avancé fulgurante sur le territoire Français s'arrête en 1 mois et demi plus tard, le 22 juin 1940, date où le maréchal Pétain signe l'armistice avec Adolph Hitler alors aux portes de Paris.

---

<sup>59</sup> Christophe Lewin, *Le retour des prisonniers de guerre français* (Éditions de la Sorbonne, 1986)

Dans les jours bordant cette date, environ 1,8 million de militaires français sont donc faits prisonniers et envoyés dans des camps de prisonniers en Allemagne<sup>60</sup>.

Malgré ce déplacement massif des troupes françaises vers les camps de prisonniers allemands en 1940, il est important de rappeler que des mouvements d'arrivées et de sorties ont eu lieu durant le conflit armé. En effet, en fin d'été 1940, on ne compte désormais plus que 1,6 million de personnes pour arriver jusqu'en 1942 avec environ 1 million de captifs en Allemagne. En effet, il est à noter aussi que les responsables allemands ont dû libérer certains prisonniers selon leurs caractéristiques sociales, basées principalement sur leur état de santé, leur âge et leur activité militaire durant la Première Guerre mondiale. Ainsi, les captifs à la santé fragile, les anciens combattants, les pères de famille nombreuse étaient obligatoirement transférés en France. Cette baisse importante du nombre de prisonniers de guerre au sein des camps allemands est également due à une législation particulière sur laquelle nous reviendrons dans la partie suivante.

---

<sup>60</sup> 9 Ce chiffre est mentionné dans un courrier que Georges Scapini adresse à Otto Abetz le 9 septembre 1940. AN, F/9/ 2177 : note verbale sur l'ensemble du problème des prisonniers de guerre de G. Scapini adressée à O. Abetz le 9 septembre 1940, p. 2: « *Il n'est pas discutable que les 1.800.000 prisonniers environ présentent pour le Reich un avantage matériel et diplomatique que l'Allemagne s'est acquis par sa victoire* ». Le même chiffre est repris par Yves Durand dans le premier ouvrage qu'il consacre aux prisonniers de guerre : Yves Durand, *La captivité. Histoire des prisonniers de guerre français*, Paris, Fédération Nationale des Combattants Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc, Paris, 1980, p. 20-21

## IV. Les prisonniers de guerre comme « arme » du régime de Vichy

Il est vrai que les représentations portées à l'égard des prisonniers de guerre dans la société française ont évolué à la suite de l'arrivée des premiers travaux scientifiques abordant cette question. Jusqu'à cette époque, les représentations collectives portées vis-à-vis de ce groupe social étaient notamment forgées par la politique de propagande du maréchal Pétain. L'exemple parfait pour illustrer cela repose sur ces flux de captifs sortant des camps de prisonniers de guerre. En effet, parallèlement aux libérations de prisonniers de guerre décidés selon les caractéristiques sociales des prisonniers, le ministre Pierre Laval et le maréchal Philippe Pétain organisent conjointement avec le régime nazi un échange entre les jeunes citoyens français et les captifs plus âgés en camps de prisonniers. Ainsi, ils mettent en place un système de « Relève »<sup>61</sup> organisant « *la libération d'un prisonnier de guerre pour trois ouvriers qualifiés envoyés dans les usines allemandes* »<sup>62</sup>.

Cette politique de « libération » des prisonniers de guerre peut parfois être incitée à la demande des proches du prisonnier de guerre. L'exemple présent ci-dessous met en lumière l'action d'une femme sur la demande de libération de son mari auprès de la direction des services agricoles, le 16 décembre 1942<sup>63</sup>.

---

<sup>61</sup> Nom donné à cette politique mise en place par le gouvernement Vichyste.

<sup>62</sup> Paxton, *La France de Vichy (1940 - 1944)*.

<sup>63</sup> Fonds d'archives privées, Famille Barnes, courrier de demande d'inscription à la liste de la Relève d'une femme à son un individu en raison de son statut professionnel, 16 décembre 1942.

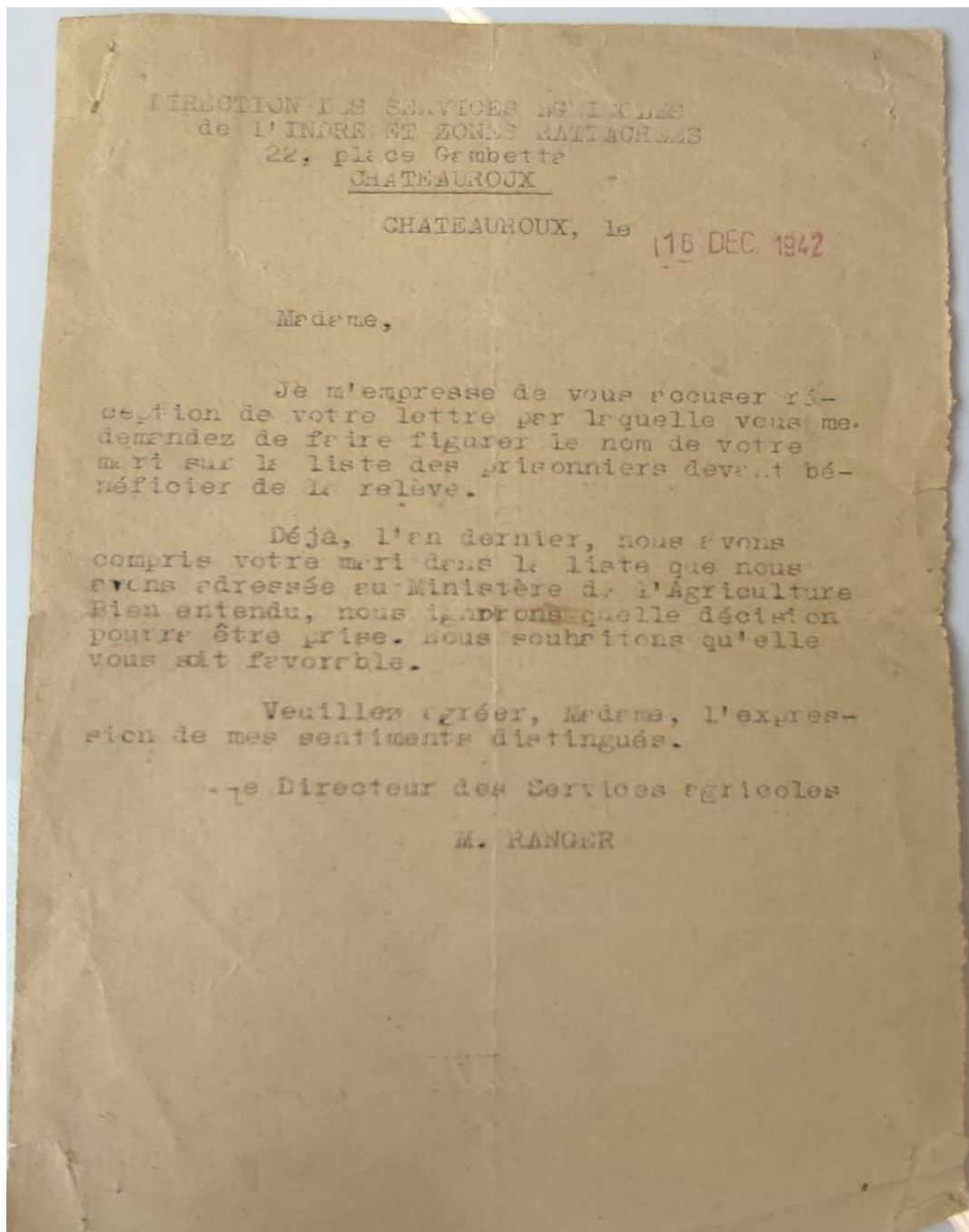


Figure 1- Fonds privé, Famille Barnes, Document administratif "La Relève", 16 décembre 1942

Dans le même temps, le maréchal Pétain organisa constamment ses discours et son plan national autour des prisonniers de guerre. Ainsi, il énonçait régulièrement dans ses discours que « *Ma pensée va tous les jours à eux [les prisonniers de guerre]. Chaque jour, je lutte pour améliorer leur sort* »<sup>64</sup>. En s'adressant également aux proches de ces individus captifs, le maréchal Pétain

<sup>64</sup> *J'attendrai* (Kuiv, 2013).

se voulait rassurant en rappelant les efforts du gouvernement en matière de suivi des prisonniers de guerre.

Jean Blanchard, prisonnier de guerre en stalag, rapporte dans le documentaire « J'attendrai » qu'il y a « un an on recevait des colis de la Croix-Rouge [...], aujourd'hui nous recevons des souliers Pétain, des cigarettes Pétain ... ». Cet exemple met en lumière la volonté de Philippe Pétain d'apparaître comme un père protecteur pour toute une nation, mais particulièrement pour les prisonniers de guerre. Aussi, il est intéressant de reprendre pour exemple une correspondance envoyée le 25 décembre 1942 sur laquelle est tamponnée une photo du maréchal Pétain avec pour inscription « Les prisonniers du stalag au service du maréchal. Au secours des malheureux ».



Correspondance 5-Fonds privé, Lettre dépliant, 1942

Dans cette continuité, est nommé en 1940 Georges Scapini, ancien héros français de la guerre de 1914, qui aura pour mission de diriger le sort de prisonnier et organiser les négociations avec le régime nazi. Sa double mission était également de surveiller le bon respect des règles établies en 1929 par la Convention de Genève. Ironie de l'histoire, à l'image de cette volonté de garder un peuple ambitieux quant à l'avenir de la guerre pour la France, Scapini était aveugle, compliquant ainsi l'expertise lors des visites en camps de prisonniers.

Ainsi, durant plusieurs années, au nom des prisonniers de guerre, les Français allaient suivre aveuglément le maréchal Pétain. Au nom des prisonniers de guerre, la France de Vichy plonge un peu plus dans une politique de collaboration.

Une parenthèse, portée sur la mémoire des prisonniers de guerre, consiste à revenir sur la proximité des prisonniers de guerre, malgré eux, avec une personne comme le maréchal Pétain. Il faut rappeler que cette proximité allait causer d'important tort aux prisonniers de guerre, notamment en fin de conflit lorsque le temps des mémoires était venu. En effet, cette association entre les prisonniers de guerre et P. Pétain a participé à mettre dans les marges de l'histoire française la captivité des PG. Perçus comme privilégiés dans l'imaginaire collectif, *a contrario* des victimes de la Shoah, les prisonniers de guerre ont dû « *mettre sous l'oreiller les histoires individuelles et collectives* »<sup>65</sup>.

---

<sup>65</sup> *J'attendrai.*

- *PREMIER CHAPITRE* -  
Les conditions sociales des prisonniers de guerre  
de *Stalags* et d'*Oflags*

Afin de comprendre notre sujet dans sa plus grande dimension, nous allons mettre en lumière une analyse propre au camp de prisonniers. Cette démonstration sera une première focale d'observation utile à la compréhension de la trajectoire sociale des prisonniers de guerre. Ainsi, l'analyse menée s'ancrera dans une sociologie des institutions. Cela permettra, par une logique explicative, de comprendre concrètement ce que représente un camp de prisonniers.

L'enquête s'axera ici autour de 3 parties permettant d'appréhender : les logiques de prises en charge des PG par les Allemands d'une part, l'identification des acteurs extérieurs possédant un pouvoir sur la captivité d'autre part et enfin en empruntant les conceptions scientifiques utilisées par les sociologues des institutions, il s'agira de se demander au sein de quelle structure sociale évoluent ces individus. Cet aspect de la recherche résidera en une mise en parallèle des notions Goffmanienne d'*institution totale*<sup>66</sup> et foucauldienne d'*institution complète et austère*<sup>67</sup> et de celle du *camp de prisonniers* afin d'établir une définition sociologique à l'image de cette notion.

---

<sup>66</sup> Goffman, *Asiles*.

<sup>67</sup> Michel Foucault, *Surveiller et punir*, Tel (Paris: Gallimard, 1993).



## I. La prise en charge allemande des captifs : la réalité des camps de prisonniers de guerre

Alors que la notion de camps de concentration est facilement explicable pour l'ensemble de la société, celle de *camp de prisonniers* laisse apparaître un réel flou dans l'imaginaire collectif.

En effet, si l'apprentissage scolaire classique donné aux citoyens français ainsi que les recherches académiques sont davantage portés sur la mémoire de la Shoah et le régime concentrationnaire de l'Allemagne Nazi, ces derniers passent en réalité sous silence un pan important de l'histoire nationale qui a touché un cinquième de la population de l'époque. Comme le relève Henry Rousso dans la préface du récent ouvrage de Fabien Théofilakis, *Les prisonniers de guerre français en 40*, « contrairement à ce que l'on pourrait croire, la défaite de 1940 a longtemps été sous-étudiée. [...] De même que les captifs français ont été moins étudiés que d'autres groupes tels que les résistants ou les victimes de persécutions »<sup>68</sup>. Toujours dans ce même ouvrage, l'auteur souligne le manque de littérature portant sur l'analyse de cette thématique. Il montre ainsi que « la captivité ne disparaît sans doute pas, mais occupe désormais les marges de l'espace public et universitaire »<sup>69</sup>.

La faible présence de cette question historique est le fruit d'une dynamique processuelle de la mémoire qui émerge environ 30 ans après la fin de ce conflit. Malgré les quelques articles rédigés notamment par Fernand Braudel pour la *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, ce n'est qu'au moment de la parution d'ouvrages comme celui de *La France de Vichy* de Robert. O. Paxton<sup>70</sup> que le rapport de la société française à l'histoire de la Seconde Guerre mondiale a véritablement évolué. Auparavant, « les écrivains parlent des « quatre années à rayer de l'histoire » »<sup>71</sup>. À la suite de cet ouvrage, présentés comme « libérateur » en ce qui concerne les questions concernant les prisonniers de guerre, des spécialistes se sont intéressés à cette question une dizaine d'années plus tard. Dans les années 1980, un des historiens pionniers, Yves Durand<sup>72</sup>, s'intéresse à cette question en relatant des témoignages écrits et oraux afin de mettre au jour un grand nombre d'aspects matériels et moraux de la captivité.

---

<sup>68</sup> Théofilakis, *Les prisonniers de guerre français en 40*.

<sup>69</sup> Théofilakis.

<sup>70</sup> Paxton, *La France de Vichy (1940 - 1944)*.

<sup>71</sup> Paxton.

<sup>72</sup> Durand, « La Captivité. Histoire des prisonniers de guerre français 1939-1945 ».

Après lui, d'autres chercheurs comme C. Lewin<sup>73</sup> ou F. Cochet<sup>74</sup> ont analysé la question du « Retour des prisonniers de guerre français » pour l'un et des « Exclus de la victoire » pour l'autre. Ces premières enquêtes ont permis de légitimer la parole des « perdants de la Seconde Guerre mondiale », au sein de leur famille ainsi qu'à l'échelle de la société. Evelyne Gayme, ajoute que « *les descendants des prisonniers de guerre cherchent leur propre histoire et s'inscrivent dans un courant littéraire et historique fécond en ce début de XXIe siècle* »<sup>75</sup>. À la suite de ce nouveau paradigme, un nombre croissant d'ouvrages plus littéraires que scientifiques apparaissent, tels que ceux de Yvan Jablonka<sup>76</sup>, ou de Mendelsohn<sup>77</sup> – portant sur les questions juives et la Shoah – dans lesquels des histoires personnelles et familiales sont analysées par les auteurs pour tenter de comprendre ce passé et d'inscrire la petite histoire dans la grande Histoire.

Toutes ces raisons contribuent donc à faire de cette notion de *camp de prisonniers* un réel flou théorique dans l'idéologie collective. À travers un premier axe d'explication, il conviendra de mettre en exergue la définition plurielle du *camp de prisonniers* par une typologie en 3 niveaux qui permet de la définir clairement. Dans une seconde étape, il sera important d'exposer le fait que deux de ces trois niveaux sont en réalité une conception inégalitaire du traitement des individus présent dans ces camps. Nous présenterons à ce moment-là une comparaison entre les inégalités civiles et les inégalités militaires de ces individus. Enfin, un troisième temps sera nécessaire pour mettre en avant un exemple précis à travers le récit d'un prisonnier de guerre.

---

<sup>73</sup> Christophe Lewin, *Le retour des prisonniers de guerre français*, Editions de la Sorbonne, 1986.

<sup>74</sup> François Cochet, *Les exclus de la victoire*, Spm Lettrage, Kronos, 2022.

<sup>75</sup> Evelyne Gayme, « Les mémoires de la captivité », *Inflexions* 40, n° 1 (2019).

<sup>76</sup> Ivan Jablonka, *Histoire des grands-parents que je n'ai pas eus*, La librairie du XXIe siècle (Paris: Éditions du Seuil, 2012).

<sup>77</sup> Daniel Adam Mendelsohn, Matt Mendelsohn, et Pierre Guglielmina, *Les disparus* (Paris: Flammarion, 2007).

### a. Les camps de prisonniers : un triptyque institutionnel

La faible présence de travaux scientifiques ou littéraires a donc fortement participé à faire du camp de prisonniers une notion aux délimitations larges et poreuses. En regardant en détail l'ensemble de ces travaux, nous pouvons noter la présence d'une définition plurielle et d'un triptyque institutionnel.

Dans notre sujet, porté sur la Seconde Guerre mondiale, la notion de *prisonnier de guerre* renvoie à un ou plusieurs individus possédant un statut de militaire et capturé durant des combats opposant l'armée allemande à l'armée française et transféré à ce titre dans un *Oflag*, un *Stalag* ou un *Kommando*.

L'Offizierlager (aussi appelé plus communément « Oflag ») regroupe un ensemble d'institutions aux critères bien spécifiques. Ce terme de « camp des officiers » (traduction française) se retrouve dans un ensemble de camps construit par le régime nazi afin d'enfermer leurs ennemis militaires, idéologiques et politiques.

En s'appuyant sur la Convention de Genève de 1929, ces camps à destination des troupes ennemies, en particulier pour les officiers gradés, sont disséminés partout sur le territoire du Reich. Durant le conflit mondial, l'Allemagne compte 28 Oflags éparpillés sur 10 régions militaires<sup>78</sup>. Au sein de ces camps « *le nombre d'officiers détenus par camp ne dépasse jamais les 7 000 individus au début de la captivité, et peut descendre à quelques centaines de personnes dans certaines structures* »<sup>79</sup>. L'Oflag IID, celui sur lequel notre raisonnement va s'appuyer principalement au fil de ce mémoire est situé dans le Wehrkreise II, soit dans les régions de Poméranie et Mecklembourg. Il a pour siège d'administration la ville de Stettin. Ce camp nous sert de référence en raison de sa capacité d'accueil pour les officiers captifs. En effet, l'Oflag IID de la ville de Gross-Born (actuellement « Borne Sulinowo » en Pologne) comporte plus de 5 900 officiers présents dans le camp le 24 juillet 1940, soit environ 20% des officiers faits prisonniers durant la « campagne de France » entre le 10 mai et le 22 juin 1940<sup>80</sup>. Comme le présente un captif de l'Oflag IID, l'abbé Pierre Flament, « *à très peu de choses près, le camp peut s'inscrire dans un rectangle, l'excédent de terrain au Sud-est étant compensé par le manque d'espace au Sud-ouest. Long de 480 mètres d'ouest en est, large de 310 mètres du nord au Sud, il représentait une surface d'environ 150.000 mètres carrés, dimensions prises à*

---

<sup>78</sup> En langue Allemande, ces régions militaires s'intitulent « Wehrkreise ».

<sup>79</sup> Doriane Gomet, « Sports et pratiques corporelles chez les déportés, prisonniers de guerre et requis français en Allemagne durant la seconde guerre mondiale (1940-1945) », <http://www.theses.fr> (thesis, Lyon 1, 2012)

<sup>80</sup> Rapport sur la visite au camp de prisonniers Oflag IID, Gros-Born, le 24 juillet 1940.

*l'extérieur des barbelés* »<sup>81</sup>. Ce camp, à l'image des autres Oflag de l'Allemagne nazie, était organisé en différent « Block », « Baraque » puis « Stube » (traduction allemande de chambre). Les Blocks « *servent à répartir les prisonniers suivant des critères établis par les autorités du camp : séparation des nationalités, des rapatriables, ou encore distinction entre différentes catégories de travailleurs* »<sup>82</sup>.

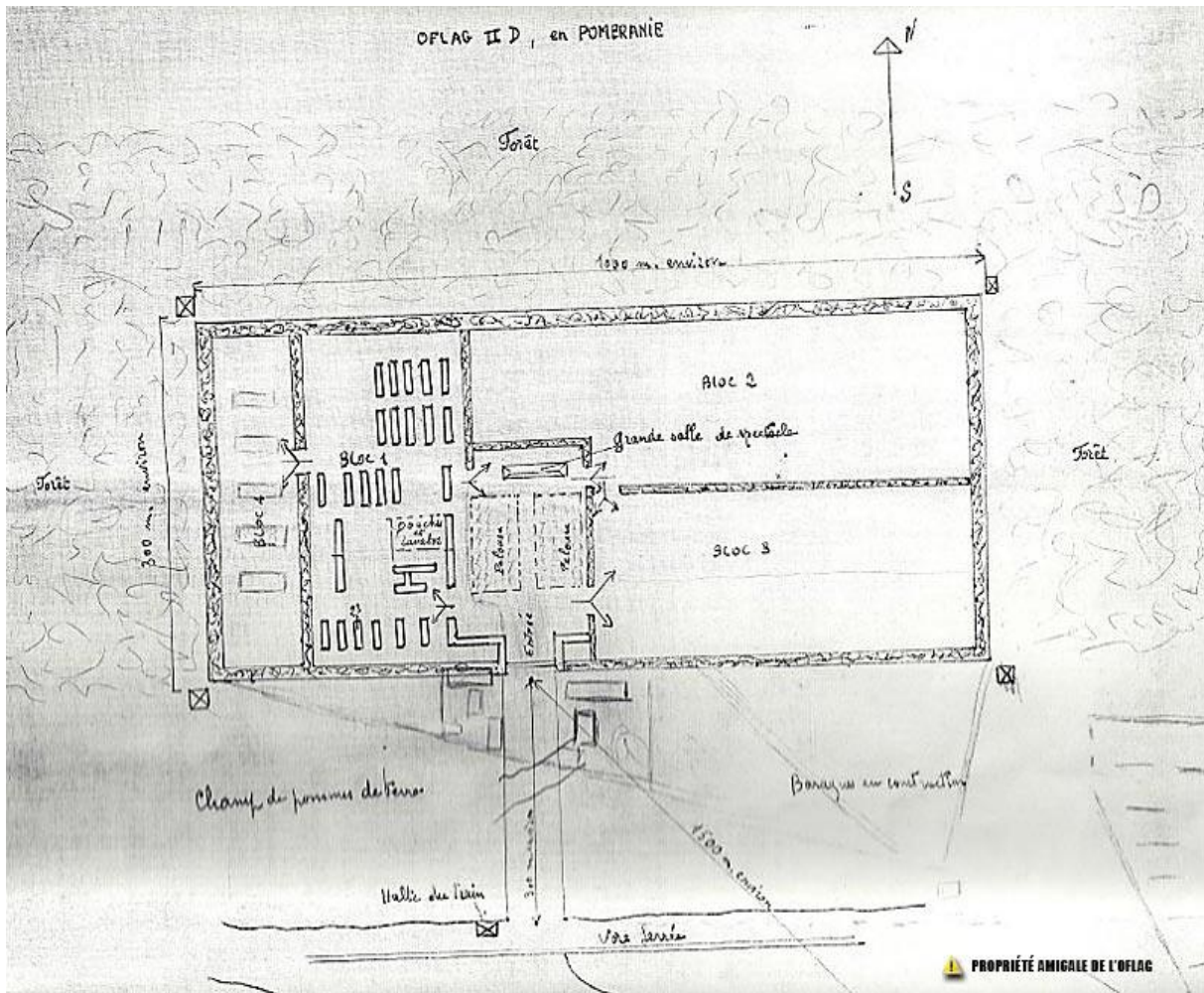


Figure 2- Plan de l'Oflag IID, de Gross-Born, Pologne. Avec l'accord de l'Amicale de l'Oflag IID-IIB-XXIB.

Comme le présente la thèse de Doriane Gomet, une typologie de condition de captivité en Oflag est réalisable en distinguant les camps élaborés en bâtiments durs et ceux nouvellement formés de baraques en bois. « *Les camps utilisant d'anciennes bâtisses en pierres ou en briques sont, en règle générale, réservés aux officiers. Les conditions de logement y sont favorables, offrant*

<sup>81</sup> Pierre Flament, *La vie à l'Oflag IID-IIB, 1940-1945*, 1955.

<sup>82</sup> Gomet, « Sports et pratiques corporelles chez les déportés, prisonniers de guerre et requis français en Allemagne durant la seconde guerre mondiale (1940-1945) ».

aux prisonniers une protection suffisante contre le froid »<sup>83</sup>. Ces conditions de détentions offrent un confort de vie relatif, mais qui, dans son objectif premier, doit garantir une bonne hygiène de vie au captif. De la même manière, des zones de sport sont parfois mises à disposition des prisonniers afin de créer des moments d'exercices sportifs. Nous verrons tout au long de notre étude que ces moments sont à la source l'explication de certains bouleversements sociaux.

Le document ci-dessous permet de comprendre concrètement la manière dont s'organisait la vie aux camps de prisonniers de l'*oflag* IID.

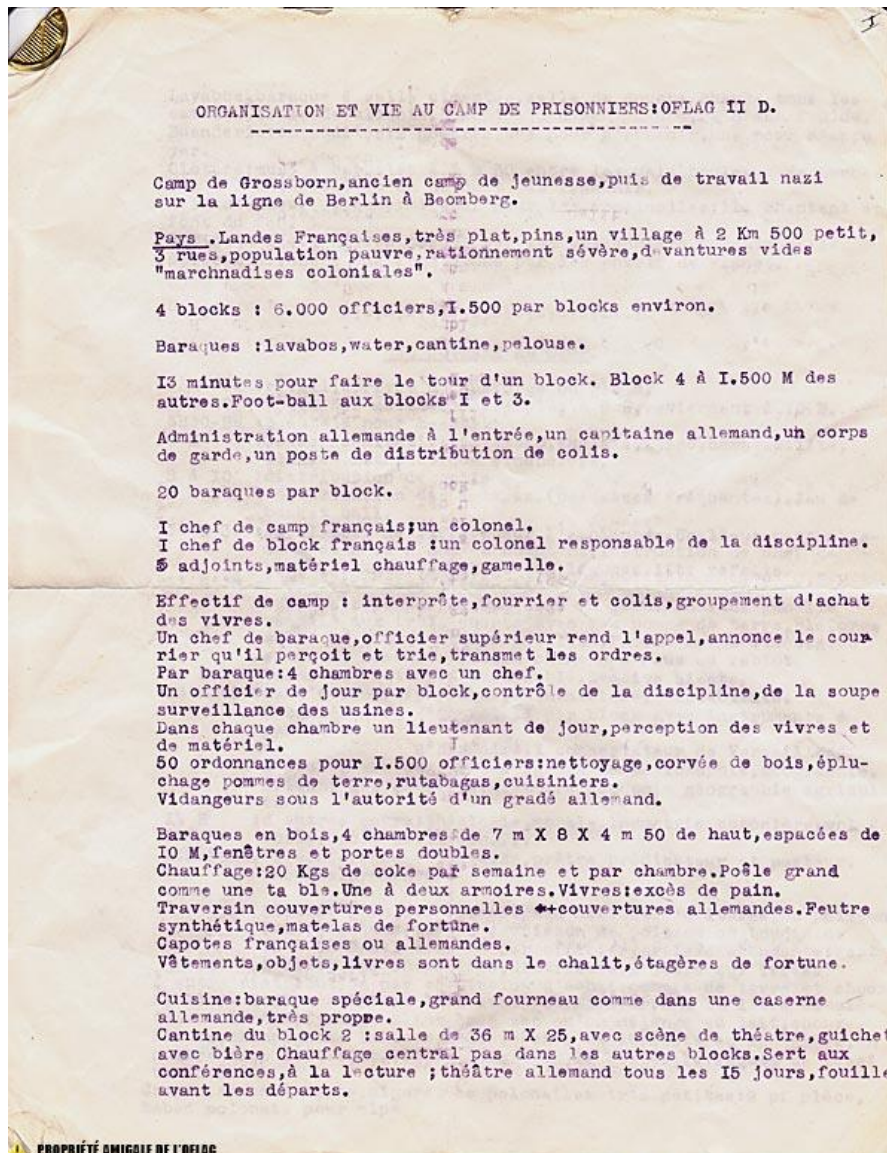


Figure 3- Document concernant l'organisation de l'Oflag IID. Avec l'accord de l'Amicale de l'Oflag IID-IIB-XXIB

<sup>83</sup> Gomet.



Le second type de camp mis en place pour les prisonniers de guerre durant la Seconde Guerre mondiale est représenté sous le nom « camps de travailleur », *Stammlager* en Allemand. Ces institutions sont destinées à encadrer les prisonniers de guerre issus des rangs de soldats ou de sous-officiers. L'analyse qu'on peut en faire est plus complexe, car ces types de camps sont plus de 2 fois plus nombreux que les Oflags (donc par nature plus hétérogènes). On dénombre 69 *Stammlager* sur tout le sol allemand. En reprenant l'ensemble de ces *Stalag*, en 1942, 70% des captifs appartenant à ces camps étaient des soldats ou sous-officiers français.

Contrairement aux *Oflags*, ces institutions sont beaucoup plus volumineuses, en ce qui concerne la capacité d'accueil et possèdent de nombreuses ramifications. Pour exemple, le *Stalag VII A* de Moosburg près de Munich administre 54 041 prisonniers et celui de Fallingbostal entre la Weser et l'Elbe, le *Stalag XI B* qui contient 45 440 prisonniers de guerre en avril 1941<sup>84</sup>. Les individus internés dans ces camps sont issus de toutes couches sociales. En effet, au sein des rangs de soldats ou de sous-officiers, se rencontrent plusieurs individus aux caractéristiques sociales toutes différentes. Ainsi, la vie du *stalag* s'articule autour d'échange entre des agriculteurs, des ouvriers, des artisans de toutes régions de France.

De plus, tout comme l'organisation mise en place au sein des *Oflags*, les conditions de captivité en *Stalags* sont définies par le régime nazi. Ces camps de travailleurs prennent la forme d'immense baraquement très souvent nouvellement construit et en bois. Cette disposition, surtout en ce qui concerne les *Stalags* d'Allemagne du Nord-Est, ne garantit pas aux prisonniers de guerre la possibilité de s'abriter du froid plus ou moins présent selon les saisons. Les captifs eux-mêmes n'hésitent pas à souligner ce critère qui paraît essentiel à la lecture de plusieurs de correspondance de prisonniers de guerre. Ces baraquements sont également disposés les uns à côté des autres et contiennent chacun des *blocks* et des *stubes*.

A contrario des *offizierlager*, les *stalags* sont quant à eux plus rudimentaires. Ce constat s'établit sur l'analyse des zones de sports mises à disposition des prisonniers de guerre au sein du camp. En effet, les *stalags* n'avaient pour finalité que l'accueil d'une partie des prisonniers de guerre en fin de journée ou le week-end lorsqu'ils ne travaillaient pas. Malgré cela, comme expliqué précédemment, ces institutions très hétérogènes socialement restent tout de même des lieux de vies dans lesquels les prisonniers de guerre pouvaient échanger, discuter et partager ensemble quelques moments de divertissements. Ce lieu de sociabilité et d'échange est un endroit privilégié par les captifs puisqu'au sein de ce lieu, les prisonniers de guerre expliquent

---

<sup>84</sup> SHAT, 2P72, Dossier 1. État au 15 avril 1941 des prisonniers de guerre français se trouvant dans les camps d'Allemagne

que « nous sommes contents le soir entre nous, camarades, de se raconter des choses de la journée, c'est la seule chose que nous avons »<sup>85</sup>. Cependant, « trois Stalags sont à mettre à part pour leur cruauté : Graudenz, véritable camp de la mort, pour ceux qui subissaient des condamnations pénales et les camps disciplinaires de Rawa-Ruska et de Koblitz pour les évadés et les sous-officiers réfractaires »<sup>86</sup>.

Le mode de fonctionnement de ces camps est également un élément rendant difficile l'analyse que l'on peut en tirer. En effet, « 95% des prisonniers de guerre furent immédiatement transférés des Stalags dans 82.000 kommandos de travail dans l'industrie, l'agriculture ou l'artisanat ayant eux-mêmes souvent leur propre camp, de taille variable »<sup>87</sup>. Le mot allemand *Arbeitskommando*, aussi appelé *Kommando* représente une ramification du *stalag*, rendant inévitablement plus complexe l'analyse. Il « ne désigne ni un employeur, ni une commune, mais le lieu d'hébergement d'un détachement de travail. Les prisonniers d'un même détachement affectés à des travaux à la campagne sont répartis dans plusieurs fermes et se retrouvent le soir, dans leur *Arbeitskommando* sous surveillance de la Wehrmacht<sup>88</sup> »<sup>89</sup>. De plus, « la très grande majorité des captifs, tout en dépendant administrativement d'un Stalag, y est envoyée. Seule une petite minorité restante est employée dans le camp mère »<sup>90</sup>.

Cette explication renvoie à la notion de « détachement affecté à des travaux », primordiale à déchiffrer pour l'analyse que l'on peut établir. En effet, « les prisonniers de guerre étaient donc répartis dans des détachements de travail sous l'autorité d'un camp principal appelé « Stalag » et mis au travail dans les différents secteurs de l'économie du Reich »<sup>91</sup>. De cette manière, les sous-officiers ou soldats captifs étaient contraints à exercer des travaux pour l'industrie du IIIe Reich. Nous reviendrons sur ces notions de travail et d'inégalité – qui sont fortement liés – dans la partie suivante.

Enfin, pour finaliser l'analyse de la structure sociale et matérielle des *Kommando*, il en convient de revenir également sur les conditions de traitements des prisonniers de guerre. Comme le montre Jean-Claude Catherine, « certains des kommandos de travail installés dans les villes furent logés dans des bâtiments de type écoles et hangars, mais la plupart étaient dans des

---

<sup>85</sup> Lettre du prisonnier Volcy-Louis Perraudéau écrit au Stalag IVA le 21 juin 1942.

<sup>86</sup> Durand, « La Captivité. Histoire des prisonniers de guerre français 1939-1945 ».

<sup>87</sup> « Les Stalags/oflags (généralités) », *prisonniers de guerre* (blog), 29 mars 2014.

<sup>88</sup> Nom donné à l'armée allemande du IIIe Reich à partir du 21 mai 1935 et jusqu'à sa dissolution officielle en août 1946.

<sup>89</sup> Woehrle, *Les prisonniers de guerre français dans l'industrie de guerre du Reich (1940-1945)*.

<sup>90</sup> Gomet, « Sports et pratiques corporelles chez les déportés, prisonniers de guerre et requis français en Allemagne durant la seconde guerre mondiale (1940-1945) ».

<sup>91</sup> Woehrle, *Les prisonniers de guerre français dans l'industrie de guerre du Reich (1940-1945)*.

*baragues clôturées parfois de fil de fer barbelé et les prisonniers ne pouvaient les quitter que sous surveillance, par exemple pour aller et revenir du travail* »<sup>92</sup>. Cette hétérogénéité des conditions et lieux de détentions des captifs contribue grandement à cette difficulté d'analyse. Il est quasiment impossible pour nous scientifiques d'établir une constance de traitement et de condition de vie pour ces individus. Christophe Woerhle souligne que « *les conditions matérielles dans lesquelles vivaient les prisonniers de guerre sont aussi variables que leurs lieux de détention. Toutefois, il est constant que cet aspect revêt une invariable commune : le niveau de vie en captivité, en général, est inférieur à celui que le captif avait avant sa mobilisation* ». Hormis cette constance, les conditions de captivité dépendent principalement du lieu de captivité et des événements. Pour mettre en lumière cette explication, il est intéressant de s'appuyer sur les récits de vie des prisonniers eux-mêmes. Ainsi, ceux qui étaient directement sous les ordres de familles d'agriculteurs afin de les aider à travailler la terre ont connu bien souvent une meilleure captivité que ceux qui étaient internés en *stalags*.

Comme le rapporte un captif de *Stalag*, Jean-Baptiste Canonici, « *j'étais comme le fils de la maison. Si j'étais resté dans cet endroit jusqu'à ma libération. J'aurais eu une captivité dorée. Le samedi, je prenais mon bain et quand je sortais il y avait mes habits propres* »<sup>93</sup>. De plus, des prisonniers comme Maurice Lair explique que « *ceux qui étaient fermiers de métier, ils retrouvaient la terre, ils avaient l'amour de la terre et ils l'ont travaillé, je pense, avec autant d'amour que chez eux. Et puis j'aidais de pauvres gens. Je me rendais utile et j'étais heureux de me rendre utile* »<sup>94</sup>.

Les propos tenus par ces prisonniers de guerre sont à relativiser avec les autres discours plus sombres d'autres captifs comme celui de Jean Blanchard qui rapporte qu'« *il avait beau dire qu'il était instituteur, les boches l'ont envoyé dans une aciérie* »<sup>95</sup> et les rapports de camp du CICR qui soulignent que « *si les prisonniers de guerre français semblent avoir été soignés avec égard, les témoignages de défauts de soins, voire de maltraitance ne sont pas inexistantes* »<sup>96</sup>.

---

<sup>92</sup> Jean-Claude Catherine, *Les prisonniers français dans l'industrie de guerre allemande : une composante parmi la main-d'œuvre forcée, composite et hiérarchisée*, s. d.

<sup>93</sup> *J'attendrai*.

<sup>94</sup> *J'attendrai*.

<sup>95</sup> *J'attendrai*.

<sup>96</sup> Woehrle, *Les prisonniers de guerre français dans l'industrie de guerre du Reich (1940-1945)*.



Enfin, un dernier type de camp de prisonniers est mis en place par le IIIe Reich, cependant celui-ci étant différent des autres nous ne nous le traiterons pas ici. Il s'agit des *frontstalags*. Ces camps de prisonniers de guerre allemands aux caractéristiques semblables à celles des *Stammlager* sont situés sur le sol français occupé. Les captifs travaillaient au nom de l'armée allemande dans les industries, les champs, anciennement français. Ils étaient alors principalement des membres des troupes coloniales.

Pour se faire une idée concrète de cette vie en camps de prisonniers, le Comité International de la Croix-Rouge a partagé dans ses archives numériques, le film suivant :



*Figure 4-Archive CICR, La vie au camp - Scènes de la vie des prisonniers de guerre français en Allemagne - 1941*

## *b. Des inégalités sociales qui s'accroissent*

La seconde partie portant sur la prise en charge des prisonniers de guerre par la Wehrmacht se complète maintenant par une analyse des inégalités sociales présentes au sein de ces camps de prisonniers. La ratification de la Convention de Genève de 1929 a ainsi produit une hiérarchisation importante des prisonniers et par conséquent favorisé les inégalités sociales face aux traitements entre les prisonniers. L'enjeu ici est de montrer que ces inégalités, présentes au sein de la société civile, se sont renforcées voire multipliées à l'intérieur de ces institutions.

### 1. → Inégalités entre les camps : Le rôle du statut des prisonniers

Ces inégalités présentes en camps de prisonniers passent notamment par des différenciations en matière de traitements de prisonniers de guerre au sein des camps, mais également entre les différentes typologies de camps.

En effet, nous avons pu voir dans la partie précédente que les conditions de captivité étaient très inégales entre les individus détenus en *Oflag* et ceux détenus en *Stalag*, davantage sur le plan matériel. Sur le plan physique également, les conditions de captivité étaient hétérogènes. De ces relations inégales de captivité découle en réalité un reflet de la société civile de l'époque. En s'appuyant sur la convention de Genève de 1929, on voit que les différences de traitement en captivité sont légales et encadrées par les institutions. Ainsi, « *des différences de traitement entre les prisonniers ne sont licites que si elles se basent sur le grade militaire, l'état de santé physique ou psychique, les aptitudes professionnelles ou le sexe de ceux qui en bénéficient* »<sup>97</sup>. Ces différences de traitement pointées du doigt par la convention de Genève de 1929 ne sont en réalité qu'un calque de l'espace social à l'échelle non militaire en 1940 rapporté à la société militaire.

Pour exemple, il est intéressant d'analyser l'attribution du statut et des grades militaires reposants principalement sur l'origine sociale et son positionnement dans l'espace public au moment de sa mobilisation. Ainsi, une majorité des officiers captifs en *Oflag* sont issus des classes supérieures, voire bourgeoises pour quelques-uns. En reprenant le corpus choisi pour cette recherche de mémoire, on s'aperçoit clairement que les individus qui ont laissé des traces – analysés dans cette recherche – sont issus des classes moyennes supérieures ou supérieures. Malgré le flou généré par l'utilisation de cette première catégorisation de classes sociales, en

---

<sup>97</sup> Article 4 de la Convention de Genève de 1929.

raison de sa difficile délimitation et sa large définition, nous entendrons à travers le terme classes moyennes supérieures « *les propriétaires de gros capitaux et les salariés, ou encore les petites et moyennes entreprises auxquels s'ajoute la catégorie des professions libérales et des autres professions indépendantes à caractère intellectuel* »<sup>98</sup>. Ainsi, pour revenir sur l'analyse des quatre fonds d'archives dépouillés, les individus captifs sont ici avocat, chefs d'entreprise, rentiers ou encore instituteurs.

En revanche, bien que quelques exceptions soient à noter, les individus captifs au sein d'un *Stalag* sont la plupart issus de la classe ouvrière ou paysanne. Ainsi, ces individus n'ayant pas accès au statut d'officiers, mais de sous-officiers ou soldats de rang, sont destinés à une captivité plus difficile que leurs responsables militaires eux détenus en *Oflag*.

Cette explication met nettement en lumière l'entre-soi ouvrier et l'entre-soi des classes moyennes ou supérieures de la France des années 1940 au sein des deux types de camps de prisonniers. Ainsi, pour conclure cette analyse il est intéressant de revenir sur l'analyse développée par Richard Hoggart, qui propose une vision binarisée de la société – ici celle propre aux camps de prisonniers – s'articulant autour de « eux » et de « nous »<sup>99</sup>.

## 2. → Inégalités entre les camps : les différences face au travail

Cette inégalité à l'égard des statuts des prisonniers de guerre se reflète par continuité à travers leurs droits et devoirs face aux travaux forcés, ratifiés par la convention de Genève de 1929. Nous pouvons nous rapprocher de la justification juridique signée en 1929 pour comprendre en quoi elle organise les conditions de travail et ainsi les inégalités entre les camps de prisonniers. Cet angle d'analyse met en lumière la principale distinction présente entre les deux principaux types de camps, à savoir l'obligation ou non de travailler.

En effet, selon la convention de Genève de 1929, « *les belligérants pourront employer comme travailleurs les prisonniers de guerre valides, selon leur grade et leurs aptitudes, à l'exception des officiers et assimilés. Toutefois, si des officiers ou assimilés demandent un travail qui leur convienne, celui-ci leur sera procuré dans la mesure du possible. Les sous-officiers prisonniers de guerre ne pourront être astreints qu'à des travaux de surveillance, à moins qu'ils ne fassent la demande expresse d'une occupation rémunératrice* »<sup>100</sup>. Cette explication permet ainsi de

---

<sup>98</sup> « Le Conseil supérieur des classes moyennes », *Courrier hebdomadaire du CRISP* 612, n° 26 (1973).

<sup>99</sup> Richard Hoggart, *La culture du pauvre: étude sur le style de vie des classes populaires en Angleterre*, Le sens commun (Paris: Éd. de Minuit, 1981).

<sup>100</sup> Article 27 de la convention de Genève de 1929.

parfaitement repérer le lien entre le travail des prisonniers de guerre et le grade de ces derniers. Cette inscription juridique se présente en pratique sous la forme d'une binarité. Celle-ci correspond à l'obligation de travail pour les individus captifs en *Stalags*, au sein du camp pour une minorité et au sein des *Kommandos* pour la plus grande partie d'entre eux. Du côté des *Oflags*, cette obligation est inexistante. Ainsi, les officiers captifs sont destinés à des activités culturelles, sportives ou scolaires, bien que certains – sur demande – peuvent être employés au sein du camp afin de remplir des missions administratives.

Les deux photographies représentent parfaitement cette inégalité de traitement face au travail. Sur la première, issue des archives numériques du CICR, nous pouvons observer 4 prisonniers travaillant de la terre le long d'une voie ferrée.



*Figure 5-Photographie, CICR, Soldats travaillant dans un stalag, Date inconnue*

Quant à la seconde, toujours issue des archives numériques du CICR, nous pouvons observer des officiers, participer à des activités sportives ou nous reposer au sein d'un *Oflag*.



Figure 6-Photographie, CICR, Prisonniers au sein d'un *Oflag*, Date inconnue.

### 3. → Inégalités au sein d'un même camp : les *Oflags*

Au sein d'un même camp maintenant, qu'il soit destiné aux soldats ou aux officiers, les inégalités sont également perceptibles. Pour les *Oflags*, l'analyse se veut différente que pour les *Stalags*. En effet, nous pouvons supposer que bien que les inégalités soient davantage gommées du fait de leur statut ne les obligeant pas à travailler, mais à rester au camp, elles se perçoivent tout de même par le prisme des professions antérieures à la mobilisation et aux capitaux scolaires. En réalité, le regard sociologique met en lumière davantage un problème de hiérarchisations sociales qu'un problème d'inégalités sociales. En effet, tous au sein d'un *Offizierlager*, sont traités de la même manière si l'on s'en réfère à la convention de Genève de 1929. Cependant, la subjectivité et la réalité relative à chacun des prisonniers de guerre décrites à travers les correspondances qu'ils ont rédigées montrent une inégale description de la vie en camp de prisonniers. En effet, malgré les conditions d'enfermement similaire des prisonniers d'un même camp, certains rapportent : « *Tu sais qu'étant civil mon désir était d'être postier voilà qu'il s'est réalisé, mais hélas ! Comme c'est ici dans les barbelés, je t'assure que c'est sans*

*aucun plaisir [...] tu te rends compte que dans ce chien de métier il faut faire de tout !* »<sup>101</sup>, là où d'autres écrivent « *je prépare la licence d'enseignement supérieur (professeur). Si au retour je passe mes examens avec succès, je n'aurai pas perdu mon temps en captivité* »<sup>102</sup>.

De plus, un contrepois peut être apporté en appuyant le fait qu'une hiérarchisation sociale s'établit au sein du camp. Ainsi, la création d'une hiérarchie au sein d'une institution comme celle qu'est l'*Oflag*, se base essentiellement sur la mise en application des différents capitaux – scolaires ou culturels principalement – des individus intériorisés en amont de la captivité.

Les capitaux culturels acquis par les prisonniers de guerre en amont ou durant le conflit et développés au sein du camp ont permis à certains captifs de se démarquer par des postes à responsabilité pour la vie interne au camp. C'est le cas notamment du rôle de grand directeur de théâtre pour le camp. En nous appuyant sur des correspondances de prisonniers comme celles entretenues par l'officier Albert Martin sa jeune compagne – les deux étant âgés de 25 et 26 ans en 1940 – nous pouvons nous apercevoir qu'il ne manque pas de mettre à l'écrit son nouveau poste au sein de la troupe théâtrale du camp. En effet, ce jeune prisonnier lyonnais écrit : « *préparation du spectacle de guignol qui prend beaucoup de temps, car j'en suis le grand directeur* »<sup>103</sup>. En voici un exemple à travers ce film de propagande réalisé à l'*Oflag IIIIC* :



*Figure 7-Archive CICR, Bonne soirée Messieurs, Film de propagande nazie montrant les prisonniers de l'Oflag IIIIC en représentation théâtrale, Date inconnue*

---

<sup>101</sup> Fonds 11, Archives privées, Famille Bravard, Oflag IID, Lettre dépliant du 21 octobre 1941.

<sup>102</sup> Fonds 56, Archives privées, Famille Cruzet, Oflag XXIB, Lettre dépliant du 27 octobre 1942.

<sup>103</sup> Fonds 28, Archives privées, Famille Mouisse, Oflag IID, Lettre dépliant du 11 juillet 1943.

En effet, cette hiérarchisation sociale entre les individus captifs peut ainsi s'argumenter par le prisme du capital scolaire puisque, sans presque aucune contrainte d'activités quotidiennes et ayant tous suivi un apprentissage jusqu'à l'obtention du baccalauréat – par conséquent étant tous lettrés – ces prisonniers de guerre s'exerçaient principalement à la lecture et à l'apprentissage scolaire. Ces activités étant dirigées par des enseignants ou des scientifiques présents dans ces camps. C'est le cas notamment de Paul Ricœur pour l'*Oflag IID* de Gross-Born ou encore Fernand Braudel pour l'*Oflag IIB* de Arnswalde qui lui dirigeait de nombreux conférences ou séminaires au sein du camp.

Tous ces exemples permettent ainsi de comprendre comment s'établissait un premier niveau hiérarchique entre les prisonniers d'une même institution.

#### 4. → Inégalités au sein d'un même camp : les Stalags

Afin de poursuivre la réflexion, l'analyse des *Stalags* se voudra quant à elle différente en raison des conditions de captivité plurielles des prisonniers de guerre. Contrairement aux *Oflags*, l'analyse au sein des *Stammlager* mettra en lumière de réelles inégalités sociales. Celles-ci se traduisent principalement à travers les diverses conditions de captivité qu'on put connaître les prisonniers rattachés à ces camps. Comme évoqué précédemment dans cette même partie, les obligations concernant les travaux des prisonniers de guerre ont contribué à rendre inégales les conditions de captivité.

En effet, la diversité des ramifications aux *Stalags* est la cause de ces inégalités. Ainsi, « *les conditions matérielles dans lesquelles vivaient les prisonniers de guerre sont aussi variables que leurs lieux de détention. Toutefois, il est constant que cet aspect revêt une invariable commune : le niveau de vie en captivité, en général, est inférieur à celui que le captif avait avant sa mobilisation* »<sup>104</sup>.

Alors que certains pâlisent de leurs conditions de traitement et de captivité au sein de leur *Kommandos*, d'autres prisonniers de guerre comme Maurice Lair expliquent que « *J'étais comme le fils de la maison. Si j'étais resté dans cet endroit jusqu'à ma libération. J'aurais eu une captivité dorée. Le samedi, je prenais mon bain et quand je sortais il y avait mes habits propres* ».

Comme le présente Jean-Claude Catherine, ces conditions inégales de traitement sont parfois – lorsqu'elles sont perçues comme positives par les captifs – le fruit d'un travail collaboratif

---

<sup>104</sup> Woehrle, *Les prisonniers de guerre français dans l'industrie de guerre du Reich (1940-1945)*.

avec l'Allemagne d'après-guerre. En effet, « *les prisonniers de guerre — et leurs témoignages en sont une preuve très riche — ont non seulement connu des situations extrêmement diverses selon leur affectation et les personnes à qui ils avaient affaire, mais la durée de leur captivité et leur implication que ce soit dans la production de guerre dans les usines ou dans la vie des familles paysannes, en ont fait des témoins privilégiés de l'évolution de la situation en Allemagne tout au long de la guerre. Ce n'est pas par hasard que nombre d'entre eux ont été à l'initiative d'échanges franco-allemands après la guerre, et sont restés, leur vie durant, profondément convaincus de pouvoir bâtir une Europe pacifique sur la base d'une amitié franco-allemande qui assume son passé, même celui des heures les plus sombres.* »<sup>105</sup>.

---

<sup>105</sup> Catherine, *Les prisonniers français dans l'industrie de guerre allemande : une composante parmi la main-d'œuvre forcée, composite et hiérarchisée.*



## II. La prise en charge par les acteurs extérieurs.

Dans cette seconde partie, l'axe principal de l'analyse sera porté sur les acteurs extérieurs aux camps de prisonniers de guerre. Ainsi, nous reviendrons dans un premier temps sur les missions des acteurs politiques, à savoir celles menées par le régime vichyste. Ensuite, l'analyse s'articulera autour du rôle des acteurs institutionnels intergouvernementaux. Enfin, un dernier temps, il s'agira d'éclairer le rôle de certaines associations, ou certains comités d'aide créés depuis la France.

### a. *L'état français et la mission Scapini*

Pour commencer ce raisonnement, il en convient de revenir sur l'acteur le plus important concernant l'encadrement des prisonniers de guerre français en Allemagne, qui plus est, extérieur au régime nazi, à savoir l'État français et le régime de Vichy. Son rôle d'encadrement de ses prisonniers de guerre a été de plusieurs ordres. Dans un premier temps, le rôle principal de l'État français était de reconnaître l'individu membre de ses troupes armées avec le statut de prisonnier qui lui est dû. Ainsi, la convention de Genève de 1929 explique que « *les belligérants sont tenus de se notifier réciproquement toute capture de prisonniers dans le plus bref délai possible, par l'intermédiaire des bureaux de renseignements* »<sup>106</sup>. Toujours dans ce même texte de loi, les signataires s'engageaient à garantir l'accès aux correspondances entre les captifs et leur proche restés en France. Ainsi, « *ils [les belligérants] sont également tenus de s'indiquer mutuellement les adresses officielles auxquelles les correspondances des familles peuvent être adressées aux prisonniers de guerre. Aussitôt que faire se pourra, tout prisonnier devra être mis en mesure de correspondre lui-même avec sa famille* »<sup>107</sup>.

Aussi, en fin de conflit, « *des fiches médicales de rapatriement ont été établies lors de la démobilisation des soldats après une visite médicale obligatoire avant le retour dans le foyer* »<sup>108</sup>.

Au fur et à mesure de la progression du conflit mondial et d'ancrage de plus en plus fort dans une collaboration irrationnelle, le régime vichyste fait sauter les verrous institutionnels et juridiques représentés par la convention de Genève de 1929. Ainsi, sous la couverture d'une

---

<sup>106</sup> Article 8 de la convention de Genève de 1929.

<sup>107</sup> Ibid.

<sup>108</sup> Woehrle, *Les prisonniers de guerre français dans l'industrie de guerre du Reich (1940-1945)*.

mise en place de délégation envoyée en Allemagne, le régime de Vichy raconte à son peuple entamer des négociations avec le régime nazi pour le bien de leurs prisonniers de guerre. En réalité, le maréchal Pétain et les membres du gouvernement ouvrent la voie à d'ultérieures violations de la Convention de Genève comme le fût cette transmission du pouvoir de surveillance des camps de prisonniers du Comité International de la Croix-Rouge aux hommes de Georges Scapini. En effet, cette attribution d'une délégation en partance pour l'Allemagne donne lieu à la nomination de Georges Scapini comme ambassadeur et directeur du « Service diplomatique des prisonniers de guerre ». Ce dernier avait donc le droit de porter un regard extérieur sur les conditions de captivité. Ironie du sort concernant ce droit de regard, la personne responsable de ces inspections – Georges Scapini – était aveugle.

Aussi, le gouvernement vichyste tout comme le faisait le CICR s'est mis à distribuer des colis à ses prisonniers de guerre. Toujours dans l'optique d'organiser la collaboration et « l'effort national » des patriotes français sur le dos des prisonniers de guerre, Pétain et son gouvernement ont alors œuvré politiquement pour montrer tout leur intérêt aux prisonniers de guerre. De cette manière, « *il y a un an on recevait des colis de la Croix-Rouge [...], aujourd'hui nous recevons des souliers Pétain, des cigarettes Pétain ...* » explique Jean Blanchard dans sa lettre du 1<sup>er</sup> janvier 1941<sup>109</sup>.

Cependant, ces droits n'étant pas donnés dans l'objectif annoncé par Vichy et le gouvernement en place, les historiens ont remarqué que ces derniers avaient en tête la mise en place d'une idéologie commune au sein du peuple français. Comme le rapporte Bories-Sawala, « *ses efforts pour obtenir des prisonniers de guerre l'obéissance absolue envers le maréchal Pétain et une confiance aveugle en la politique de son gouvernement furent ainsi compromis de manière durable. Ce travail idéologique fut pourtant une des activités les plus importantes de la mission Scapini qui mit en place des « cercles Pétain » dans les camps dès l'été 1941 et nomma des « officiers-conseils » à partir de mars 1942 pour les différents Wehrkreise* »<sup>110</sup>.

---

<sup>109</sup> *J'attendrai.*

<sup>110</sup> Helga Bories-Sawala, « Les prisonniers français dans l'industrie de guerre allemande : une composante parmi la main-d'œuvre forcée, composite et hiérarchisée », in *La captivité des prisonniers de guerre : Histoire, art et mémoire, 1939-1945. Pour une approche européenne*, éd. par Jean-Claude Catherine, Histoire (Rennes: Presses universitaires de Rennes, 2015).

### *b. Le CICR*

Le second acteur, occupant également une place très importante au sein de cette prise en charge extérieure au régime nazi, est lui de nature neutre et intergouvernementale. Depuis 1929 et la signature de la Convention de Genève, les belligérants ont ainsi délégué à une puissance neutre la surveillance et la protection des prisonniers de guerre capturés par un pays ennemi en cas de conflits militaires. Cette mission a été donc transmise au Comité International de la Croix-Rouge, créé en 1863 afin de protéger et d'assister les victimes de conflits armés et de situations de violence<sup>111</sup>.



*Figure 8-Photographie, CICR, délégation CICR, Stalag IVA, 21 décembre 1941*

En cas de refus de signature de cette Convention, « *la Puissance protectrice pourra, le cas échéant, soumettre à l'agrément des Puissances en cause une personnalité appartenant à une Puissance neutre ou une personnalité déléguée par le Comité international de la Croix-Rouge, qui sera appelée à participer à cette réunion [portant sur l'application des dispositions de la présente Convention]* »<sup>112</sup>. Ensuite, selon la législation alors signée en 1929, « les

---

<sup>111</sup> Archives numériques du CICR montrant une délégation du CICR au Stalag IVA, 21 décembre 1941.

<sup>112</sup> Article 87 de la Convention de Genève de 1929.

dispositions qui précèdent ne font pas obstacle à l'activité humanitaire que le Comité international de la Croix-Rouge pourra déployer pour la protection des prisonniers de guerre, moyennant l'agrément des belligérants intéressés »<sup>113</sup>. Ainsi, le pouvoir de surveillance de Comité International de la Croix-Rouge se couple à son pouvoir de protection et garant de la bonne captivité des prisonniers de guerre. Cet article 88 montre l'aide matérielle (par le biais des colis) qu'offre le CICR aux prisonniers de guerre. Ces actions de secours aux prisonniers de guerre ont connu des évolutions. En effet, le 10 septembre 1938, le CICR revoit la structuration de ses services pour les rendre plus performants. De cette restructuration naît la « Commission des œuvres de guerre »<sup>114</sup>. Au fur et à mesure de l'avancée du conflit, cet organisme humanitaire ne cesse de s'améliorer. De cette logique, découle en septembre 1939 lors de l'invasion de la Pologne par le Reich, la remise en forme de « l'Agence centrale des prisonniers de guerre », établie lors de la Première Guerre mondiale. Ce service a pour finalité de « centraliser les renseignements sur les prisonniers pour prévenir les familles de ces derniers, et réorganiser ses différentes commissions »<sup>115</sup>.



Figure 10- Fonds privé, Famille Barnes, Courrier du CICR à une épouse de prisonnier, 1940

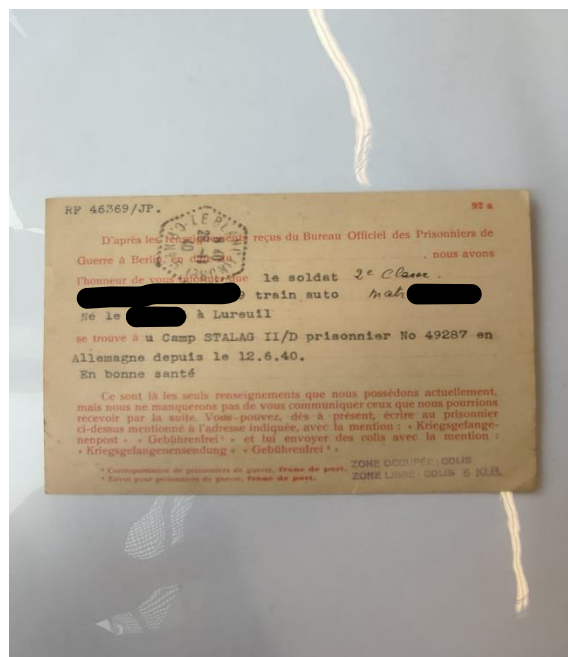


Figure 9 Fonds privé, Famille Barnes, Courrier du CICR à une épouse de prisonnier, 1940

<sup>113</sup> Article 88 de la Convention de Genève de 1929.

<sup>114</sup> CICR, Rapport du Comité International de la Croix-Rouge sur son activité pendant la seconde guerre mondiale (1er sept 1939- 30 juin 1947), volume 1, « Activités de caractère général », Genève, Mai 1948, p. 44.

<sup>115</sup> Gomet, « Sports et pratiques corporelles chez les déportés, prisonniers de guerre et requis français en Allemagne durant la seconde guerre mondiale (1940-1945) ».

L'intérêt de cette prise en charge extérieure est immense pour les prisonniers de guerre pour qui les conditions de vie n'étaient les mêmes qu'en amont de leur captivité. Ainsi, le Comité International de la Croix-Rouge s'engage à fournir principalement des denrées alimentaires, mais aussi des vêtements ou des couvertures dans l'optique de garantir des conditions de captivité meilleures aux prisonniers. Ces colis, à nature collective ou individuelle, nécessitent en décembre 1941, la force de travail de 3360 personnes<sup>116</sup>. Alors qu'ils étaient que 57 à travailler à l'envoi des colis<sup>117</sup> au début de l'année 1938, ces chiffres mettent en lumière la difficulté à garantir ce soutien humanitaire pour tant de personnes captives.

Pour finir, comme le rapporte Gomet dans sa thèse sur les pratiques sportives au sein des camps de l'Allemagne nazie, « *bien qu'il ne soit pas possible de connaître le nombre de colis envoyés spécifiquement à des prisonniers français par les soins du CICR, force est de constater une amplification de son activité : en 1940, 1 224 615 colis transitent par ses services, plus de huit millions en 1941 et quatorze millions en 1942* »<sup>118</sup>.

### *c. Les réseaux de proximité en soutien aux PG*

Ces derniers acteurs n'avaient pas pour objectif premier la prise en charge des prisonniers de guerre au début du conflit. En revanche, ce rôle s'est imposé à eux au regard de l'évolution des récits de captivité racontés par les prisonniers. Dans cette partie, nous aborderons donc la prise en charge des prisonniers de guerre par les acteurs extérieurs au régime nazi, à savoir la famille des prisonniers de guerre ainsi que des associations de soutien aux prisonniers.

Du fait de l'accès aux correspondances ratifié par la Convention de Genève de 1929, les prisonniers de guerre ont très tôt communiqué avec leurs proches concernant leurs conditions de captivité, qu'elles soient morales, matérielles ou physiques. Ainsi les proches – dans la majorité des cas, la femme du prisonnier – sont vite devenus des personnes-ressources à mobiliser en cas de besoin.

---

<sup>116</sup> CICR, Rapport du Comité International de la Croix-Rouge sur son activité pendant la seconde guerre mondiale (1er sept 1939- 30 juin 1947), volume 1, op.cit., p. 58.

<sup>117</sup> : CICR, Rapport du Comité International de la Croix-Rouge sur son activité pendant la seconde guerre mondiale (1er sept 1939- 30 juin 1947), volume 1, « Activités de caractère général », Genève, Mai 1948, p. 44

<sup>118</sup> Gomet, « Sports et pratiques corporelles chez les déportés, prisonniers de guerre et requis français en Allemagne durant la seconde guerre mondiale (1940-1945) ».

En analysant les différents fonds d'archives de notre corpus, on remarque toute l'importance des échanges entretenus entre les prisonniers de guerre et leurs familles pour tenter d'améliorer leurs conditions de captivité. De cette manière, il n'était pas rare que les femmes de prisonnier de guerre organisent le rapatriement de leurs hommes captifs depuis la France grâce aux récits évoqués dans les lettres. En effet, comme l'atteste ce courrier administratif du secrétariat d'État à la guerre reçu par une épouse de prisonnier de guerre, cette dernière a demandé d'opérer le rapatriement de son mari pour des raisons médicales<sup>119</sup>.

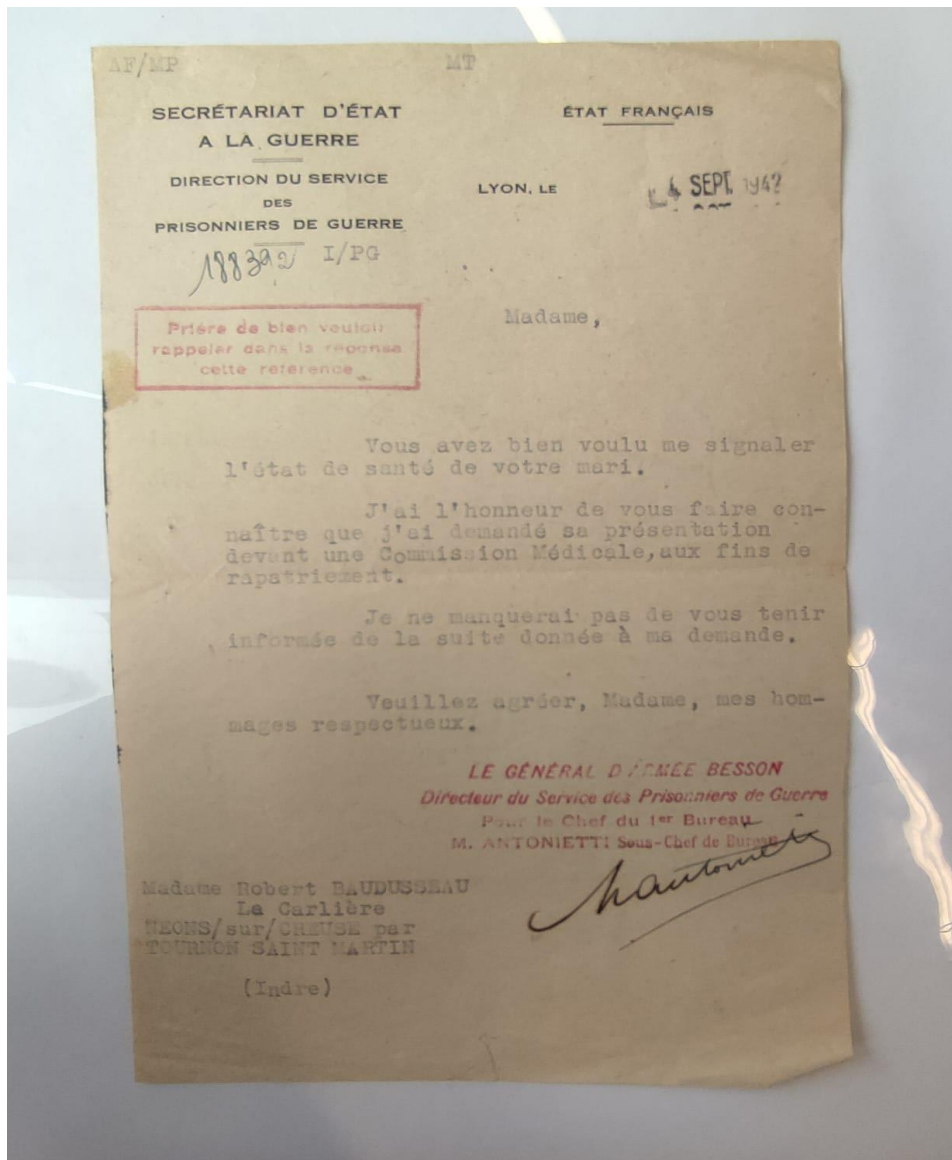


Figure 11-Fonds privé, Famille Barnes, Document administratif "Rapatriement", 4 septembre 1942

<sup>119</sup> Fonds d'archives privées, Famille Barnes, courrier de demande de rapatriement pour raisons médicales, 04 septembre 1942.

L'appui apporté par leurs proches aux prisonniers de guerre ne se limite pas à des demandes administratives exprimées auprès du gouvernement français. En effet, les proches des prisonniers de guerre pouvaient également leur apporter une aide le plus souvent matérielle, mais également morale. En complément de ceux distribués par le régime vichyste ou par le CICR, la distribution de colis personnels était organisée dans les camps. Ainsi, un prisonnier de guerre rapporte à sa femme, « *si tu savais comme nous attendons lettres et colis qui nous rapprochent un peu de vous* »<sup>120</sup>.

En effet, en dépouillant certains fonds d'archives privées de prisonniers détenus en *Oflags*, nous pouvons remarquer que beaucoup d'entre eux sont demandeurs de livres ou autres produits pour leurs activités sur le camp. Ainsi, un officier qui suivait des conférences de droit demande à sa femme « *le livre de police « Caublet » et le Code pénal* »<sup>121</sup>. Aussi, certains évoquent leur état de santé et demandent ainsi une aide médicale. De cette manière, un autre officier écrit « *je reviens d'avoir une petite angine, c'est fini maintenant, envoie pastilles de temps en temps* »<sup>122</sup>. En revanche, aucune des lettres dépouillées ne stipule une demande de ration alimentaire nourriture – bien que si celle-ci parvient jusqu'au camp, les lettres de remerciement sont bien présentes. En effet, les prisonniers préféraient alors privilégier les bonnes conditions de vie de leurs proches et refusaient que ces derniers se privent de nourriture pour eux.

---

<sup>120</sup> Fonds 19, Archives privées, Famille Martin, Oflag IID, Carte postale du 16 octobre 1940.

<sup>121</sup> Fonds 48, Archives privées, Famille Cruzet, Oflag IID, Lettre dépliant du 15 octobre 1940.

<sup>122</sup> Fonds 27, Archives privées, Famille Martin, Oflag IID, Lettre dépliant du 25 janvier 1942.

### III. Le camp de prisonniers, quelle définition sociologique ?

Cette analyse débutera en reprenant les termes de Jean-Claude Catherine dans un chapitre d'ouvrage collectif dirigé par lui-même. « *S'il faut éviter le contresens de confondre les camps de prisonniers de guerre, sous contrôle de la Wehrmacht, avec les camps de concentration et, à plus forte raison, les camps d'extermination où les SS règnent jusqu'à l'horreur, il faut comprendre aussi que les Stalags et les Oflags des prisonniers de guerre sont le visage banal d'un système barbare, mais qu'ils participent pleinement, en tant que rouage, à ce système global de déshumanisation, de réduction de l'être humain en esclave et en chose* ». <sup>123</sup>

En effet, les travaux historiques nous ont fourni beaucoup de détails concernant l'histoire des prisonniers de guerre, notamment le fait que « *les prisonniers ont connu la faim, les brimades, l'humiliation de la défaite, la privation de liberté, la déshumanisation comme simples numéros matricules, la promiscuité des baraques et, surtout, le long exil sans termes définis loin de leur pays, loin des leurs, au cœur du pays ennemi* » <sup>124</sup>. Ces récits présentés paraissent comme inhumains du fait de ces conditions de captivité, assez proche de ceux faits sur les camps de la mort <sup>125</sup>. En comparant les camps d'extermination et ceux de prisonniers de guerre, la différence réside dans le type de population détenu ainsi que dans la finalité de ces camps où le premier est « *voué exclusivement au massacre de famille entière – petits-enfants et vieilles gens, femmes enceintes* » <sup>126</sup>.

À travers un double point de vue reprenant ce que nous avons vu jusqu'à présent et les définitions sociologiques déjà établies par les sociologues ou philosophes concernant les institutions d'enfermement à visée coercitive, nous nous interrogerons sur la définition la plus exacte possible pouvant être faite des camps de prisonnier de guerre.

---

<sup>123</sup> Jean-Claude Catherine, « Les œuvres de captivité de Pierre Laville, essai d'analyse historique », in *La captivité des prisonniers de guerre : Histoire, art et mémoire, 1939-1945. Pour une approche européenne*, Histoire (Rennes: Presses universitaires de Rennes, 2015).

<sup>124</sup> Yves Durand, « Préface », in *La captivité des prisonniers de guerre : Histoire, art et mémoire, 1939-1945. Pour une approche européenne*, éd. par Jean-Claude Catherine, Histoire (Rennes: Presses universitaires de Rennes, 2015).

<sup>125</sup> Autre nom donné aux camps d'extermination comme Treblinka ou Auschwitz.

<sup>126</sup> Tilton, Ravensbrück.



Nombreux sont les scientifiques ayant voulu créer une définition la plus large et représentative possible de tout un ensemble d'institutions en s'appuyant sur des caractéristiques communes. De cette manière, il existe des textes fondateurs tels que sont ceux de Goffman ou Foucault qui analysent la condition sociale des malades mentaux en institution pour l'un et les caractéristiques des systèmes carcéraux pour l'autre. De cette manière, ces spécialistes regroupent sous la même définition, les hôpitaux psychiatriques, les prisons, les orphelinats, l'armée... soit tout espace social dans lequel l'individu reclus est contrôlé par l'institution. Depuis ces travaux, beaucoup de sociologues ou philosophes suivent et s'appuient régulièrement sur ces définitions établies au milieu du 20<sup>e</sup> siècle. Or, mon positionnement dans cette recherche aura pour objectif de passer outre ces larges définitions et de parvenir à établir une définition étant la plus vraie et représentative possible de l'institution qui nous intéresse ici : les camps de prisonniers de guerre allemands.

Il est certain que cette position de vouloir fonder une définition plus restreinte, mais appartenant à un sujet propre, qui comporte ses propres caractéristiques et son propre fonctionnement, présente davantage de pertinence que de chercher – comme ce fût le cas pendant de nombreuses années – à établir une définition pouvant représenter le plus de sujets possible.

#### a. *L'institution « complète et austère » de Foucault*

Nous allons dans un premier temps nous intéresser à l'idée développée par le philosophe Michel Foucault lorsque ce dernier aborde le cas du système carcéral dans son ouvrage *Surveiller et punir : naissance de la prison*. Notre première analyse se porte sur cette recherche en raison de la proximité que l'on peut établir au premier regard entre nos deux sujets. En effet, nos deux populations enquêtées étant inscrites au sein d'un système d'enfermement dans lequel la sortie est – quasiment – impossible.

Michel Foucault « analyse tout à la fois les projets d'enfermement carcéral du XVIII<sup>e</sup> siècle (notamment le système panoptique de Bentham) et le passage historique réel des tortures physiques et châtiments corporels publics à l'usage de l'enfermement à titre de sanction »<sup>127</sup>.

Ainsi, nous ne pouvons pas nous appuyer sur cette théorie en ce qui concerne notre sujet d'étude. Nous pouvons même contrer la définition qu'il donne, celle-ci étant bien trop philosophique et pas concrètement adaptée au modèle social qui régit une prison ou une

---

<sup>127</sup> Jean-François Bert, « II. Réguler par la norme : les institutions disciplinaires », vol. nouvelle édition, Repères (Paris: La Découverte, 2016).

institution d'enfermement. Selon lui, l'enfermement des individus en prison est avant tout un choix social qui émane d'une volonté de rompre le contrat social selon lequel « *le citoyen est censé avoir accepté une fois pour toutes les lois de la société, y compris celles-là mêmes qui risquent de le punir. [Auquel cas] le criminel ne peut plus apparaître que comme un individu juridiquement paradoxal qui [...] incarne l'« ennemi de la société tout entière »* »<sup>128</sup>. En reprenant les caractéristiques du statut de prisonnier de guerre développées tout au long de ce premier chapitre, on s'aperçoit clairement avec cette citation que celle-ci ne peut correspondre à l'analyse de nos prisonniers de guerre.

Le cœur de son analyse de Foucault dans cet ouvrage est de reprendre l'évolution de la prison et des systèmes carcéraux. Cependant, ce qui fait la particularité de son explication en tant que lecteurs français, concerne le système de surveillance qu'il présente. En effet, Foucault développe son argumentaire autour de ce qu'il nomme une *institution disciplinaire*. Cette dénomination se base sur un système de surveillance très particulier très présent dans les prisons américaines. Ce dernier se nomme le *système panoptique*. Il correspond à un « *système de documentation individualisant et permanent [dans lequel] il faut que le prisonnier puisse être tenu sous un regard permanent* »<sup>129</sup>.

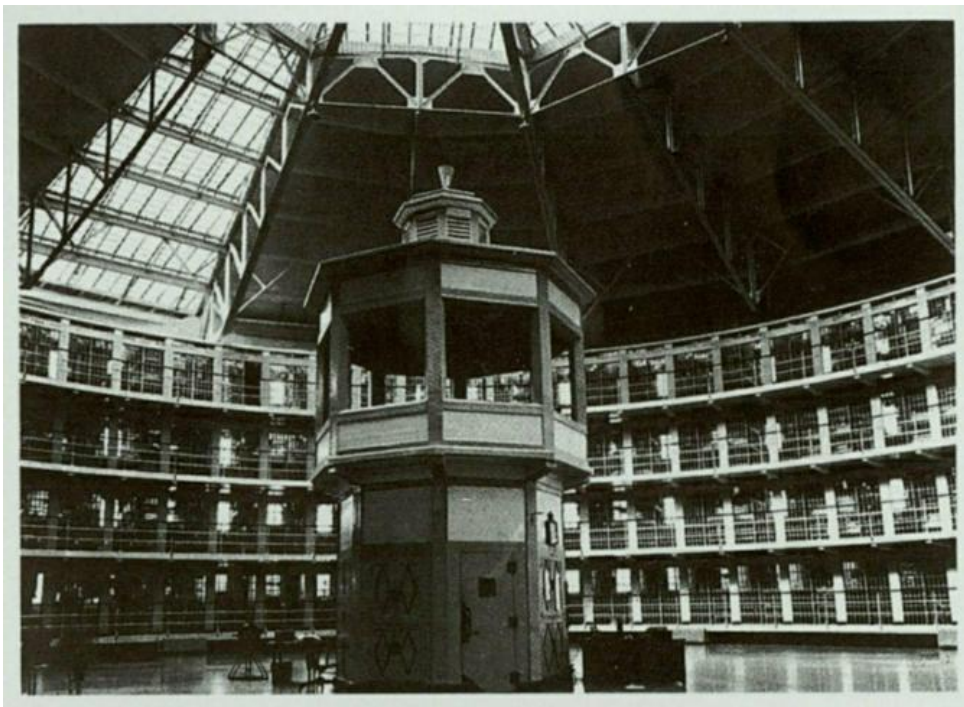


Figure 12- M. Foucault, *Surveiller et punir*, Intérieur du pénitencier de Stateville, États-Unis, xxe siècle. Cf. p. 290.

---

<sup>128</sup> Jean-François Bert, « “Ce qui résiste, c’est la prison.” Surveiller et punir, de Michel Foucault », *Revue du MAUSS* 40, n° 2 (2012).

<sup>129</sup> Foucault, *Surveiller et punir*.

Avec toutes ces explications, on s'aperçoit donc que ce système de surveillance reste bien loin de celui que nous avons présenté en amont dans l'analyse.

De plus, Foucault revient dans son ouvrage sur le caractère de l'institution qui nomme « *complètes et austères* »<sup>130</sup>, en s'appuyant sur une définition de 1829 de Baltard<sup>131</sup>. De cette caractérisation de la prison, Michel Foucault reprenant une nouvelle fois des attraits qui ne correspondent pas à l'analyse que nous avons faite précédemment. Ainsi, une institution complète « *est sans extérieur ni lacune ; elle ne s'interrompt pas, sauf sa tâche totalement achevée* ». En revanche, nous avons observé dans notre analyse que bien que coupé du monde extérieur par une barrière physique, les captifs peuvent tout de même être en lien avec leur milieu social d'origine. De ce fait, on repère souvent dans des correspondances de prisonnier de guerre demandé des nouvelles de leur ville d'origine. Cela se traduit par des échanges tels que : « *on m'a dit qu'Orléans avait été bombardé, 60 morts, est-ce vrai ?* »<sup>132</sup>.

Cependant, il n'est pas à exclure les quelques rapprochements bien visibles entre la définition établie par Foucault et celle que façonnée dans ce raisonnement. En effet, le philosophe désigne plusieurs aspects de régulation de la vie du captif qui sont similaires avec les récits de vie des prisonniers de guerre. Il propose donc de voir que l'institution « *dans la succession des jours et même des années peut régler pour l'homme le temps de veille et de sommeil, de l'activité et du repos, le nombre et la durée des repas, la qualité et la ration des aliments* »<sup>133</sup>. Parmi les 60 pièces d'archives analysées pour ce mémoire, nombreuses sont celles qui reprennent ce rythme de vie ordonné et calculé par l'institution. Reprenons l'exemple d'un prisonnier de l'*Oflag* qui rapporte sa journée le 21 octobre 1941 : « *lever vers 8h, appel à 10h30, une soupe vers 11h, quelques conférences l'après-midi, puis nous cuisinons quelques légumes à midi, car le soir nous touchons pain et graisse en confiture. Quelques bridges et l'on se couche vers 10h* »<sup>134</sup>. De plus, en s'appuyant sur des traces annexes, de prisonnier en *Stalag* cette fois, on s'aperçoit que les arrêtés législatifs internes au camp de prisonniers ont une réelle volonté d'encadrer le rythme de vie des prisonniers de guerre. De cette manière, le règlement indique que « *le réveil doit observer rigoureusement. Quiconque sera trouvé encore couché sera puni sévèrement. Ces prisonniers se laveront immédiatement le torse nu. Les abords de l'emplacement de chaque compagnie seront nettoyés soigneusement aussitôt après le midi. Les compagnies se*

---

<sup>130</sup> Foucault.

<sup>131</sup> Louis-Pierre Baltard, *Architectonographie des prisons*, 1829.

<sup>132</sup> Fonds 42, Archives privées, Famille Jarrillet, Oflag IIB, Lettre dépliant de 26 mars 1943.

<sup>133</sup> Foucault, *Surveiller et punir*.

<sup>134</sup> Fonds 20, Archives privées, Famille Martin, Oflag IID, Lettre dépliant de 21 octobre 1940.

*rassembleront dans l'ordre précis pour chercher la soupe, ses mains et son plat de gamelle à l'appel du soir. Les compagnies [...] ont interdiction de fumer, de lire ou de parler. Chaque compagnie se placera en colonne par cinq, l'appel sera fait. La compagnie étant au garde-à-vous, quiconque sera surpris avec les mains dans les poches sera sévèrement puni 30 minutes au poste avec un plat d'eau dans les mains »<sup>135</sup>.*

En reprenant la caractéristique d'éloignement physique et d'enfermement proposé par Foucault, nous pouvons nous appuyer sur le travail de l'historien Christophe Woehrle. Il met en lumière le fait que « *l'accès aux journaux est également possible, même si ceux-ci sont des journaux de propagande, ils ont apprécié des prisonniers de guerre qui y trouvent un semblant de normalité* »<sup>136</sup>. Ainsi, grâce à cette précision, nous pouvons voir que malgré l'accès à la correspondance, permettant de rester au contact de leur milieu social d'appartenance, l'institution impulse tout de même une volonté de régulation des pensées des prisonniers de guerre par le biais de la propagande.

Ensuite, l'auteur voit le travail telle « *la constitution d'un rapport de pouvoir, d'une forme économique vide, d'un schéma de la soumission individuelle et de son ajustement à un appareil de production* »<sup>137</sup>. C'est ce que l'on a pu démontrer tout au long de la première partie de cette analyse concernant les conditions sociales de captivité. Dans ce sens, et en reprenant les propos de Jean Blanchard qui explique qu'un de ses camarades « *avait beau dire qu'il était instituteur, les boches l'ont envoyé dans une aciérie* »<sup>138</sup>, nous avons pu observer que le travail des prisonniers de guerre était régi par l'institution, organisé et décidé par elle-même.

### *b. Les "total institutions" de Goffman*

Dans un second temps, nous allons nous intéresser désormais à une analyse des institutions en reprenant celle établie par Goffman dans son ouvrage *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux*. Dans cet ouvrage portant sur les hôpitaux psychiatriques, Erving Goffman entend – à l'inverse de Michel Foucault – prendre en compte la parole des « reclus »<sup>139</sup>

---

<sup>135</sup> Archives privées, Carnet de bord de Mr. Volcy-Louis Perraudeau, Stalag IVA, Stolpen, Date inconnue.

<sup>136</sup> Woehrle, *Les prisonniers de guerre français dans l'industrie de guerre du Reich (1940-1945)*.

<sup>137</sup> Foucault, *Surveiller et punir*.

<sup>138</sup> *J'attendrai*.

<sup>139</sup> Nom défini par Goffman pour désigner les individus présents au sein de ces institutions. Nous parlerons quant à nous de captifs.

pour fonder son analyse. Dans sa traduction, le terme de "total institutions" fut remplacé par *institutions totalitaires*. C'est de ce terme que nous partirons pour analyser son approche et ainsi regarder si le camp de prisonniers est lui aussi une institution totalitaire.

Tout d'abord, il convient de rappeler qu'il existe plusieurs définitions concernant cette notion dans le champ sociologique. Elle s'est progressivement ancrée dans la littérature sociologique par plusieurs appellations, comprenant toutes des caractéristiques différentes. C'est le cas de la définition de Howard Rowland présente dans l'article « Segregated communities and mental health » et paru dans la revue *Mental Health Publication of the American Association for the advancement of Science*. Ou encore celle de Amitai Etzioni dans l'article « The organizational structure of « closed » educational institutions in Israël » pour la revue *Harvard Educational Review*.

Cette confusion est le produit de la volonté de mettre sous la même définition une pluralité d'*institution totalitaire*. Selon Bruno Milly, cette notion renvoie à toute « *institution qui prive certains des reclus qu'elle abrite d'un accès à des services dont les détenus ne sont pas juridiquement privés* »<sup>140</sup>. Cette explication peut être dès maintenant écartée de notre analyse en raison de son non-ajustement avec notre conception évoqué précédemment du camp de prisonnier de guerre, qu'il soit *Stalag* ou *Oflag*. En effet, nous avons vu au contraire que les captifs en camps de prisonniers n'ont pas – ou très peu selon le contexte militaire – de privation d'accès à des services desquels ils ne sont pas juridiquement privés. En utilisant les termes concernant notre problématique, il n'y a que très peu de faits de violation de la Convention de Genève de 1929.

Afin d'analyser ce que représente sociologiquement un camp de prisonniers et de tenter d'en établir une définition stricte et véritable, nous allons donc nous appuyer sur l'analyse qu'en a faite Goffman. Comme le montre la définition Goffmanienne, une institution est totalitaire lorsque « *les barrières qu'elles dressent aux échanges sociaux avec l'extérieur [...] sont souvent concrétisées par des obstacles matériels : portes verrouillées, hauts murs, barbelés ...* »<sup>141</sup>. En suivant le sens de cette première – et large – définition, nous pouvons affirmer que les camps de prisonniers correspondent à cette définition et par conséquent sont des institutions totalitaires. En réalité, l'affirmation n'est pas si évidente à établir si nous nous penchons sur les deux principaux types de camps renvoyant à la notion de « camps de prisonniers ». En effet,

---

<sup>140</sup> Bruno Milly, *Soigner en prison*, Sociologies (Paris cedex 14: Presses Universitaires de France, 2001).

<sup>141</sup> Goffman, *Asiles*.

bien que les *Oflags* soient un espace délimité par des barbelés ou de hauts murs dans lesquelles les captifs sont enfermés, les prisonniers en *Stalags* et principalement en *Kommandos*, font quant à eux face des multitudes d'espaces de captivité plus ou moins ouverts les uns des autres – fermes, usines, etc. En ce sens, on ne peut pas reprendre cette définition de l'institution pour représenter les *Stalags*.

À la suite de son analyse, Goffman établit une catégorisation des institutions dans laquelle se retrouvent les institutions « *qui se proposent de prendre en charge les personnes jugées à la fois incapables de subvenir à leurs besoins et inoffensives [qui se proposent de prendre en charge] les personnes jugées à la fois incapables de s'occuper d'elles-mêmes et dangereuses pour la communauté [...], qui sont destinés à protéger la communauté contre des menaces qualifiées intentionnelles [...], qui répondent au dessin de créer les meilleures conditions pour la réalisation d'une tâche donnée [...] et qui ont pour but d'assurer une retraite hors du monde* ».

Parmi celles-ci, Goffman rattache les camps de travail aux institutions qui « *répondent au dessin de créer les meilleures conditions pour la réalisation d'une tâche donnée* ».

Cette nouvelle explication, basée sur la comparaison de l'analyse de Goffman et le terrain qu'est le camp de prisonniers, est tout de même assez éloignée de ce que nous avons appris plus haut sur les *Stalags* ou les *Oflags*. En effet, bien que les camps de prisonnier travailleur aient pour finalité cette question de réalisation d'une tâche donnée, nous venons de constater qu'ils ne sont pas enfermés dans un lieu clos. De plus, l'objectif prévu par les camps d'officier – reposant sur une simple captivité le temps du conflit, loin de la France et des lieux de combats – ne se trouve dans aucune des cinq catégories présentées par Goffman.

En revanche, ce concept idéal typique présenté par l'américain, comportant les prisons, les hôpitaux, les casernes, les foyers pour indigents, les camps de travail – selon Goffman –, ou encore les monastères, est également défini par d'autres caractéristiques. Notamment par le fait d'être « *un lieu de résidence et de travail, où un grand nombre d'individus, placés dans la même situation, coupés du monde extérieur pour une période relativement longue, mènent ensemble une vie recluse dont les modalités sont explicitement et minutieusement réglées* »<sup>142</sup>. De plus, en croisant cette définition avec celle élaborée par Corinne Rostaing, sociologue spécialiste de

---

<sup>142</sup> Goffman.

milieu carcéral, on remarque que les institutions totales désignent « *un espace-temps où se confondent lieu de travail, lieu de vie et lieu de loisir* »<sup>143</sup>. Ainsi, ces définitions se recourent nettement avec l'analyse que nous avons élaborée concernant les conditions de captivités des prisonniers de guerre.

Aussi, il est important de rebondir sur une caractéristique clé sur laquelle revient Goffman. Selon lui, le « *caractère essentiel est qu'elles appliquent à l'homme un traitement collectif conforme à un système d'organisation bureaucratique qui prend en charge tous ses besoins* »<sup>144</sup>. Pour mettre cette explication en parallèle avec notre objet d'étude, il est utile de s'appuyer sur la Convention de Genève de 1929. Celle-ci ordonne que « *Chaque camp possède une infirmerie, où les prisonniers de guerre recevront les soins de toute nature dont ils pourront avoir besoin ; Les locaux devront être entièrement à l'abri de l'humidité, suffisamment chauffés et éclairés. L'habillement, le linge et les chaussures seront fournis aux prisonniers de guerre par la Puissance détentrice. Le remplacement et les réparations de ces effets devront être assurés régulièrement ; Dans tous les camps seront installées des cantines où les prisonniers pourront se procurer, aux prix du commerce local, des denrées alimentaires et des objets usuels* »<sup>145</sup>. De même que pour la dernière caractéristique, celle-ci concernant le traitement collectif et total des prisonniers de guerre, peut parfaitement se justifier si l'on pense le camp de prisonniers comme une institution totalitaire.

Ensuite, Erving Goffman revient également sur le caractère contraignant des institutions qu'il définit comme *totalitaires*. Son explication, portée à l'égard de ce critère, se base sur un processus de déshumanisation ou de mortification de l'individu. Ainsi, il propose de constater de ces institutions, en plus des « *barrières qu'elle dresse aux échanges avec l'extérieur, les techniques de mortification qu'elle met en place pour marquer la rupture avec la vie d'avant et la coupure entre la vie recluse et la vie normale* »<sup>146</sup>. Or, l'aspect juridique qui encadre les institutions que sont les camps de prisonniers souligne que « *les pièces d'identité, les insignes*

---

<sup>143</sup> Corinne Rostaing, « Institution totale », *Sociologie*, 1 décembre 2015.

<sup>144</sup> Goffman, *Asiles*.

<sup>145</sup> Articles 10, 12, 14 de la Convention de Genève de 1929.

<sup>146</sup> Goffman, *Asiles*.

*de grade, les décorations et les objets de valeur ne pourront être enlevés aux prisonniers* »<sup>147</sup>. Ainsi, l'analyse faite par Goffman ne s'applique pas ici à nos individus captifs qui conservent leur pleine capacité civile, même une fois leur entrée dans l'institution. Cependant, il est à noter que les prisonniers sont tous dotés d'un numéro de prisonnier avec lequel ils doivent se présenter face aux gouvernants ennemis. C'est ce dernier qui sera retenu auprès des autorités pour définir leur identité. De plus, comme le rapporte l'historien Yves Durand, certaines pratiques des prisonniers de guerre au sein du camp correspondent à « *des formes de lutte : contre l'abêtissement et la déshumanisation ; pour la dignité de l'esprit et de l'homme* »<sup>148</sup>. Cette analyse reflète le caractère déshumanisant de cette institution. La complexité de notre raisonnement repose dans le fait que la déshumanisation prend des formes diverses de celles présentées par Goffman dans cet ouvrage. En effet, loin de passer par un processus de mise à l'écart de tout autre individu ou cérémonies d'admission, dépouillement, dégradation de l'image de soi ou encore la contamination physique et morale, engendrant une perte de repère physique et morale par rapport à sa vie antérieure, dans cette institution, la déshumanisation passe par un manque de repère, par une anomie sociale. Matériellement, les individus captifs en *Oflag* n'ayant plus les mêmes conditions de vie que celle précédant leur entrée dans l'institution, ces derniers n'exercent plus les mêmes pratiques, entraînant en quelque sorte une « mort sociale ».

Enfin, parmi les caractéristiques principales sur lesquelles Goffman fonde son analyse sociologique, reviennent celles concernant les adaptations secondaires et les solidarités des reclus. En adoptant le point des individus reclus dans son analyse, l'auteur remarque un enjeu concernant l'emprise ou non d'une institution sur les reclus. En effet, il nomme « adaptation secondaire » l'ensemble des marges de manœuvre que dispose un reclus au sein d'une institution totalitaire. Selon lui, « *l'emprise de l'institution n'est jamais totale. Le reclus peut toujours s'écarter du rôle ou du personnage que l'institution lui assigne naturellement* »<sup>149</sup>. En ce qui concerne les camps de prisonniers que sont les *Stalags* ou les *Oflags*, cette définition ne peut pas s'appliquer. Cela est dû au fait que l'individu captif en camp de prisonniers possède une plus grande capacité d'action et une plus grande liberté que les reclus présentés dans l'analyse de Goffman. En effet, le rôle qu'endosse le militaire-prisonnier dans un camp de l'Allemagne nazie est plutôt simple. S'il est détenu en *Oflag*, alors ce dernier devra simplement

---

<sup>147</sup> Article 6 de la Convention de Genève de 1929.

<sup>148</sup> Durand, « Préface ».

<sup>149</sup> Rostaing, « Institution totale ».



attendre la fin du conflit au sein sans exposer aucun signe de rébellion ou de volonté de fuir, auquel cas il sera tué, ou envoyé dans un camp plus coercitif où les conditions de captivité sont bien moindres. En revanche s'il est détenu en *Stalag*, ce dernier devra s'appliquer à exercer sa tâche de travailleur pour l'industrie allemande auquel cas il risque la même sanction que son compatriote officier ou lieutenant.

### c. Le camp de prisonniers, comment nommer l'institution ?

L'analyse de notre objet d'étude mêlée aux deux grandes définitions des institutions élaborées par Goffman en 1968 puis Foucault en 1975 ainsi qu'aux ajouts que nous allons faire dans cette troisième partie, contribuera à établir une définition sociologique propre à notre objet, à savoir les camps de prisonniers de guerre.

Pour débiter, cet effort de définition, il convient de revenir sur une théorisation de l'institution militaire. Ainsi, nous nous appuyerons ici sur les travaux de Louis Pinto. Dans l'article « L'armée, le contingent et les classes sociales » paru 1975 dans *Actes de la recherche en sciences sociales*. De son travail, nous reprendrons ici l'analyse qu'il développe autour des rites d'incorporation. Un parallèle intéressant peut être élaboré entre ces rites présentés par Pinto et les techniques de mortification présentées par Goffman dès l'entrée dans l'institution des captifs, des reclus. Concernant notre sujet, nous avons pu observer l'absence de processus de déshumanisation à l'entrée du camp de prisonniers de guerre. Cela s'explique en raison de pratiques du même genre opérées dès l'entrée dans l'Armée. En effet, avant l'intégration d'une troupe militaire, les individus subissent des « *pratiques conventionnelles et déconcertantes, brimades institutionnalisées et stéréotypées, qui inaugurent l'accès à la vie militaire, qui appartiennent à la série des processus d'incorporation aux institutions totales (prisons, hôpitaux psychiatriques, etc.), séquences ordonnées d'opérations par lesquelles l'armée dépossède les appelés des marqueurs corporels et des signums de leur identité* »<sup>150</sup>. Tout comme dans l'analyse présentée par Goffman dans *Asiles*, ces actions sont destinées à « *manifester la coupure avec le monde ordinaire* »<sup>151</sup>. Ces rites ayant déjà été élaborés sur un individu captif changeant de lieu de vie (passant d'un espace de conflit à un espace de captivité),

---

<sup>150</sup> Louis Pinto, « L'armée, le contingent et les classes sociales », *Actes de la recherche en sciences sociales* 1, n° 3 (1975).

<sup>151</sup> Goffman, *Asiles*.

mais pas de monde social (il reste en effet dans l'univers militaire), cela ne nécessite pas l'intervention de nouveaux rites d'incorporation.

L'analyse historique et les récits de captivité présentés par différents prisonniers nous montrent également d'autres caractéristiques des camps et par conséquent de la définition que nous pouvons en tirer. Pour cela, l'enquête vise à revenir maintenant sur la notion de contrainte. Nous pouvons ainsi nous mettre d'accord sur l'omniprésence d'une contrainte physique par l'enfermement pour les deux principaux types de camps – les *Stalags* et les *Oflags*. Cependant, certains scientifiques sont moins sensibles pour ce qui est de l'utilisation de cette notion et n'abordent cette dernière que lorsqu'elle viole des lois. Par exemple, l'historien C. Woehrle souligne que « *les prisonniers de guerre ayant été amenés à travailler dans l'industrie de guerre, en parfaite violation des conventions, semblent convenir à la définition de contrainte, mais ceux qui ont travaillé dans l'agriculture ne correspondent pas à cette notion* »<sup>152</sup>. Nous pouvons réfuter ces propos en affirmant que la contrainte était omniprésente dans l'univers de ces camps, par l'enfermement pour les *Stalags* et *Oflags*, par le travail – quelle que soit sa nature – forcé pour ceux présents en *Stalags*. Ainsi nous pouvons appuyer ces propos par des récits de prisonniers de guerre présentés dans le documentaire « J'attendrai ». En effet, dans certains cas, on s'aperçoit que la contrainte est bien présente, comme le rapporte Jean Blanchard, « *il avait beau dire qu'il était instituteur, les boches l'ont envoyé dans une aciérie* »<sup>153</sup>. De plus, on peut ajouter qu'une contrainte routinière était présente au sein de ces camps, ainsi « *comme dans les Stalags, l'appel, les contrôles de la chambrée et des placards, les exercices du dimanche faisaient partie de la routine militaire du camp, du moins dans les grands kommandos* »<sup>154</sup>.

De plus, il est intéressant de revenir sur la notion de solidarité. Cette notion est polysémique en sociologie. Analysé par Durkheim<sup>155</sup> dans sa thèse en 1893, il remarque deux formes de solidarité entre les individus au sein d'un même espace social. D'une part, la solidarité mécanique, qui fonde le lien social au sein des sociétés traditionnelles et qui s'élabore grâce à l'identité sociale de proximité qu'ils entretiennent les uns avec les autres. Et d'autre part, une solidarité organique se substitue à cette solidarité mécanique. Elle se fonde au contraire sur une différenciation des tâches qui inscrit les individus dans des liens d'interdépendance sociale.

---

<sup>152</sup> Woehrle, *Les prisonniers de guerre français dans l'industrie de guerre du Reich (1940-1945)*.

<sup>153</sup> *J'attendrai*.

<sup>154</sup> Bories-Sawala, « Les prisonniers français dans l'industrie de guerre allemande ».

<sup>155</sup> Emile Durkheim, *De la division du travail social*, 1893.

En ce qui concerne notre sujet, l'analyse qui en est faite d'un point de vue extérieur aux camps de prisonniers de guerre, laisse à voir une invisibilisation de l'individu sous la houlette « prisonnier de guerre » ou pour les plus connaisseurs sous la dénomination de « prisonnier de guerre de *Stalag* » ou « prisonnier de guerre d'*Oflag* ». En réalité, l'univers social qui régit dans ces microsociétés laisse entrevoir de nombreux liens de solidarité. Dans la majorité des cas, ces derniers sont tous de nature mécanique. En effet, les individus étant tous ramenés à leur statut et à leur grade militaire, leur identité civile d'avant-guerre disparaît. Bien souvent, les seuls liens de solidarité qui perdurent sont ceux qui s'établissent en raison de leur statut de prisonniers. Cependant, il est possible de repérer des formes de solidarité organique au sein des *Oflags*. En effet, les dispositions que les individus possèdent de leur socialisation d'avant-guerre ont pu permettre de tisser un réseau de solidarité entre ces individus. Par exemple, un lieutenant de l'*Oflag IID* raconte : « *je passe mon temps à cuisiner pour un groupe de six camarades les légumes que nous achetons* »<sup>156</sup>. Au sein de l'*Oflag IIB* maintenant, certains ont pu côtoyer des universitaires renommés qui ont partagé ces connaissances sous forme de multiples conférences, ce qui a permis à certains d'acquérir de nouveaux diplômes<sup>157</sup>.

En s'appuyant sur l'ensemble des analyses réalisées jusqu'à présent, l'enjeu principal de cette recherche consiste donc à établir une définition sociologique solide et propre à notre objet d'étude, les camps de prisonnier de guerre. Loin de vouloir fonder un concept idéal typique, il est primordial de rappeler avant toutes explications que les camps sont pluriels. En effet, nous avons vu qu'il en existe presque une trentaine d'*Oflag* et plus 82 000 *Kommandos* différents répartis dans 10 régions militaires distinctes. Ces camps sont donc situés à des positionnements géographiques variés, plus ou moins proches des frontières française ou russe et par conséquent aux enjeux de surveillance, de traitement, de conditions de captivité toutes différentes. Il est évident de rappeler que les prisonniers de guerre présents dans ces camps possèdent également tous des propriétés sociales différentes. Enfin, il en va de soi de rappeler que les individus allemands, en charge de ces camps ou de ces *Kommandos* expérimentaient tous leurs conditions de vie différemment et ainsi n'ont pas tous souhaité faire subir le même sort aux troupes françaises. Il s'agit ici de montrer que certains Allemands étaient probablement plus laxistes que d'autres.

De plus, pour établir une juste définition, il est essentiel d'opérer une scission entre les deux principaux types de camps. Nous avons repéré tout au long de ce raisonnement que les *Oflags*

---

<sup>156</sup> Fonds 32, Archives privées, Famille Jarrillet, *Oflag IID*, Lettre dépliant du 31 juillet 1940.

<sup>157</sup> Cf. Figure 14.

ou les *Stalags* n'étaient pas fondés sur les mêmes lois, n'étaient pas organisés de la même manière et surtout étaient occupés par des individus aux caractéristiques sociales bien différentes.

Ainsi, il est vrai qu'il est très difficile d'élaborer une définition reprenant les multiples conditions qui font ces camps de prisonniers. En nous reposant sur les précédentes définitions mises au point par Foucault portant sur les institutions complètes et austères et celle de Goffman sur les institutions totales, nous avons vu que la notion de camp de prisonniers renferme certaines caractéristiques présentes dans l'une ou l'autre de ces deux définitions. Cependant, l'analyse que nous venons de réaliser nous montre également que d'autres critères évoqués par Foucault et Goffman ne figurent pas dans ce que représente réellement un camp de prisonniers et sont même parfois aux antipodes de ce que cette notion renferme.

Ce projet de définition du camp de prisonniers représentera un travail important, propre à une recherche doctorale ou à un travail de mémoire propre à cette problématique. C'est pour cette raison qu'il est impossible ici de répondre dans sa globalité à la question.

Cependant, il faut en dégager les caractéristiques principales que renferment ces notions puis de nommer ces institutions.

Pour commencer, il convient de rappeler que pour ces deux types de camps, les conditions de captivité ont été rendues douloureuses, au moins par le fait de l'éloignement physique de leur proche. Le second aspect primordial réside dans le fait que les institutions responsables de ces individus captifs contrôlent la vie des individus sous différents aspects, presque sur tous les pans de l'individu.

Ensuite, en ce qui concerne les *Stalags* et les *Kommandos*, nous avons vu que les conditions de captivité en leur sein sont diverses. Suivant l'accréditation au *Kommando* et la qualité des conditions de vie de ce dernier, les perceptions des captifs sont variées. Ensuite, l'aspect coercitif et contraignant de l'institution réside dans les obligations de détention. Ce terme d'obligation renvoie à la contrainte d'exécuter des tâches de travail, épuisantes au regard de la quantité et de la nature de l'activité. En revanche, le contre-exemple de cette captivité douloureuse réside dans le semblant de liberté que possèdent les prisonniers de guerre. En effet, étant inclus dans la main-d'œuvre allemande (industrielle ou agricole), ces derniers n'avaient pas de réelles frontières matérielles les cantonnant dans un espace clos. C'est en partant de ces

critères développé à l'instant que nous pouvons qualifier ces camps de prisonniers d'« *institution à liberté totalitaire* ».

C'est ce même contre-exemple qui créera le caractère contraignant et coercitif de l'*Oflag*. En effet, bien que ces derniers n'eussent pas de véritable contrainte d'activité durant leur captivité. Le principal aspect coercitif de l'institution réside dans les conditions matérielles de captivité. Par ces termes, est mise en avant la frontière physique et matérielle que représente les *Oflags*. De plus, un second critère propre à cette institution a rendu les conditions sociales de captivité difficile. Ce dernier trouve sa place à travers le manque de repère par rapport à leurs conditions sociales « civil ». Ainsi, les individus captifs présents dans ces camps ressentent une véritable perte de sens vis-à-vis de leur existence au sein de l'institution. En ce sens, on peut alors parler d'« *institution d'enfermement libre* ».

Après avoir analysé les enjeux concernant les statuts de ces individus captifs ainsi que les conditions de captivité qui en découle, nous allons aborder dans une seconde partie un nouvel enjeu bénéfique à l'élaboration de cette recherche : l'analyse des correspondances. Cette recherche établie principalement sur des lettres échangées entre les prisonniers de guerre et leurs familles, il en va de soi d'analyser sociologiquement en quoi ces lettres sont révélatrices d'une condition sociale particulière et la manière dont l'appréciation de ces dernières a joué un rôle primordial dans la mémoire de ces hommes et de leurs histoires.

## - *SECOND CHAPITRE* -

### Les enjeux de la correspondance en captivité

Nous avons abordé dans une première partie les enjeux de définition que recouvre la notion de camps de prisonnier de guerre – et plus précisément les termes : *Oflags* et *Stalags*. Celle-ci nous a permis de nous rendre compte de la diversité des formes de captivité existante sous le Troisième Reich. Pour réaliser cette sociologie de l'institution, nous nous sommes donc basés sur des traces historiques de natures diverses. En effet, pour administrer la preuve de notre raisonnement, l'enquête a pris appui sur des textes de loi, des documents administratifs issus d'archives privées, mais également, et c'est ici que réside l'intérêt de cette seconde analyse, sur des correspondances privées réalisées dans le cadre de la captivité entre les prisonniers de guerre depuis le territoire Allemand et leurs proches en France.

Dans cette nouvelle partie, nous allons donc nous intéresser à une source archivistique en particulier, à savoir la correspondance. Celle-ci, bien que dans ce cadre très strict, était alors autorisée aux individus captifs afin de communiquer avec leurs proches. Ainsi, ces échanges constituent pour les familles d'anciens prisonniers une trace chargée de souvenir et selon

l'histoire des familles, plus ou moins volumineuse. C'est en partant de ce postulat que s'établit cette nouvelle analyse.

Dans un premier temps, il sera question du rôle des correspondances. Nous analyserons la correspondance comme source de lien social, entre un individu captif et ses proches. Cette analyse nous amènera à penser la manière dont ce moyen de communication est encadré au cours de la captivité. Nous étudierons ensuite l'intérêt scientifique de ces matériaux lorsqu'on s'interroge sur la trajectoire sociale des prisonniers de guerre. L'analyse d'archives étant une méthode moins courante chez les sociologues, il est pertinent d'essayer de comprendre en quoi ces sources sont analysables et de quelles manières.

Dans un second temps, l'analyse de ces correspondances s'axera autour des enjeux mémoriaux. En effet, après avoir vu en introduction l'historicité de cette mémoire et son avènement tardif dans la société française, il sera intéressant de se questionner sur ces correspondances comme trace de la mémoire individuelle – du prisonnier de guerre – et familiale. Suivra un regard porté sur les enjeux de conservation des traces archivistiques et la transition intergénérationnelle de cette mémoire. Enfin, il sera question d'un retour réflexif sur la position du sociologue analysant ces traces. Ce raisonnement permettra de voir le rôle de l'analyse scientifique dans ces enjeux mémoriaux.

## **I. Un moyen de fixer le lien social**

Cette première réflexion aura pour objectif d'effectuer un premier cadrage concernant l'objectivation de nos matériaux.

Ainsi, le raisonnement liminaire s'organisera autour de l'analyse de la correspondance en captivité. De cette manière, l'enquête tentera de montrer le rôle endossé par les correspondances et l'usage qu'en font les prisonniers de guerre et leurs proches durant cette longue période de captivité. Il sera alors question de montrer le fait que la captivité est organisée en grande partie autour de la correspondance, celle-ci occupant une place prépondérante pour ces captifs. Dans le même temps, il sera intéressant de repérer les enjeux de contrôle de ces correspondances au sein de l'institution, cette réflexion permettra de regarder en quoi l'écriture et les récits que nous analyserons sont guidés et censurés. Aussi, l'enjeu de cette réflexion sera d'analyser ces correspondances en tant que matériaux d'enquête servant à administrer la preuve de notre travail sociologique. Ainsi, la finalité sera de voir si ces matériaux donnent réellement à voir l'individu captif ?

Le second raisonnement reposera sur l'aspect mémoriel de ces traces historiques. Il sera ainsi question d'analyser l'archive comme trace de la mémoire individuelle et familiale. Cette réflexion recouvrira les enjeux de conservation de ces traces archivistiques ainsi que la question de la transmission de la mémoire, notamment transgénérationnelle. Enfin, l'argumentation s'axera autour de la question d'interprétation de la part du scientifique. Cette dernière analyse mettra en lumière les difficultés rencontrées par les sociologues lorsque ces derniers doivent traiter des archives telles que la correspondance. De plus, il sera intéressant de s'interroger ici à la restitution scientifique comme enjeux de mémoire.



### a. La captivité organisée autour de la correspondance

Il convient de revenir sur la place occupée par la correspondance au cours de la captivité. L'enjeu de ce premier axe sera également d'exposer les mécanismes propres à l'institution dont l'objectif est d'encadrer ces correspondances. Nous mobiliserons ici certaines analyses sociologiques ou historiques des correspondances témoignant de l'intérêt d'enquêter sur cet objet. De plus, nous nous appuyerons également sur des archives privées, la majorité étant des correspondances de prisonniers envoyés à leurs familles et conservés par leurs proches.

#### 1. → Une étape clé de la captivité

Pour mettre en avant l'importance de ces correspondances au long de la captivité, nous pouvons prendre appui sur la Convention de Genève de 1929. Le terme « *correspondances* » y est inscrit à plusieurs reprises. Il fait l'objet de 7 articles de la susdite convention. En effet, ce texte juridique ordonne aux belligérants « *d'indiquer mutuellement les adresses officielles auxquelles les correspondances des familles peuvent être adressées aux prisonniers de guerre [et rappelle que le prisonnier devra être] mis en mesure de correspondre lui-même avec sa famille* »<sup>158</sup>. De plus, il ordonne aux régimes de détachements de travail – les *Kommandos* – d'être « *semblable à celui des camps de prisonniers de guerre, en particulier en ce qui concerne [...] la correspondance* »<sup>159</sup>. Cela permet de constater que dès 1929, la préoccupation des autorités concernant l'encadrement des prisonniers de guerre était axée vers la correspondance de ces derniers.

En nous appuyant maintenant sur des correspondances privées, nous pouvons éclairer l'apport de ces lettres pour les prisonniers. Plusieurs prisonniers de l'*Oflag IID* soulignent les bienfaits de recevoir des nouvelles de leurs proches, ainsi que des photographies, les rapprochant un peu plus de leur milieu social d'origine. Ainsi, ils écrivent à leur épouse : « *Si tu savais comme nous attendons lettres et colis qui nous rapprochent un peu de vous* »<sup>160</sup> ; « *Le moral est bon en ce moment grâce aux lettres et colis qui arrivent* »<sup>161</sup> ou encore « *Une grande joie, ce fût les photos et tu sais ceci a contribué à me faire moins triste ces jours de fête* »<sup>162</sup>.

---

<sup>158</sup>Article 8 de la Convention de Genève de 1929.

<sup>159</sup>Article 33 de la Convention de Genève de 1929.

<sup>160</sup>Fonds 19, Archives privées, Famille Martin, Oflag IID, Carte postale du 16 octobre 1940.

<sup>161</sup>Fonds 21, Archives privées, Famille Martin, Oflag IID, Carte postale du 28 octobre 1940

<sup>162</sup>Fonds 9, Archives privées, Famille Bravard, Oflag IID, Lettre dépliant du 13 avril 1940.

Comme le présente Christophe Boltanski, « *[le récit] est friable, je me dépêche à le transposer sur le papier avant qu'ils ne disparaissent à jamais* »<sup>163</sup> évoquant ceux qui laissent des traces de leur présent. Les prisonniers de guerre éprouvent un véritable besoin d'écrire, de raconter et de graver leur présent pour l'expliquer et se l'expliquer. L'enjeu présent derrière l'écriture de ces lettres réside donc dans le besoin de faire lien social avec ses proches.

Le travail d'historien mené par C. Woerhle permet d'illustrer cela. Ainsi, en partant du discours de Rougie : « *rappelez-vous que la lettre ou la carte, qui représente le colis moral, est plus important que le plus beau colis de ravitaillement* »<sup>164</sup>, il nous rappelle que « *pour atténuer cette douleur psychologique [engendrée par la captivité], le prisonnier de guerre tente de préserver ses liens sociaux les plus importants en entretenant un échange épistolaire régulier avec ses proches* »<sup>165</sup>.

En nous intéressant maintenant à la manière dont sont décrits les faits et les éléments de la captivité, on constate que la majorité des textes issus des correspondances de ce corpus se composent de la même manière.

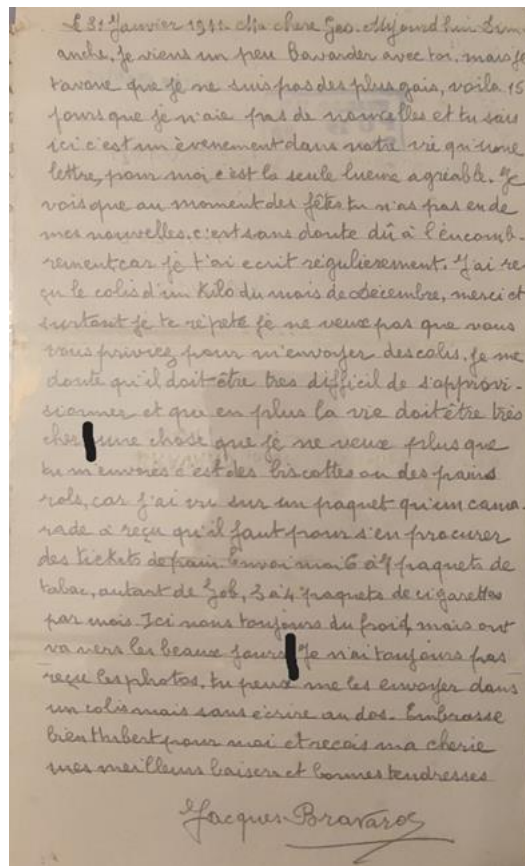
---

<sup>163</sup>Christophe Boltanski, *La cache*, Stock, 2015.

<sup>164</sup>Jean Rougie, Etude sur la vie des prisonniers, Croignon, Propriété de la famille Rougie, le 12 janvier 1943.

<sup>165</sup>Christophe Woehrle, *Les prisonniers de guerre français dans l'industrie de guerre du Reich (1940-1945)*, Guerres mondiales et conflits contemporains, 270 (PUF, 2018).

### Encadré n°3 – La structure des correspondances : les lettres dépliantes



Le 31 janvier 1941 chère Geo. et toujours lui. Bravard. Je viens un peu bavarder avec toi, mais je t'avoue que je ne suis pas des plus gais, voilà. Je pense que je n'ai pas de nouvelles et tu sais ici c'est un événement dans notre vie qu'une lettre pour moi est la seule chose agréable. Je vois que au moment des fêtes tu n'as pas eu de mes nouvelles, c'est sans doute dû à l'écoulement car je t'ai écrit régulièrement. J'ai reçu le colis d'un kilo du mois de décembre, merci et surtout je te répète je ne veux pas que vous vous priviez pour m'envoyer des colis, je me doute qu'il doit être très difficile de s'approvisionner et que en plus la vie doit être très chère. Une chose que je ne veux plus que tu m'envoies c'est des biscuits ou des pains ronds, car j'ai eu sur un paquet qui en contenait à reçu qu'il faut prouver s'en procurer des tickets de pain. Envoye moi 6 à 7 paquets de tabac, autant de Job, 3 à 4 paquets de cigarettes par mois. Ici nous toujours du froid mais ont vu vers les beaux jours. Je n'ai toujours pas reçu les photos, tu peux me les envoyer dans un colis mais sans écrire au dos. Embrasse bien Hubert pour moi et recois ma chérie mes meilleurs baisers et bonnes tendresses.

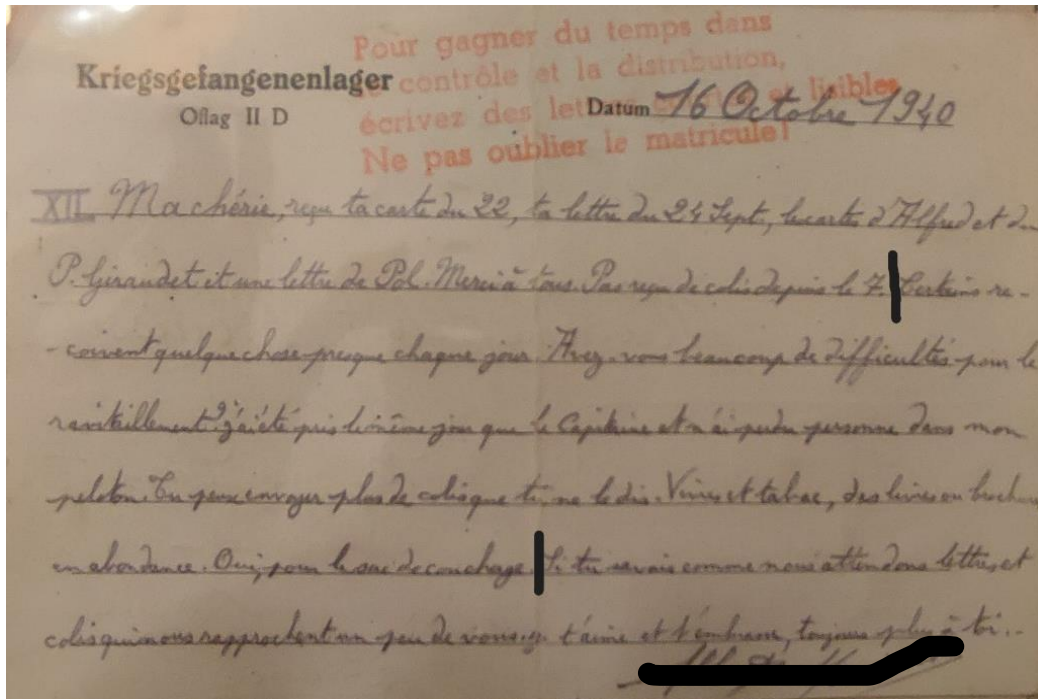
Jacques Bravard

*Correspondance 6- Fonds 4, Famille Bravard, Lettre dépliant, 31 janvier 1941*

Pour ce qui est des lettres dépliantes, chaque première partie consiste à remercier l'expéditeur pour les derniers colis ou lettres reçus. Le reste de l'échange se base quant à lui sur une explication des journées, semaines ou mois passés depuis la dernière correspondance. Enfin, la dernière partie du courrier consiste en une multiplicité de demande de vivre, de photos ou de nouvelle de leur vie française, couplé à des mots d'au revoir et d'espoir en ce qui concerne leur retour.

Cette lettre envoyée par l'officier Jacques Bravard depuis l'Oflag IID le 31 janvier 1941, met clairement en évidence cette structure d'écriture. Le marqueur noir, que nous avons ajouté, montre de manière évidente ces trois séparations indiquées. Bien évident, le vocabulaire mobilisé peut être différent d'une lettre à une autre, et ainsi en découlera une analyse différente. Cependant, ce modèle reste un idéal type de l'ensemble des correspondances analysées dans notre corpus.

#### Encadré n°4 – La structure des correspondances : les cartes postales



Correspondance 7-Fonds 19, Famille Martin, Carte postale, 16 octobre 1940

Malgré le format réduit des cartes postales, la structure des récits reste identique. Cette carte postale est rédigée et envoyée par l'officier Albert Martin depuis l'Oflag IID le 16 octobre 1941. Grâce aux trois marqueurs, nous repérons toujours la même structure d'écriture. En revanche, nous pouvons noter un changement sur la qualité de la syntaxe. Les phrases ne sont pas toujours rédigées entièrement, les captifs se contentent alors dans ce genre de courrier d'écrire le minimum et le plus essentiel. Ainsi, ce prisonnier de guerre revient brièvement sur les derniers courriers reçus, puis revient sur la vie au camp ainsi que sur des demandes de vivres avant de finir sur des mots d'au revoir.

## 2. → Un encadrement institutionnel ferme

Une caractéristique majeure de la correspondance réside dans le fort encadrement de l'institution. Ainsi, avant d'élaborer une analyse rigoureuse, il est essentiel de s'interroger sur la fiabilité des matériaux utilisés dans l'enquête. Dans notre cas, le contexte politique et par conséquent les conditions d'écriture prescrivent une position réflexive face à ces archives. Comme le montre ce document, correspondre en période de captivité impliquait de répondre à un ensemble de règles bien définies et strictes telles que le nombre de lettres, la qualité de l'écriture ou la quantité d'écriture sur le document. En nous appuyant sur l'analyse réalisée concernant les conditions de captivité, nous verrons ici en quoi les correspondances sont guidées par les règlements de ces institutions.

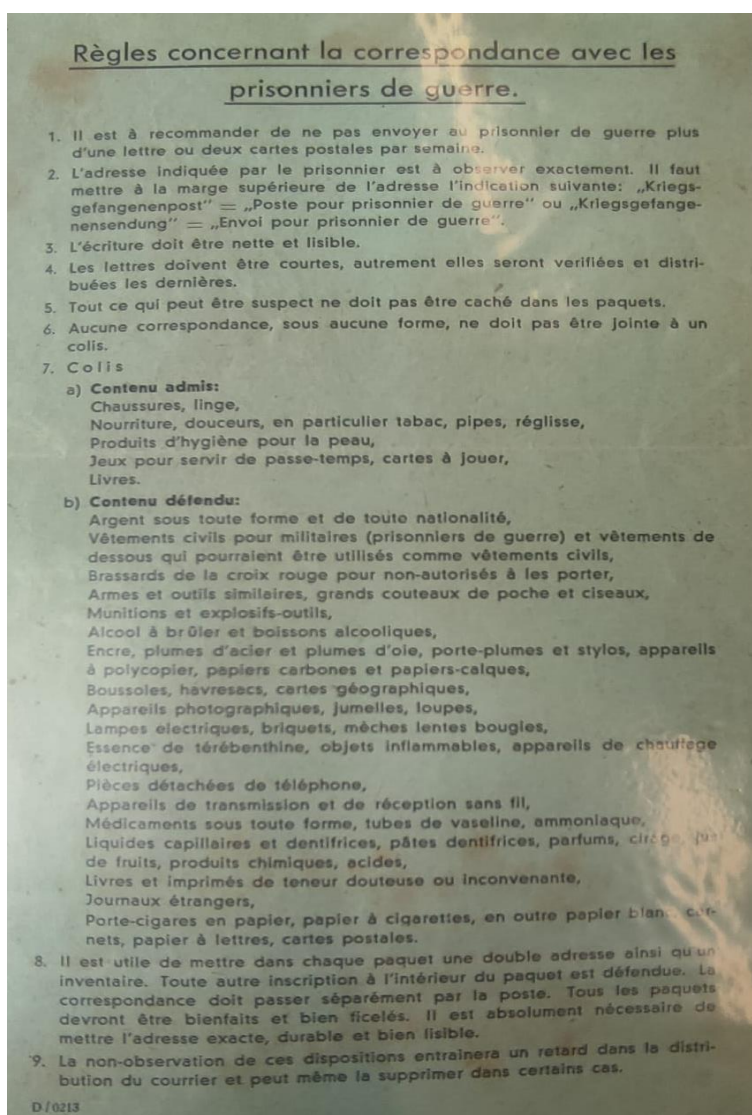


Figure 13-Document administratif, Famille Perraudau, Règlement des correspondances, Date inconnue

Dans cette logique, Jean Caseneuve rapporte que « *Les prisonniers avaient le droit d'écrire deux lettres de 25 lignes et deux cartes postales de sept lignes par mois, sur des formulaires spéciaux. Les lettres étaient soumises à la censure et étaient lues et contrôlées aussi bien par la poste allemande que française. L'acheminement du courrier durait de trois à quatre semaines. Les prisonniers de guerre avaient le droit de recevoir un paquet de 5 kg tous les deux mois ainsi que deux petits paquets de 500 g ou un d'un kilo par mois contre des étiquettes que les prisonniers envoyaient à leurs familles. Bien sûr, le contenu était fortement réglementé* »<sup>166</sup>. Cette explication nous invite donc à traiter ici de la censure : caractère essentiel dans l'analyse des échanges en camps de prisonniers de guerre.

Il nous semble particulièrement intéressant d'analyser cet aspect tant pour son inscription dans la Convention de Genève que pour le positionnement des captifs vis-à-vis de cette censure. En effet, cette caractéristique est ratifiée dès 1929 dans la Convention de Genève par les belligérants : « *la censure des correspondances devra être faite dans le plus bref délai possible* »<sup>167</sup>. Du côté des prisonniers, certaines lettres de prisonniers notifient cette censure à leurs proches en leur ordonnant d'écrire lisiblement et d'éviter les sujets pouvant engendrer la destruction des lettres reçues.

Pour éviter cette censure, certains prisonniers n'hésitaient pas à faire preuve d'inventivité pour tout de même évoquer des sujets sensibles – selon l'organisation allemande. En effet, quelques captifs écrivaient aux dos des photographies prises dans les camps avant d'y coller un papier blanc au dos et de les envoyer. *Ipsa facto*, certains prisonniers ont pu écrire à leur compagne, celle-ci n'ayant alors qu'à décoller la colle à l'aide de vapeur d'eau afin de lire la « *lettre clandestine* ». À l'intérieur de ce courrier étaient abordées des questions de sexualités, d'intimités et de relations amoureuses. Ces dernières étaient donc en grande partie écrites de manière très dense, avec une taille d'écriture bien plus petite que sur les lettres dépliantes ou cartes postales, permettant de dire beaucoup de choses. Derrière ces courriers, les prisonniers de guerre tentaient alors d'aborder un maximum de sujets et d'écrire un maximum de détails comme l'illustre le courrier suivant.

---

<sup>166</sup>Jean Caseneuve, *Essai sur la psychologie du prisonnier de guerre* (Paris: PUF, s. d.).

<sup>167</sup>Article 77 de la Convention de Genève de 1929.





Enfin, il est intéressant de mettre en lumière un parallèle présent entre d'une part l'envoi des correspondances et d'autre part le contexte militaire et politique en évolution constante. Pour appuyer cette explication, nous pouvons revenir sur le règlement interne du *Stalag IVA*, rapporté par le soldat Volcy-Louis Perraudé. Ainsi, on remarque que :

*« l'avance rapide des troupes allemandes en France, il est impossible de poursuivre et d'exécuter régulièrement les mesures ordonnées pour le maintien de l'ordre et de la sûreté dans le camp de prisonniers. Les opérations militaires contre la France sont terminées dans les régions occupées. Les camps de prisonniers qui suit avec effet immédiat, les interdictions du courrier depuis le 16 août 40, chaque prisonnier pourra écrire deux cartes postales par mois, les lettres ne sont pas acceptées. Toutes les cartes doivent porter l'inscription du courrier des prisonniers de guerre [...] l'écriture doit être grand et très lisible. Tous les prisonniers n'auront pas encore de courrier en attendant la croix rouge qui assure le transport de la redistribution des colis aux prisonniers, la distribution des dons de la Croix-Rouge pour les nécessiteux et les malades »*<sup>168</sup>.

Ainsi, la distribution des correspondances varie en fonction des époques et des contextes militaires, en particulier en début et fin de conflit, période où les batailles militaires et le flux des prisonniers est au plus hauts. De *facto*, obligeant les belligérants à mettre de côté les obligations à permettre les correspondances. En effet, alors que l'Allemagne perd la guerre lentement dès l'année 1944, les délais se font de plus en plus longs entre chaque correspondance reçue, les soldats étant réquisitionnés sur le front. Certains captifs ayant plus de nouvelles de leurs proches durant plusieurs mois, le sociologue doit également accepter de ne disposer que d'une vue fragmentaire de ce qui se joue en captivité. Cela se traduit concrètement par le manque de lettres dans notre corpus à partir de la fin de l'année 1943.

---

<sup>168</sup>Archives privées, Carnet de bord de M. Volcy-Louis Perraudé, *Stalag IVA*, Stolpen, date inconnue.



## b. Des matériaux qui montrent l'individu captif ?

### 1. → Une censure et autocensure qui floute la réalité

Dans cette partie, nous pouvons supposer que les conditions de vie en captivité ont influencé les récits inscrits dans ces lettres. Cependant, qu'en est-il de l'autocensure mise en place par les prisonniers de guerre ?

Pour illustrer cela, le contenu des correspondances permet de s'apercevoir que certaines tournures de phrases sont très euphémisées. Le 13 décembre 1940, un prisonnier de l'*Oflag IID* en Poméranie – en région de la Pologne actuelle raconte : « *nous avons de la neige, mais il ne fait pas froid* »<sup>169</sup>. Or, on comprend difficilement comment un prisonnier vivant dans des baraques à l'isolation thermique très mauvaise et généralement très peu couvert ne ressent pas le froid. De plus, les relevés météorologiques polonais révèlent que depuis plus de 50 ans, les températures à Cracovie<sup>170</sup> daté du 13 décembre oscillent entre 13°C au maximum et -19°C au minimum<sup>171</sup>. Nous pouvons ainsi admettre que ces discours ne reflétant pas la réalité de la captivité sont avant tout rédigés pour rassurer les proches.

Ayant la volonté de ne pas paraître affaiblis moralement aux yeux de leurs proches, nous pouvons effectuer la même analyse concernant les émotions des prisonniers de guerre. Les captifs n'abordent que très rarement la question des émotions et des ressentis de solitude. Ainsi, parmi l'ensemble des archives analysées, seul le mot « cafard » apparaît dans les correspondances. Par exemple, un prisonnier écrit à sa femme : « *j'ai eu une crise de cafard ces jours-ci, mais elle est passée maintenant : la vie est tellement monotone que le découragement vous prend parfois* »<sup>172</sup> ; un autre raconte « *nous avons perdu l'espoir d'aller en France. Tant pis. Je vais bien* »<sup>173</sup>. Ces exemples montrent de manière évidente cette volonté de rassurer et de ne raconter qu'avec pudeur certains éléments de la captivité. L'analyse de cette dynamique d'écriture s'appuie sur celle présentée par l'historien Fabien Théofilakis, expliquant que « *cette pudeur [...] vise aussi à rassurer et à éviter l'intervention de la censure militaire* »<sup>174</sup>.

---

<sup>169</sup>Fonds 03, Archives privées, Famille Bravard, Oflag IID, carte postale du 13 décembre 1940.

<sup>170</sup> Capitale de la Pologne.

<sup>171</sup>« Relevés météo archivés du vendredi 13 décembre 1940 à Krakow (Cracovie) - Pologne | archived weather records in Krakow (Cracovie) - Infoclimat ».

<sup>172</sup>Fonds 38, Archives privées, Famille Jarrillet, Oflag IID, Lettre dépliant du 2 septembre 1941.

<sup>173</sup>Fonds 51, Archives privées, Famille Cruzet, Oflag XXIB, carte postale du 11 janvier 1941.

<sup>174</sup>Fabien Théofilakis, « La sexualité du prisonnier de guerre: Allemands et Français en captivité (1914-1918, 1940-1948) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* 99, n° 3 (2008).

En effet, ces matériaux passent par plusieurs filtres qu'ils soient individuels dans le but de cacher une réalité difficile ou institutionnels en raison de la coercition du camp et des processus de censure. Ces traces archivistiques restent néanmoins extrêmement intéressantes dans le cadre de l'analyse de la trajectoire sociale de ces individus captifs. Jean Peneff explique que « *appréhender objectivement les événements biographiques est indispensable pour interpréter les discours sur les attitudes prises dans le passé* »<sup>175</sup>. C'est donc grâce aux lettres, mais aussi à d'autres traces privées rapportant ces événements biographiques que nous allons interpréter les dispositions des individus captifs.

## 2. → La recherche sur archives : faire parler les matériaux

D'autres difficultés se présentent également aux sociologues dans l'analyse de ces archives. Les historiens, ayant très souvent recours à ce genre de méthodologie pour fonder leurs analyses, nous mettent en garde quant aux faits que l'archive reste un document à interpréter. Ils rappellent que l'archive ne parle pas d'elle-même<sup>176</sup>. En effet, « *l'archive n'a rarement une signification qui s'impose spontanément, il faut la « faire parler », lui poser des questions, comprendre dans quel cadre elle a été produite, pour quelles raisons, mais aussi y repérer certains indices pertinents* »<sup>177</sup>. De cette manière, l'ensemble des analyses établies précédemment relatives aux institutions ont permis de comprendre les conditions de vie au moment de l'écriture, et celles au sujet des correspondances ont permis de comprendre au mieux l'origine de ces archives.

« *Bien souvent, le chercheur ne vient que longtemps après dans les archives et il accède à des documents qu'on ne lui destinait pas* »<sup>178</sup>. De même que pour l'enquête de Fabien Deshayes et Alex Pohn-Weidinger, notre enquête s'établit sur une base de documents n'ayant pas de vocations scientifiques en premier lieu. Il est vrai que ces traces auraient pu jouer un rôle dans des enjeux de mémoire – si les familles détentrices de ces traces avaient souhaité les partager aux centres d'archives –, cependant elles n'auraient sans doute pas eu de résonance scientifique sans l'intérêt porté à ces correspondances.

---

<sup>175</sup>Jean Peneff, « Les grandes tendances de l'usage des biographies dans la sociologie française », *Politix* 7, n° 27 (1994).

<sup>176</sup>Arlette Farge, *Le goût de l'archive*, Points Histoire 233 (Paris: Éd. du Seuil, 1997).

<sup>177</sup>Fabien Deshayes et Axel Pohn-Weidinger, *L'Amour en guerre. Sur les traces d'une correspondance pendant la Guerre d'Algérie*, Bayard, 2017.

<sup>178</sup>Fabien Deshayes et Pohn-Weidinger.

Cet écart entre la finalité première de la correspondance et ce que peuvent en dire les scientifiques constitue un problème majeur dans la compréhension et les capacités d'analyses de ces documents. En effet, en nous appuyant sur les exemples cités précédemment, nous avons donc pu observer le manque de transparence, la pudeur et la censure qui sont extrêmement présents dans les récits de ces courriers.

### 3. → Une réalité à lire entre les lignes

Les documents qui alimentent notre corpus laissent toutefois constater d'une certaine réalité des conditions de captivité des individus, des normes ou règles auxquelles doivent répondre les prisonniers de guerre, et bien évidemment le processus de construction sociale de ces derniers. Ces correspondances privées « *apportent des témoignages directs et éminemment évocateurs sur la vie captive qu'ils ont partagée avec plus d'un million et demi de leurs camarades, individuellement portraiturés ou mis en scène en groupe dans les plus significatives des circonstances de leur existence en exil* »<sup>179</sup>.

En nous intéressant aux différents sujets qui ressortent de ces échanges, nous observons la présence de quatre thématiques régulièrement abordées permettant d'analyser les individus captifs. Nous les traiterons en commençant par celles fréquemment observées à celles qui reviennent le moins souvent dans ces correspondances. Les autres informations n'apparaissant que très peu au cours de ces correspondances ne nécessitent pas de réelles analyses. Ces dernières portent majoritairement sur l'organisation interne aux camps ou sur les évolutions météorologiques du lieu de captivité.

La principale thématique abordée concerne la vie quotidienne des captifs. Dans notre corpus de 60 correspondances, plus de la moitié des lettres rapportent des éléments sur les activités quotidiennes au sein des camps. Comme un journal de captivité, ils montrent comment s'organisent leurs journées durant la captivité. De cette manière, nous pouvons saisir le déroulé de leurs journées : « *Nous sommes 25 par chambrée, il y a près de 5000 officiers ici [...], lever vers 8h, appel à 10h30, une soupe vers 11h, quelques conférences l'après-midi, puis nous cuisinons quelques légumes à midi, car le soir nous touchons pain et graisse en confiture.*

---

<sup>179</sup>Yves Durand, « Préface », in *La captivité des prisonniers de guerre : Histoire, art et mémoire, 1939-1945. Pour une approche européenne*, éd. par Jean-Claude Catherine, Histoire (Rennes: Presses universitaires de Rennes, 2015).

*Quelques bridges et l'on se couche vers 10h [...], le courrier arrive vers 10h. On va chercher les colis le matin vers neuf heures, on les ouvre en notre présence, les livres vont à la censure »<sup>180</sup>.*

Aussi, certains prisonniers de guerre écrivent les projets en cours auxquels ils participent au sein du camp : « *En mai nous aurons une exposition des régions de France ; en plus du stand lyonnais nous essayons de monter représentation de Guignol, que je mets en scène »<sup>181</sup>, ou encore les réussites vécues durant les activités internes au camp : « *L'après-midi, nous sommes allés au terrain de sport. Là, il y avait une réunion d'athlétisme et une petite partie de football. Et pour un peu, une course des débrouillards. Figure-toi que j'ai gagné cette dernière et cela m'a valu comme prix, un paquet de tabac et des allumettes »<sup>182</sup>. L'ensemble de ces écrits participent à rassurer les proches à propos des conditions de captivité.**

Un second récit régulièrement présent dans les correspondances se situe du côté de la sphère familiale. Le père, en tant que chef de famille, demande énormément de nouvelles de son foyer, en particulier de ses enfants : « *Surtout ne lui raconte pas l'histoire d'un petit garçon qu'on va chercher dans les choux. Le plus naturellement du monde, tu lui dis que Jeanne va avoir un petit. Et tu verras que Clau ne sera plus intriguée et ce sera fini. Ce jour-là tu auras fait faire un grand pas à l'éducation de notre petite »<sup>183</sup>.*

Les captifs se chargent également de donner à leurs femmes des conseils, le plus souvent financiers : « *Écris, 22 Bd de la Bastille à Paris pour la cantine. Je t'ai fait expédier 400 F, mes derniers. Figières me doit 100 marks et Botet 95. Dès qu'ils le pourront, ils te les enverront »<sup>184</sup>. Certains utilisent aussi la correspondance pour suivre les affaires économiques débutées avant-guerre : « *Les locataires de St-Pierre payent-ils régulièrement ? »<sup>185</sup>, ou encore « prends quelqu'un au bureau pour te seconder que nous soyons un peu libre quand je vais rentrer »<sup>186</sup>.**

Le troisième récit qui apparaît le plus souvent au cours des échanges concerne la santé physique des prisonniers de guerre. Ayant vu précédemment que les exemples à l'égard de la santé mentale des prisonniers se résument à « avoir le cafard » afin de ne pas inquiéter les proches, nous ne reviendrons pas sur cet aspect. Concernant la santé physique et leur état corporel, les

---

<sup>180</sup>Fonds 20, Archives privées, Famille Martin, Oflag IID, Lettre dépliant du 21 octobre 1940.

<sup>181</sup>Fonds 27, Archives privées, Famille Martin, Oflag IID, Lettre dépliant du 25 janvier 1942.

<sup>182</sup>Fonds 59, Archives privées, Famille Cruzet, Oflag de Schooken, Lettre dépliant du 17 août 1943.

<sup>183</sup>Fonds 57, Archives privées, Famille Cruzet, Oflag XXIB, Lettre dépliant du 7 janvier 1943.

<sup>184</sup>Fonds 52, Archives privées, Famille Cruzet, Oflag XXIB, Lettre dépliant du 31 janvier 1941.

<sup>185</sup>Fonds 09, Archives privées, Famille Bravard, Oflag IID, Lettre dépliant du 13 avril 1941.

<sup>186</sup>Fonds 45, Archives privées, Famille Jarrillet, Oflag IID, Carte postale du 25 septembre 1944.

prisonniers restent également assez flous. Un prisonnier de guerre rapporte : « *Ma santé est bonne. Mon poids est inférieur de 4 à 5 kg de celui d'avant. Mais ce n'est rien* »<sup>187</sup>. De plus, parmi l'ensemble de ces récits, très peu de captifs évoquent des maladies, même bénignes. Dans l'ensemble de notre corpus, seul un soldat raconte : « *Je reviens d'avoir une petite angine, c'est fini maintenant, envoie pastilles de temps en temps* »<sup>188</sup>. Leurs maux sont une nouvelle fois retranscrits de manière à atténuer la réalité de leur captivité. Il est en effet difficile de croire qu'au nord de l'Allemagne, dans des conditions de captivité difficile, la perte de poids, même que de quelques kilogrammes ou l'arrivée de maladie n'est pas énonciateur d'une faiblesse physique.

Enfin, le dernier sujet abordé de manière récurrente évoque les informations politiques, françaises pour la plupart d'entre-elles<sup>189</sup>. En effet, malgré la censure très présente obligeant les captifs à masquer leurs pensées politiques, nous avons pu repérer près d'une quinzaine de fois la présence de ces sujets. Ces échanges font principalement référence aux événements politiques précédant l'écriture de la lettre.

La totalité des captifs de l'Oflag IID, étant haut-gradé au sein de l'Armée française et issue des classes supérieures dans la société civile, la reconnaissance envers le maréchal Pétain était de fait très importante. Partageant les valeurs patriarcales et l'ordre hiérarchique prônés par le gouvernement vichyste, ces captifs confèrent ainsi une forme de soutien au maréchal Pétain. À cela vient également s'ajouter une idéologie historique commune chez ces individus, selon laquelle Philippe Pétain apparaît tel le héros de la guerre de 14 et notamment la bataille de Verdun. De cette manière, quatre jours après la poignée de main de Montoire entre Hitler et Pétain, un prisonnier de guerre écrit : « *Espérons que les rencontres diplomatiques de ces jours derniers vont hâter les événements* »<sup>190</sup>. Nous pouvons aussi retrouver d'autres propos tels que : « *Dernier discours du Maréchal a tracé nettement position de la France. Je le suis de tout cœur* »<sup>191</sup> ; « *Tu connais mon opinion d'après les lettres, elle se résume d'ailleurs à ceci : suivre Pétain, sans réticences ni restrictions mentales, et activement* »<sup>192</sup>.

---

<sup>187</sup>Fonds 58, Archives privées, Famille Cruzet, Oflag de Schooken, Lettre dépliant du 8 juillet 1943.

<sup>188</sup>Fonds 27, Archives privées, Famille Martin, Oflag IID, Lettre dépliant du 25 janvier 1942.

<sup>189</sup>Seulement un cas concernant des informations politiques de l'Allemagne a été relevé.

<sup>190</sup>Fonds 21, Archives privées, Famille Martin, Oflag IID, Carte postale du 28 octobre 1940.

<sup>191</sup>Fonds 23, Archives privées, Famille Martin, Oflag IID, Carte postale du 17 août 1941.

<sup>192</sup>Fonds 25, Archives privées, Famille Martin, Oflag IID, Lettre dépliant du 26 octobre 1941

## II. Une source majeure pour l'enjeu mémorial

Au-delà d'analyser ces archives comme moyen de créer ou fixer un lien social entre les individus captifs, cette seconde partie d'analyse présentera la correspondance en tant que matériaux importants dans les enjeux de mémoire. Ainsi, ces derniers forment ici l'axe principal de notre analyse.

Nous allons donc traiter cette thématique par le prisme des enjeux de conservation et de la manière dont cette mémoire est conservée par les acteurs dépositaires de ces traces. Aussi, il sera question d'analyser la transition intergénérationnelle mémorielle. Ces réflexions permettront ainsi de comprendre comment ces archives se retrouvent analysées des années plus tard par les sociologues, historiens ou autres scientifiques s'intéressant à ces documents privés.

Dans un premier temps, nous nous interrogerons donc sur les limites et les problématiques auxquelles font face tous sociologues lors de l'analyse de ces traces à commencer par les logiques d'interprétation. Dans un second temps, nous allons ensuite nous interroger quant au produit du travail sociologique. Cette réflexion permettra de comprendre quels sont les enjeux mémoriaux générés par la restitution scientifique.

### *a. Une trace de la mémoire individuelle et familiale*

Dans la loi de 1979, statuant sur la définition des archives, il est expliqué que « *l'importance mémorielle des archives privées, celle qu'elles peuvent avoir pour la personne, physique ou morale, dont elles émanent, ne suffit pas, ce qui va de soi, à lui conférer un « intérêt public » et le faire rentrer à ce titre dans le patrimoine d'archives* »<sup>193</sup>. Cependant, nous mettrons en lumière des parcours de captivité rendus intéressants par leur singularité ainsi qu'à la représentation commune qu'elle renvoie. Dans cette partie d'analyse, nous nous intéresserons donc aux enjeux de conservation de ces documents puis aux enjeux des transitions mémorielles intergénérationnelles.

---

<sup>193</sup>Pierre Nora, *Les France*, Les Lieux de mémoire 3, 1-3 (Paris: Gallimard, 1992).

## 1. → Les enjeux de conservation

Au premier abord, ces échanges n’avaient pas d’intérêt mémoriel lorsqu’ils se sont retrouvés écrits sur le papier. La simple volonté des prisonniers de guerre et de leurs proches était alors de garder un lien social pendant la durée de captivité. Cependant, comme le souligne Pierre Nora, « *pourvu que les conditions sociales et physiques s’y prêtent, sa matérialité suffit à lui assurer une durée beaucoup plus longue que celle d’une vie humaine, d’un groupe ou d’une institution* »<sup>194</sup>. C’est pour cela que, plus de 80 ans après leur création, ces correspondances privées ont suscité un réel intérêt pour cette enquête. En effet, ils donnent à voir une sorte de réalité de l’époque passée de laquelle nos seuls souvenirs se situent dans ces traces. De fait, la conservation de ces documents a permis de comprendre les attitudes et les positions prises par ces individus dans le passé.

Il y a donc deux grands types de conservation de ces traces historiques : la conservation familiale et la conservation institutionnelle.

La première des deux donne lieu à des travaux mémoriaux très personnels. Ainsi, l’ensemble des pièces archivistiques constituant ce corpus sont de source privée, ce qui confère à ces dernières un statut spécifique, celui que seuls les descendants d’anciens prisonniers de guerre ont pu analyser ces traces. Le fait de conserver ces documents a permis parfois aux descendants d’anciens captifs de les analyser, et par conséquent jouer un rôle dans la transmission de mémoire de cette captivité. C’est ainsi, qu’émane le travail de Marie-Claude Angot, agrégée d’histoire à la retraite, qui en dactylographiant l’ensemble des correspondances conservées par sa mère et quelques-unes ramenées par son père des camps, a pu analyser historiquement sa captivité et son passé de prisonnier de guerre<sup>195</sup>. Aussi, cette mémoire individuelle conservée par la famille des prisonniers de guerre donne très souvent lieu à des mises en commun de cette mémoire. Cela se perçoit par l’existence d’associations d’anciens prisonniers de guerre, existant maintenant grâce au travail des descendants d’anciens captifs, contribuant à rendre collective la mémoire individuelle de leur père ou leur grand-père.

L’enquête s’est donc basée sur plusieurs dépouillements d’archives privées. Ce dernier a donné lieu à un étonnement vis-à-vis des conditions de conservation. Au regard des méthodes de conservation, l’ensemble des descendants de prisonniers mettent un point d’honneur à tenir à l’abri ces correspondances et archives. Ces entrepreneurs de mémoire poussent également leur

---

<sup>194</sup>Nora.

<sup>195</sup>Marie-Claude Angot, *D’amour et de guerre: un couple dans la guerre et la captivité mars 1939-avril 1945*, Collection Histoire (Vendres: Ed2A, 2015).

travail de conservateur jusqu'au classement chronologique de leurs traces. De cette façon, nous remarquons deux méthodes de conservation. La première, réalisée par la majorité des individus ayant partagé leurs fonds, consiste à ranger l'ensemble de leurs archives sous des pochettes plastifiées, datées et rangées chronologiquement dans différents classeurs. La seconde étant réalisée dans l'objectif d'utiliser scientifiquement ces documents consiste à dactylographier l'ensemble des correspondances.

Ensuite, la seconde grande conservation de ces traces se fait donc de manière institutionnelle. En ce qui concerne les correspondances, ces documents sont conservés dans les centres d'archives nationales ou départementales. D'autres documents sont également dans des centres d'archives concernant la Seconde Guerre mondiale particulièrement tel que le SHD – Service Historique de la Défense. De cette manière, « *au courant de l'année 1945, l'administration française a constitué un fichier alphabétique sous forme de fiches individuelles conservées au pôle des archives des victimes des conflits contemporains du Service historique de la Défense à Caen et recense la totalité des prisonniers de guerre français. Y figurent les données personnelles et militaires, les camps principaux (Stalags) traversés et les événements majeurs sur la captivité (rapatriement, transformation en travailleur libre, évasion, décès, etc.) N'y figurent que rarement les numéros des Arbeitskommandos dans lesquels le prisonnier de guerre a travaillé et, lorsqu'ils sont mentionnés, il est impossible de les localiser ou les identifier. Lorsqu'exceptionnellement la localisation géo- graphique est indiquée, le lieu et la nature du travail ne sont pas encore définis* »<sup>196</sup>.

Pour comprendre comment ces documents sont arrivés jusqu'aux descendants d'anciens prisonniers ou jusqu'au aux centres d'archives, il est primordial d'analyser la transition des sources de manière générationnelle.

---

<sup>196</sup>Woehrle, *Les prisonniers de guerre français dans l'industrie de guerre du Reich (1940-1945)*.



## 2. → Une transition intergénérationnelle

Il est nécessaire de rappeler que « *leur histoire [celle des prisonniers de guerre] a été longtemps négligée, parmi les universitaires notamment. Un bon nombre d'entre eux, pourtant, avaient connu eux-mêmes la captivité. Mais il a fallu l'initiative de leur propre Fédération nationale des anciens prisonniers de guerre (FNCPG) pour que, trente-cinq ans après leur retour, soit rédigée l'histoire de leur captivité* »<sup>197</sup>. C'est ainsi qu'Yves Durand a considéré l'avènement de la mémoire de ces individus captifs en Allemagne. Tout l'intérêt d'analyser cette mémoire réside donc dans sa genèse, fruit d'un travail associatif dans l'optique de regrouper l'ensemble des anciens prisonniers de guerre. L'hypothèse que l'on peut émettre sur cette situation prend appui sur la volonté de ces individus d'apparaître tel un groupe social à part entière.

Cette appartenance à un groupe social précis passe également par la transmission des valeurs du groupe, à savoir conserver et faire exister cette mémoire si particulière. Cette transmission suit plusieurs étapes. La première étant la conservation de ces échanges par les destinataires de ces correspondances. La seconde, qui suscite particulièrement notre intérêt en raison de sa complexité, repose sur la donation de ces traces archivistiques à ses descendants.

Mêlant théories sociologiques et historiques, Michael Pollak souligne que « *le travail d'encadrement de la mémoire a ses acteurs professionnalisés, professionnels de l'histoire de telle ou telle organisation dont ils sont membres, clubs et cellules de réflexion* »<sup>198</sup>. Dans notre cas, cette professionnalisation des acteurs encadrant la mémoire n'est pas vérifiable. Pollak poursuit également « *l'analyse que fait Howard S. Becker des "entrepreneurs de morale" et parle, par analogie, d'entrepreneurs de mémoire, qui se composent de deux catégories : ceux qui créent les références communes et ceux qui veillent à leur respect* »<sup>199</sup>. C'est cette notion d'entrepreneur de mémoire qui nous intéressera pour la suite de cette analyse.

De cette manière, notre enquête montre une similitude entre les acteurs créant les références communes et ceux la faisant exister dans le temps. En effet, alors que les créateurs de cette mémoire sont les prisonniers de guerre et leurs proches, ce sont également ces derniers qui travaillent à faire exister cette mémoire le plus longtemps possible. Leurs actions pour parvenir à cela sont de plusieurs ordres : du côté de la communication de la mémoire à travers la création d'associations regroupant ces individus, mais aussi du côté de la transmission en donnant et

---

<sup>197</sup> Durand, « La Captivité. Histoire des prisonniers de guerre français 1939-1945 ».

<sup>198</sup> Michael Pollack, *Une identité blessée. Études de sociologie et d'histoire*, Leçons De Choses (Paris: Éditions Métailié, 1993).

<sup>199</sup> Pollack.

expliquant à leurs descendants l'origine de ces archives. Dans le cas de notre enquête, c'est justement ce second aspect qui nous intéresse.

Pour répondre à cette question de la transmission, l'enquête s'est appuyée sur les méthodes qualitatives de la sociologie telles que les entretiens. Ainsi, le raisonnement s'appuie sur plusieurs entretiens informels réalisés avec les enfants d'ancien prisonnier de guerre dans le but de comprendre comment leurs parents ont transmis cet héritage. L'ensemble de ces informateurs ont indiqué n'avoir été mis au courant des détails de la captivité qu'à la première lecture de l'ensemble du corpus familial. Cette mémoire bien que présente dans l'esprit de tout le foyer familial n'était jusqu'alors jamais ou très abordé.

L'enquête montre que la première étape de la transmission de la mémoire des prisonniers de guerre se présente généralement comme une explication par la mère, du parcours biographique du père. Ces discussions ont régulièrement lieu dès le décès de ce dernier. La seconde étape, celle de la donation du recueil de correspondance s'effectue généralement parallèlement à la vieillesse de la mère. Une personne enquêtée a rapporté avoir eu ordre de sa mère de lire ces correspondances puis de les détruire par le feu, chose qu'il n'a bien évidemment pas réalisé dans l'optique de partager ces traces et qu'elles soient utiles un jour, personnellement ou scientifiquement.

Une chose est sûre, aucune transmission n'est égale à une autre. Certaines sont faites par le père directement, d'autres sont faites au décès des deux parents, d'autres n'ont pas lieu directement. Cependant, parmi les cas présents dans le corpus, une constante est identifiable. Celle qui consiste à ne pas ou très peu parler de cette mémoire dans le cadre familial. En effet, ces individus captifs ayant la chance de rentrer en France en 1945, ont connu une intégration et une reconnaissance difficiles. En endossant une identité de perdants du conflit militaire, constatant le nombre important de victimes de la Shoah et les réussites des mouvements de résistance dans la libération de la France, les prisonniers et leurs mémoires ne sont restés qu'en arrière-plan de la mémoire historique nationale. De plus, « *entre la France et l'Allemagne — même nazie —, le traitement des prisonniers de guerre aura eu, en fin de compte, malgré les misères subies, un effet indirect bénéfique. La captivité a contribué à une meilleure connaissance réciproque des deux pays et à leur rapprochement d'après-guerre. À preuve, les nombreux contacts individuels ou collectifs renoués entre anciens employeurs et anciens prisonniers de guerre, les*

*jumelages réalisés à l'initiative d'anciens prisonniers de guerre et ces lieux de mémoire préservés ou érigés et entretenus sur les anciens lieux de détention »<sup>200</sup>.*

Certains prisonniers de guerre ont également connu des relations sentimentales avec des femmes allemandes, et ce malgré les interdictions. Ces individus captifs souhaitant poursuivre leurs relations au-delà de la captivité, ont alors réalisé de multiples demandes de rapatriement pour leur conjointe. Il existe un ouvrage pour le moins intéressant porté sur cet aspect de la captivité. L'autrice, professeure d'histoire en retraite et fille de prisonniers de guerre s'intéresse à la vie de sa belle-mère, une femme ukrainienne arrivée en France après la seconde Guerre mondiale avec un prisonnier de guerre rencontré dans les usines allemandes<sup>201</sup>.

### *b. Les scientifiques face à cette mémoire*

La seconde partie de l'analyse permettra d'adopter une posture critique du rôle du sociologue face à ces documents. En raisonnant en deux parties, l'enjeu sera de montrer quelles sont les problématiques qui se présentent à nous et de comprendre quels sont les enjeux de cette restitution scientifique dans la logique mémorial.

#### 1. → Les limites de l'interprétation

Deux aspects sont essentiels à avoir à l'esprit avant chaque analyse d'archives qui plus est, lorsqu'elles traitent d'une période totalitaire comme celle de la Seconde Guerre mondiale. Le premier que nous allons démontrer réside dans la précarité des matériaux archivistiques, le second réside dans la subjectivité des récits.

Comme le rappelle Fabien Deshayes et Axel Pohn-Weidinger, dans *L'amour en guerre, sur les traces d'une correspondance pendant la guerre d'Algérie* : « nous repérons facilement trois fragilités majeures dans l'archive : l'une est physique, la deuxième est interprétative et la troisième a trait à ses silences »<sup>202</sup>. La matérialité du document est donc une des raisons de la fragilité du matériau. Ils expliquent que « physiquement l'archive est précaire. Lorsqu'elle est

---

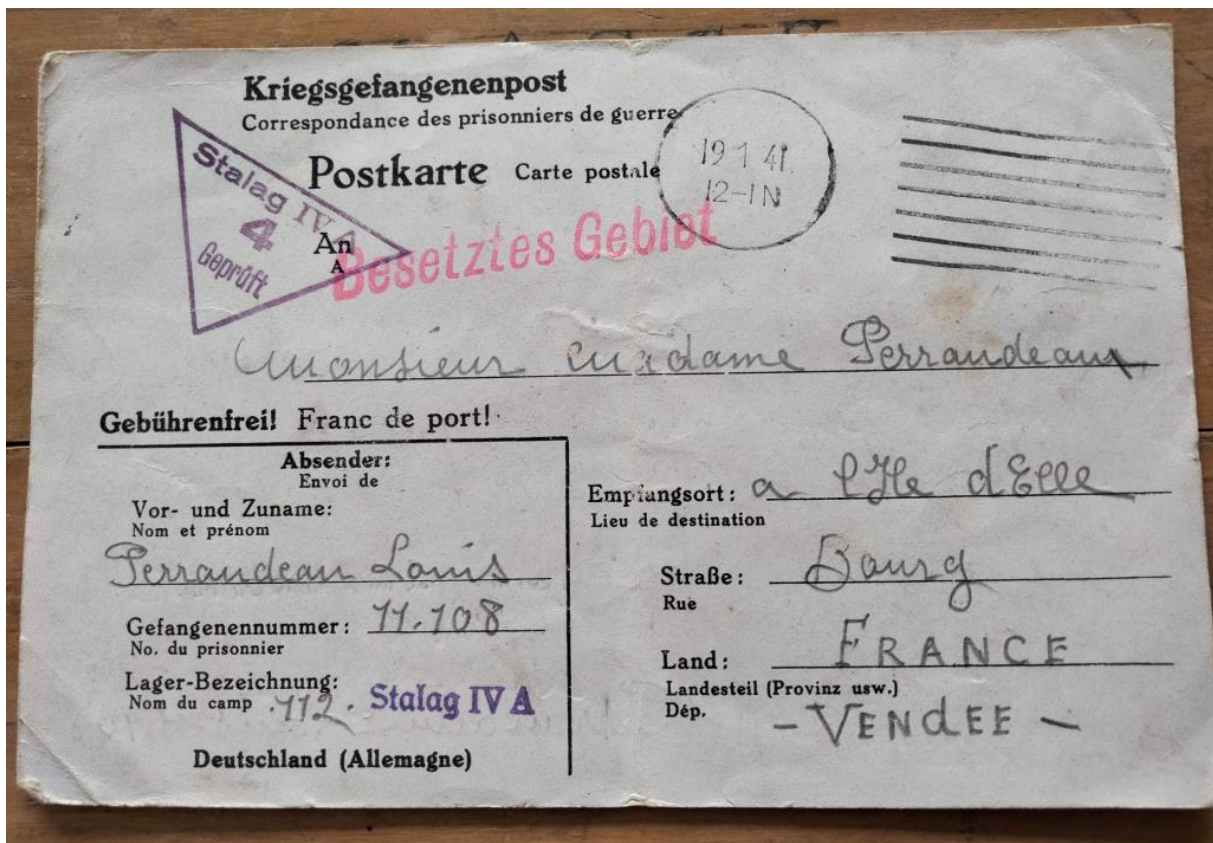
<sup>200</sup>Durand, « Préface ».

<sup>201</sup>Marie-Claude Angot, *Paulina Sergijenko, de Poltava à Paris: 1921-1996* (Paris: Éditions Syllepse, 2021).

<sup>202</sup>Fabien Deshayes et Pohn-Weidinger, *L'Amour en guerre. Sur les traces d'une correspondance pendant la Guerre d'Algérie*.

faite de papier, elle peut en un instant disparaître, se perdre ou s'effacer, sous les effets de l'eau, du feu, de la broyeuse à papier, de l'administration ou de l'erreur d'aiguillage. Parce qu'elle a une réalité physique, l'archive n'est que de passage »<sup>203</sup>. À ces problèmes de matériaux, la précarité physique de l'archive se retrouve également dans d'autres exemples. Dans notre cas, la censure, omniprésente dans ces camps, en est un. En raison des exigences de cette censure, de nombreuses lettres exprimant une certaine réalité des camps ont été détruites, rendant très difficile la – vraie – compréhension de cette captivité.

Cette censure s'illustre concrètement par le fait que toutes les correspondances à destination de la France étaient tamponnées de la mention « *Geprüft* »<sup>204</sup> de cette manière indiquant par la même occasion le nom de l'institution du prisonnier :



Correspondance 9-Fonds privé, Famille Perrandeau, Carte postale, 19 janvier 1941

<sup>203</sup>Fabien Deshayes et Pohn-Weidinger.

<sup>204</sup> Ce terme allemand signifie « Censure ». Il indiquait donc que les courriers avaient été vérifiés par l'institution avant d'arriver jusqu'aux prisonniers de guerre.

Enfin, le dernier point abordé concernant cette précarité de l'archive réside dans la singularité de ces documents. Ces derniers, uniques et présents en un seul exemplaire, sont le reflet d'une réalité ancrée dans une temporalité précise. Ainsi, ces archives si singulières ne sont par définition pas visibles ailleurs qu'auprès des entrepreneurs de mémoire.

L'autre fragilité de ces archives réside dans leur interprétation scientifique. Nous ne nous attarderons pas très longtemps à ce raisonnement, du fait des analyses précédemment réalisées sur la censure et sur le lien social générés par ces correspondances. En effet, ce sont pour ces deux raisons qu'on observe une subjectivité prépondérante au sein de ces échanges. Cela rendant plus difficiles l'analyse sociologique de discours et ces pratiques exposées.

## 2. → La restitution comme enjeu de mémoire ?

« *Comprendre leurs histoires personnelles, dans tous ses méandres et dans sa complexité, revient alors à illustrer, tantôt en tant que telle tantôt par contraste, une condition commune, celle des milliers de familles [...] qui écartelées ont scruté le courrier et les informations à la recherche d'un signe de vie* »<sup>205</sup>. Sur le modèle de l'analyse développée ici par Deshayes et Pohn-Weidinger, les correspondances privées composant notre corpus permettent de mettre en lumière une condition commune.

Ces deux auteurs soulignent aussi que « *bien souvent, le chercheur ne vient que longtemps après dans les archives et il accède à des documents qu'on ne lui destinait pas* »<sup>206</sup>. Malgré la validité de cette affirmation, une complexification de cette dernière est nécessaire. En effet, notre recherche permet d'ajouter que l'apport du scientifique est extrêmement bénéfique dans la transmission mémorielle. En effet, en l'inscrivant dans le champ scientifique et académique, les chercheurs participent grandement à la popularisation de cette mémoire, jusqu'à l'heure très souvent mise dans les marges de la société.

Avant d'enquêter sur cette thématique, nous supposons que ces entrepreneurs de mémoire, dépositaires de fonds d'archives privés, ne refusent jamais l'intérêt du scientifique porté à

---

<sup>205</sup>Fabien Deshayes et Pohn-Weidinger, *L'Amour en guerre. Sur les traces d'une correspondance pendant la Guerre d'Algérie*.

<sup>206</sup>Fabien Deshayes et Pohn-Weidinger.

l'égard de leurs fonds. Notre recherche permet ainsi de valider cette hypothèse et de constater que la majorité de ces descendants de prisonnier de guerre ont accepté de bon gré de partager leurs archives familiales afin de « *de donner à voir la captivité difficile de leur père aux yeux du plus grand nombre de personnes* »<sup>207</sup>.

Il convient également de présenter les autres travaux moins scientifiques cette fois, participant tout de même à faire évoluer ces mémoires dans l'imaginaire collectif. La majorité de ces travaux de source littéraire consiste en des recherches actives de la part des auteurs à l'égard de l'histoire de leur aïeul. C'est en partant de ce postulat que Sandrine Lefranc et Sarah Geinsburger constatent que « *la mémoire des passés de violence et de crise se présente aujourd'hui à nous sous la forme de prescriptions fortes, dont il est attendu qu'elles soient co-portées par les acteurs concernés* ».<sup>208</sup> Ainsi, toutes ces recherches donnent lieu à des ouvrages retraçant des cas particuliers. C'est ainsi que nous pouvons citer une nouvelle fois Marie-Claude Angot pour ces deux livres parus en 2015<sup>209</sup> et 2021<sup>210</sup>. Cependant, parmi l'ensemble de ces ouvrages, la majorité traite des mémoires de la Shoah<sup>211</sup> lorsque très peu n'évoquent le sort des prisonniers de guerre.

La dernière question repose sur les limites de restitution de ces documents, à seules fins d'observer un aspect mémorial. Cette problématique revient à se demander jusqu'où doit aller la restitution de ces correspondances. Est-ce que la mémoire doit-elle être reprise telle qu'elle apparaît dans le document ? Est-ce que les sociologues doivent-ils rendre plus facilement communicable ces documents ?

En effet, du fait de sa matérialité physique et de l'origine de ses conditions de production, le sociologue est obligé de se poser ces questions face à un document précaire comme celui-ci. Dans ces correspondances, écrites à une époque où la France rurale utilisait encore régulièrement ses dialectes locaux, le style graphique de l'écriture et plus encore le niveau de langage était bien différent d'un document à l'autre. Ces constats se remarquent davantage dans les correspondances rédigées en *Stalag*, le niveau d'éducation étant plus faible pour les individus de ce premier type d'institution. De fait, de nombreux mots aujourd'hui oubliés dans

---

<sup>207</sup> Extrait d'entretien informel réalisé chez un descendant d'anciens prisonniers. Janvier 2023.

<sup>208</sup> Sarah Geinsburger et Sarah Lefranc, *La mémoire collective en question(s)*, 1re éd, Le lien social (Paris: PUF, 2023).

<sup>209</sup> Marie-Claude Angot, *D'amour et de guerre: un couple dans la guerre et la captivité mars 1939-avril 1945*, Collection Histoire (Vendres: Ed2A, 2015).

<sup>210</sup> Angot.

<sup>211</sup> Ces travaux s'illustrent parfaitement par celui de Daniel Adam Mendelsohn, *Les disparus* (Paris: Flammarion, 2007) ainsi que celui d'Yvan Jablancas, *L'histoire des grands-parents que je n'ai pas eus.*, Seuil, 2012.

le langage courant, ainsi que de nombreuses erreurs de grammaire, d'orthographe ou de conjugaison peuvent être visibles dans ces correspondances privées.

Dans le cas de cette recherche, dont le corpus est basé exclusivement sur des correspondances de prisonniers de guerre détenus en *Oflag*, ce cas ne s'est aucunement présenté. En revanche, la réalisation de précédentes recherches sur ce sujet et l'appui sur des documents annexes appartenant à des prisonniers de guerre de *stalag* ont permis d'être confronté à cette situation. Lors de ces recherches, le choix a été fait de retranscrire sous sa forme la plus sincère et proche de la réalité ces correspondances. Ainsi, cette recherche se veut être dirigée à partir d'archives brutes, de les analyser de la manière dont elles se présentent et de les proposer telles qu'elles ont été analysées, soit sans aucune correction apportée aux documents. De cette manière, l'archive permettra d'analyser plus justement l'individu producteur du document. Cet aspect est d'autant plus essentiel lorsque l'on s'intéresse au processus de socialisation.

## - TROISIÈME CHAPITRE -

### La construction sociale des prisonniers de guerre.

L'enquête effectuée au niveau des correspondances peut donner lieu à des analyses scientifiques. En effet, fonder son analyse à partir de ces matériaux historiques peut permettre aux sociologues de s'interroger à l'égard des relations humaines<sup>212</sup>, aux historiens de s'interroger aux raisons d'un conflit mondial, aux généalogistes de reconstruire une histoire familiale ou encore aux archivistes de s'interroger sur les moyens de conservation et de communicabilité de ces correspondances. L'analyse repose ici sur la trajectoire sociale des prisonniers de guerre au sein de ces camps. Avant cela, il est primordial de revenir sur ce qu'explique l'éditeur Bernard Larrieu : « réduits à l'état d'un matricule, les prisonniers se devaient pourtant de défendre leur humanité, leur dignité. Discussions, conférences, lectures, activités artistiques, spectacles montés et donnés dans des conditions étonnantes font de la vie quotidienne dans les camps un moment — qui durera pour certains cinq ans — où se mélangent l'enfermement et la solitude, la promiscuité dégradante, mais également la fête, la complicité, la solidarité ou même la seule présence de l'autre, qu'elle soit chaleureuse ou insupportable — de tous ces autres qui partagent la même épreuve imposée »<sup>213</sup>.

---

<sup>212</sup> Fabien Deshayes et Pohn-Weidinger, *L'Amour en guerre. Sur les traces d'une correspondance pendant la Guerre d'Algérie*.

<sup>213</sup> Jean-Claude Catherine et Pierre Laville, *Une vie quotidienne au stalag: dessins de Pierre Laville: artiste réolais en captivité (1940-1943)*, Collection Mémoire contemporaine (Camillac-et-Saint-Denis: Entre-deux-mers, 2004).



Dans cette troisième et dernière partie d'analyse, il convient donc de revenir sur la notion au cœur de notre problématique, la trajectoire sociale des prisonniers de guerre. En s'appuyant sur les résultats d'analyses précédentes, centrées sur les camps de prisonniers comme institution ainsi que sur l'enjeu des correspondances, cette dernière partie sera centrée davantage sur les individus, en particulier sur leurs processus de socialisation. La trajectoire sociale de l'individu sera saisie au prisme de la situation familiale, de la situation professionnelle et enfin de la trajectoire culturelle. Cette orientation permettra d'observer la nature de l'évolution sociale afin de savoir si la socialisation du captif est uniquement « dégénérative » ou si le passage dans l'institution peut être source d'évolutions positives chez l'individu.

L'enjeu ici est de revenir sur l'utilisation des notions empruntées à la sociologie dispositionnaliste de Pierre Bourdieu et Bernard Lahire entre autres celles de socialisation, de champs et de trajectoire sociale.

La recherche remet, ici, au centre le prisonnier de guerre afin de comprendre sa trajectoire sociale en interrogeant la manière dont ils se construisent, évoluent ou se déconstruisent socialement les individus dans cet environnement. L'utilisation du concept de champ social sera donc utilisée. Ainsi, une analyse sera faite autour de « *plusieurs champs (scolaire, professionnel, familial, politique, artistique, etc.) disposant d'une autonomie relative, où chaque agent peut donc théoriquement définir sa vie comme une série de déplacements objectifs à l'intérieur de ces champs, la structure de ceux-ci et leur mode de fonctionnement ou de changement constituant les causes des déplacements individuels* »<sup>214</sup>.

La notion de socialisation reste centrale pour analyser les situations familiales, professionnelles et culturelles. Celle-ci, présentée par plusieurs sociologues tels que Bourdieu, Lahire, Merton, Berger et Luckmann ou Darmon, renvoie à « *un processus continu qui concerne l'individu tout au long de la vie : on peut ainsi mettre en évidence une socialisation primaire et une socialisation secondaire* »<sup>215</sup>. En d'autres termes, Merton définit la socialisation telle un processus dans lequel les individus « *acquièrent les valeurs et les attitudes, les intérêts, habilités et savoirs – en un mot, la culture – qui sont ceux des groupes dont ils sont, ou souhaitent devenir, les membres* »<sup>216</sup>. La socialisation primaire, renvoyant au processus de socialisation de

---

<sup>214</sup> Claude Dubar et Sandrine Nicourd, « III / Expliquer les trajectoires sociales », Repères (Paris: La Découverte, 2017), 29-42.

<sup>215</sup> *Lexique de sociologie*, 3e éd, Lexique (Paris: Dalloz, 2010).

<sup>216</sup> Robert King Merton et Henri Mendras, *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, U (Paris: A. Colin, 1997).

l'enfant au sein de l'institution familiale ou scolaire, ne sera pas traitée dans cette recherche. Cependant, nous nous intéresserons ici au processus de socialisation secondaire qui renvoie à la continuité du processus de socialisation à l'âge adulte au sein de plusieurs instances de socialisation telles que le cadre familial ou le travail. Cette suite du processus tend à engendrer des conflits de socialisation par rapport à la socialisation primaire. Ces conflits sont plus communément appelés par les sociologues, des « *chocs biographiques* »<sup>217</sup>. Afin d'affiner l'analyse et la faire interagir avec l'époque si singulière dans laquelle elle s'inscrit, il sera intéressant d'établir une nouvelle grille d'analyse de socialisation. Habituellement, cette analyse entre les deux processus de socialisation se veut distincte du fait d'un changement d'âge et ainsi d'un changement d'instances de socialisations majeures : passant de la famille et de l'école, à la sphère professionnelle, conjugale ou politique. Pour cette recherche, nous allons prendre appui sur cette notion par un contre-pied intéressant. Au regard du contexte particulier que représente la captivité, nous allons établir une nouvelle frontière dans le processus de socialisation, nommée ici « socialisation de captivité ». L'utilisation de cette notion sera pertinente pour comprendre les évolutions de construction sociale des individus victimes de cette période de captivité. De la sorte, nous pourrions comprendre complètement les enjeux de cette période sur les individus.

Ainsi, pour poursuivre l'analyse de ces trajectoires sociales, il est important d'insister sur cette socialisation secondaire. Les univers sociaux générateurs de socialisation ne s'arrêtent pas à l'institution de la famille ou du travail, dans notre recherche nous allons comprendre le rôle des camps de prisonniers de guerre dans la construction sociale de ces individus captifs. Certes « *au cours de la socialisation secondaire, le présent est interprété de façon à être maintenu en relation constante avec le passé, avec la tendance à minimiser de telles transformations qui ont pourtant réellement été opérées* »<sup>218</sup>. Cependant, nous dépasserons cette vision de l'individu. Pour ce faire, nous reprendrons la notion de *socialisation* analysée par Muriel Darmon, afin de s'interroger aux produits de cette socialisation continue en camp de prisonniers. Il s'agira de montrer si les captifs connaissent plutôt des logiques de socialisation, de *renforcement*, de *conversion* ou de *transformation*<sup>219</sup>.

Ensuite, nous reviendrons sur la notion clé de cette recherche, à savoir la trajectoire sociale. Ce terme découle du processus de socialisation. La notion de trajectoire renvoie à une « *série de positions successivement occupées par un agent dans un espace en devenir et soumis à*

---

<sup>217</sup> Berger et al., *La Construction sociale de la réalité*.

<sup>218</sup> Berger et al.

<sup>219</sup> Ces trois termes sont définis dans l'ouvrage de Muriel Darmon, *La socialisation*, Armand Colin, 2016.

*d'incessantes transformations* »<sup>220</sup>. Plus concrètement, ce terme renvoie l'idée d'une évolution, ascendante ou descendante, d'un individu au sein d'un groupe dans l'espace social. L'habitus est lié à cette notion. Théorisée par Pierre Bourdieu pour définir une « *structure structurante prédisposée à devenir une structure structurée* », elle renvoie quant à elle aux dispositions<sup>221</sup> incorporées par les individus selon leur positionnement sur l'échelle sociale.

Ainsi, l'utilisation de ces notions permettra de mieux comprendre quels ont été les effets de cette captivité dans la construction sociale de l'individu.

---

<sup>220</sup> Pierre Bourdieu, « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales* 62, n° 1 (1986): 69-72.

<sup>221</sup> Ensemble de comportements, d'attitudes, de pensées incorporés par l'individu. Avoir une disposition, c'est être enclin à agir de telle ou telle manière dans telles ou telles circonstances.

## I. Une situation familiale déséquilibrée ?

Le raisonnement s'argumentera donc autour de ce qui est de l'ordre de la situation familiale du prisonnier de guerre. Celle-ci est un élément central dans la correspondance. En effet, très souvent, les lettres envoyées ou reçues par les prisonniers de guerre traitent des questions de famille, de l'organisation du foyer, de l'éducation des enfants, de relations ...

Afin de cerner au mieux ce sujet, nous allons traiter sous un volet particulier la socialisation familiale du prisonnier de guerre. Loin de l'idée de l'aborder par les schèmes d'analyses classiques, cette socialisation familiale est bien évidemment différente de celle que connaissent ces hommes en temps de paix. Ainsi, dans un premier temps, nous allons nous intéresser à la notion de *sexualité du prisonnier de guerre*. Cette analyse comportera donc une analyse de la manière dont ces prisonniers de guerre sont encadrés juridiquement à propos de leurs relations avec les femmes ainsi qu'une analyse de l'évolution chronologique de ces relations. Dans un second temps, il sera intéressant d'interroger plus rapidement la manière dont l'idéal masculin a évolué dans la société française de l'époque en raison de cette captivité et du rapatriement des hommes prisonniers de guerre.

### a. « Une sociabilité en décalage »<sup>222</sup>.

Le premier aspect essentiel relatif à la compréhension de la construction sociale des prisonniers de guerre repose donc sur la situation familiale vécue ces derniers. Nous avons démontré dans la partie précédente concernant l'analyse des correspondances, de quelles manières les échanges épistolaires ont permis de conserver le lien entre les prisonniers de guerre et leurs proches. Partant de ce postulat, il est intéressant de regarder alors la place tenue par les épouses pour ces hommes captifs.

---

<sup>222</sup> Fabien Théofilakis, « La sexualité du prisonnier de guerre: Allemands et Français en captivité (1914-1918, 1940-1948) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* 99, n° 3 (2008).

« *Au vécu du captif comme civil et comme soldat, à son sexe, son âge, son origine sociale, sa religion, son grade [...] la diversité des expériences s'avère irréductible* »<sup>223</sup>. Par conséquent, il n'y a pas qu'une seule et unique manière de traiter de l'évolution de la construction sociale de la famille. Dans cette recherche, le choix opéré pour cadrer cette analyse est celui de s'intéresser à la sexualité des prisonniers de guerre ; les codes sociaux de l'époque obligeant à garder une certaine pudeur et le régime autoritaire nazi contraignant fortement l'individu captif sur cet aspect.

En premier lieu, il est assez clair et fédérateur de mettre en avant le fait que « *les conditions de l'existence que mène un prisonnier sont si particulières, si éloignées de la norme commune, qu'elles entraînent inévitablement de grands et profonds bouleversements dans ses actes, ses pensées, ses sentiments* »<sup>224</sup>.

Cette notion de sexualité du prisonnier de guerre au contour relativement flou au premier abord induit un biais assez particulier. En effet « *parler de « sexualité du prisonnier de guerre » relève de la gageure tant les deux termes paraissent antinomiques : d'un côté la libre expression du vouloir-vivre de l'être humain, de l'autre la captivité – état de privation radicale interdisant toute présence féminine* »<sup>225</sup>. Cependant, ces deux notions sont extrêmement intéressantes et pertinentes à faire parler si l'on souhaite saisir l'enjeu qui se trouve derrière l'évolution des constructions sociales en terme familiale.

Nous avons vu que « *les deux tiers environ des prisonniers de guerre français furent retenus cinq années entières en captivité en Allemagne* »<sup>226</sup> et ont malgré tout connu une vie sexuelle, bien que partielle, passant par les lettres pour les *Oflags* ou au dehors pour le cas des *Stalags*. En effet, même si « *au plan symbolique, guerre et sexualité n'ont cessé d'entretenir des relations complexes [il faut rappeler que l'homme] en perdant la liberté [...] n'[a] pas cessé d'être [un] homme comme les autres* »<sup>227</sup>.

Ce raisonnement est loin d'exposer une vision minimaliste de la coercition engendrée par les camps de prisonniers, il est tout de même important de visualiser la sexualité du prisonnier tel que le présente Michel Foucault dans *Histoire de la sexualité*, à savoir comme une « *économie politique de la population définie par l'État* »<sup>228</sup>.

---

<sup>223</sup> Théofilakis.

<sup>224</sup> Jean Caseneuve, *Essai sur la psychologie du prisonnier de guerre* (Paris: PUF, s. d.).

<sup>225</sup> Théofilakis, « La sexualité du prisonnier de guerre ».

<sup>226</sup> Catherine, *Les prisonniers français dans l'industrie de guerre allemande : une composante parmi la main-d'œuvre forcée, composite et hiérarchisée*.

<sup>227</sup> Caseneuve, *Essai sur la psychologie du prisonnier de guerre*.

<sup>228</sup> Michel Foucault, *Histoire de la sexualité - La volonté de savoir* (Paris: Galliamard, 1976).

### b. Un statut juridique d'asexué

À en suivre les textes de loi concernant les prisonniers de guerre, ces derniers en raison de leur statut social sont des individus juridiquement asexués – ou du moins éloigné de toute proximité avec une personne du sexe opposé. En effet, selon la Convention de Genève, signé le 27 juillet 1929, le prisonnier reste un individu essentiellement asexué. À cela s'ajoute le fait que selon la pensée commune à cette époque, les prisonniers de guerre font face à « *des idéologies propres aux guerres du 20e siècle qui entendent maintenir la pureté de la nation face à des captivités de longue durée* »<sup>229</sup>.

De plus, cette vision du prisonnier de guerre demeure entretenue par les règlements relatifs aux polices locales allemandes. Ainsi, « *la police d'Oldenburg de mars 1940 indique que « toute association d'un civil avec des prisonniers de guerre est interdite. Sont compris comme contacts personnels le fait : 1) de partager un toit ou des repas avec des prisonniers de guerre ; 2) d'inviter des prisonniers de guerre au café ou dans d'autres lieux de loisirs ; 3) de servir les prisonniers de guerre dans les cafés [...] »*<sup>230</sup>. Après l'invasion des Pays-Bas en mai 1940, le paragraphe 4 du décret de novembre 1939 est renforcé par le *décret relatif aux relations avec les prisonniers de guerre* qui interdit tout contact avec des prisonniers de guerre « au-delà du strict nécessaire ».

Enfin, au fur et à mesure de l'avancée de la guerre et « *conformément à l'ordre du führer, les prisonniers de guerre français, anglais et belges doivent être punis de mort [...] en cas de rapports sexuels avec les femmes et jeunes filles allemandes* »<sup>231</sup>.

En ajoutant à cette vision étatique et juridique du soldat assouvi de désirs sexuels, répondant à une norme sociale, il est légitimement audible que « *le prisonnier de guerre accorde une importance cruciale à tout ce qui le rattache à son milieu d'avant-guerre et au maintien d'une certaine normalité sociale, d'homme, de mari, de père* »<sup>232</sup>.

---

<sup>229</sup> Théofilakis, « La sexualité du prisonnier de guerre ».

<sup>230</sup> Théofilakis.

<sup>231</sup> Yves Durand, « La Captivité. Histoire des prisonniers de guerre français 1939-1945 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine* Tome 29, n° 4 (1982).

<sup>232</sup> Théofilakis, « La sexualité du prisonnier de guerre ».

### c. Une évolution chronologique

Tout d'abord, les travaux préexistants à l'enquête, menés en histoire principalement, nous ont montré une inégale présence féminine dans la vie des prisonniers de guerre en fonction de leur statut social. En effet, en fonction du type de camps dans lesquels étaient retenus les prisonniers de guerre, la présence féminine était inégalement répartie entre les Stalags et les Oflags. Cette inégalité se ressent fortement dans les écrits composant ces correspondances et par conséquent joués un rôle plus ou moins important dans la construction sociale des prisonniers de guerre.

Si dans un premier temps, l'homme prisonnier cherche à survivre et à satisfaire ses besoins vitaux tels que la liberté – pour peu qu'elle soit justifiée comme vitale – et la nourriture. L'homme ne perd pas totalement sa sexualité tant dans ses pensées que dans ses actes. Cependant, si l'on couple à cela les mécanismes biologiques qui viennent supprimer les pulsions sexuelles, on s'aperçoit que l'homme prisonnier ne retrouve cette « fonction » humaine qu'après un certain temps et surtout une adaptation tant physique que sociale à cet environnement. En effet, la vie carcérale, la vie en captivité et plus généralement toutes vie dans un univers coercitif et réprimant concernant ces questions de sexualité « impose une sociabilité en décalage avec les normes socioculturelles dominant en temps de paix tout en favorisant progressivement la transgression »<sup>233</sup>.

Cette *sociabilité en décalage* comme le présente l'historien Fabien Théofilakis peut s'expliquer sous plusieurs formes cependant, nous en expliquerons ici deux formes distinctes. En se basant sur sa première forme, on s'aperçoit que de nombreux récits d'expérience de guerre mettent en lumière diverses formes d'homosexualités entre les prisonniers privés. Ces systèmes concentrationnaires interdisant toutes présences féminines sur les camps – allant même jusqu'à remplacer les infirmières de la Croix-Rouge par un personnel militaire masculin –, certains prisonniers modifiaient leur orientation sexuelle afin de continuer à vivre des expériences sentimentales. Cependant, la majorité de ces pratiques ont été passées sous silence par un régime nazi et vichyste le punissant comme un crime. Par conséquent, ces récits ne sont que très peu cités, que ce soit dans les échanges par correspondance ou dans les analyses politiques des systèmes concentrationnaires. Les quelques données présentes sur ces sujets sont les rapports de visite des camps établis par le Comité international de la Croix Rouge qui révèle quelques problèmes d'homosexualité.

---

<sup>233</sup> Théofilakis.

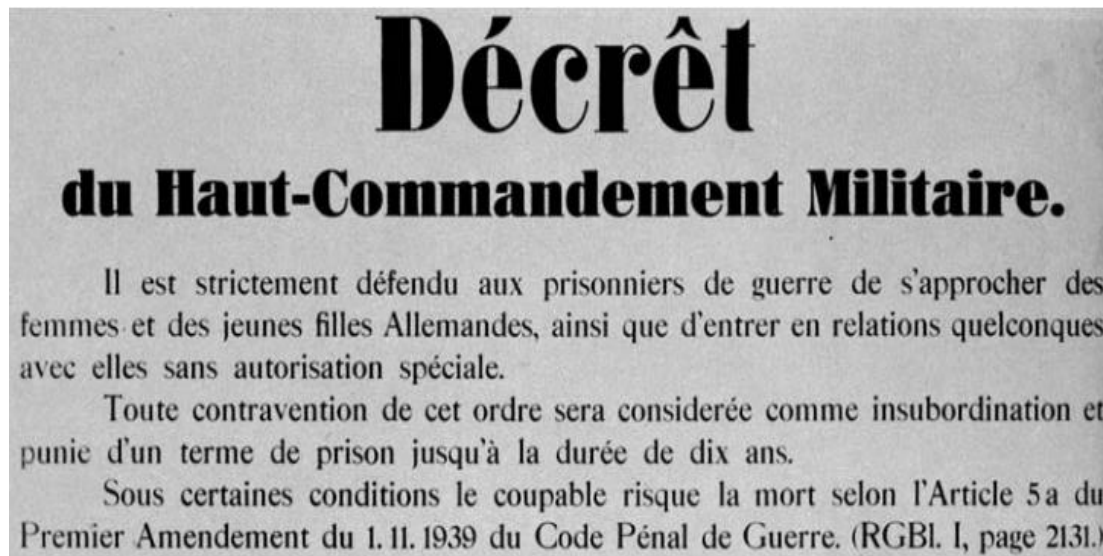


Figure 14-Décret administratif, Mesure contre la présence féminine, Date inconnue

Cette *sociabilité en décalage* peut être également perçue sous un autre angle et sous une forme plus courante à cette époque et dans ces univers de captivité. En effet, de nombreux soldats durant leurs sorties en usines ou en fermes, se sont confrontés à d'autres prisonniers ou d'autres civils du sexe opposé. Le document ci-dessus justifie cette vision juridique interdisant et sanctionnant toutes relations entre civil allemand et prisonnier français. Cependant, on remarque que dans certains cas, que des rencontres pouvaient avoir lieu et des couples se former. En effet, « *la gamme des contacts, fort large, s'étage du simple bon voisinage au travail à la relation amoureuse sincère que couronne le mariage, en passant par la fermière qui nourrit plantureusement sa main-d'œuvre prisonnière, le flirt innocent et les relations sexuelles sans lendemain* »<sup>234</sup>. Yves Durand note que « 75 à 80 % des cas jugés »<sup>235</sup> impliquent des prisonniers de guerre et des femmes allemandes pour leur proximité.

Un travail de recherche paru en 2021<sup>236</sup> met en lumière la vie d'une jeune femme ukrainienne (la mère du mari de l'autrice) en insistant particulièrement sur la période de captivité – période à laquelle elle a rencontré son mari. L'historienne Marie-Claude Angot nous présente donc dans cet ouvrage le parcours biographique de cette femme ukrainienne, prisonnière et travailleuse en usine. Fourni de plusieurs entretiens informels ainsi que de quelques archives, ce travail de

---

<sup>234</sup> Théofilakis.

<sup>235</sup> Durand, « La Captivité. Histoire des prisonniers de guerre français 1939-1945 ».

<sup>236</sup> Marie-Claude Angot, *Paulina Sergijenko, de Poltava à Paris: 1921-1996* (Paris: Éditions Syllepse, 2021).



mémoire montre clairement les liens possibles entretenus entre les captifs en *Stalag* et les femmes allemandes ou celles également prisonnière en camps réservés aux femmes.

Par ces relations dites « professionnelles » émergentes lors des travaux en usines ou en fermes et de la partielle insertion sociale dans la société allemande, des captifs français ont pu côtoyer des femmes pendant leurs années de captivité. C'est ainsi que Maurice et Erika Lair explique que « *l'attachement est venu naturellement ; on avait besoin d'amour l'un comme l'autre ; elle risquait d'être tondu et moi d'aller aux camps de Rawa-Ruska*<sup>237</sup> »<sup>238</sup>. Toujours pour ce qui est du cas des individus prisonniers en *Stalag*, ces relations ne se sont pas uniquement construites en raison d'une proximité physique. En effet, ces femmes travailleuses en usines et ces prisonniers de guerre partageaient également un lien politique, à savoir, une haine du contremaitre allemand<sup>239</sup>.

Concernant le cas des prisonniers de guerre détenus en Oflag, nous avons pu constater au cours du raisonnement que les conditions de captivité étant très différentes. Par conséquent, cela se ressent aussi lorsqu'on décide de traiter un sujet comme celui de la place de la femme en captivité. N'étant certes pas obligé de travailler pour la puissance Détentricer, cependant étant contraint de vivre enfermé dans un camp, ces prisonniers de guerre n'ont vécu qu'un entre-soi durant toutes ces années de captivité. La seule présence féminine accordée à ces captifs était alors idéalisée et ne se réduisait qu'aux échanges de correspondances, aux colis et aux photographies.

Pour mettre en lumière ces *décalages de sociabilité*, il est intéressant de s'accorder maintenant sur une réflexion du rôle des correspondances à cette époque, dans ce qui s'apparente le plus à une formalité normative de l'époque. En lisant de nombreuses lettres, on s'aperçoit que « *le courrier, quasi ritualisé, devient le principal moyen de pallier l'absence des siens et de conjurer l'angoisse de la séparation, parfois de l'infidélité de l'épouse* »<sup>240</sup>. À travers ces échanges, on remarque que l'individu prisonnier utilise ce moyen de communication pour organiser son

---

<sup>237</sup> Rawa-Ruska est un camp de prisonniers à destination de ceux ayant enfreint les lois des camps. Appelé le « camp de la goutte d'eau », ce camp ne comptait qu'un robinet duquel coulait un filet d'eau. Les conditions de captivité étaient bien plus difficiles que les autres.

<sup>238</sup> *J'attendrai*.

<sup>239</sup> François Cavanna, *Les Russkoffs*, Le Livre de Poche 5507 (Paris: Librairie Generale française, 1991).

<sup>240</sup> Théofilakis, « La sexualité du prisonnier de guerre ».

retour, parfois avec pour conviction profonde de demander son épouse en mariage lors du retour sur son sol national. De cette manière, de nombreuses correspondances présentes dans le corpus analysé dans cette recherche montrent tout l'intérêt des hommes captifs pour le maintien de leur vie conjugale. Pour exemplifier cela, nous pouvons lire dans les correspondances : « *Tu as raison de te faire des robes dans mes vêtements, mais fais les jupes un peu plus longues, celle que tu as sur la photo est vraiment trop courte* »<sup>241</sup> ; « *il est vrai que je désire des enfants plus intensément qu'avant* »<sup>242</sup> ; « *Crois-tu que la tienne me déplaîra, que tu as l'air de t'excuser de m'envoyer ton physique, seriez-vous devenue laide madame ?* »<sup>243</sup> ; ou encore des poèmes d'amour tel que : « *Je suis là, j'entends ton pas dans l'appartement, tu chantonnes, chaque fois que tu passes a porté, je t'attire pour te donner un baiser, une caresse, pour te répéter que je t'aime ; tu joues du piano, je suis dans ton dos, les yeux fermés, j'écoute : tu joues pour moi. Tu lis, tu couds, je suis à tes pieds, je te regarde, simplement, sans parler, mais mes yeux te crient ma tendresse, et mon regard sur toi se pose comme une caresse. Je suis contre toi, quand le sommeil te prend c'est moi qui te prends, et qui jusqu'au matin te garde dans mes bras* »<sup>244</sup>.

Un autre aspect intéressant en matière de conservation du lien conjugale tient dans les lettres cachées, qui échappent donc à la censure. Ces échanges de l'ombre évoquent davantage la sexualité. Pour parvenir à échanger de cette manière, les prisonniers de guerre utilisaient des stratégies d'évitement de censure. Ces stratégies consistaient à coller une feuille blanche au dos d'une photographie sur laquelle le contenu du texte était inscrit. Lors de la réception du courrier, l'épouse du prisonnier de guerre n'avait alors qu'à passer la photographie sur de la vapeur d'eau pour décoller les deux parties et lire la correspondance. Pour parvenir à rédiger un maximum de choses, les prisonniers écrivaient alors plus petit qu'habituellement.<sup>245</sup>

---

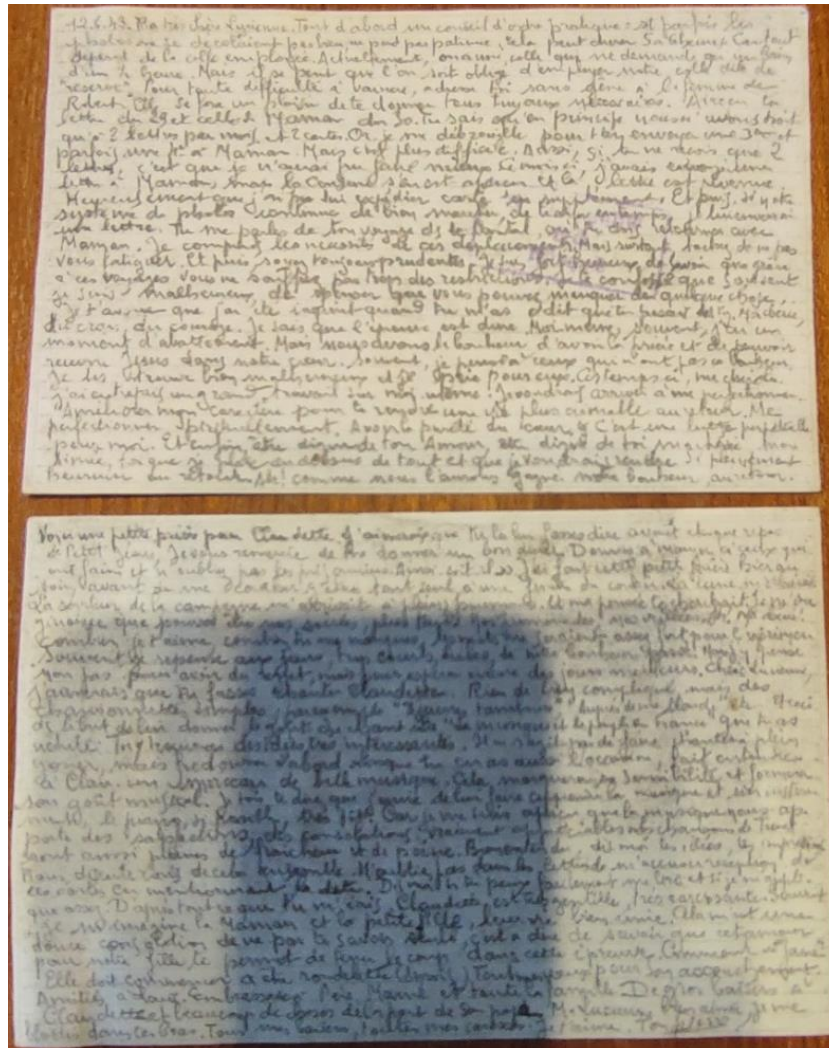
<sup>241</sup> Fonds 42, Archives privées, Famille Jarillet, Oflag IID, Lettre dépliant du 26 mars 1943.

<sup>242</sup> Fonds 25, Archives privées, Famille Martin, Oflag IID, Lettre dépliant du 26 octobre 1941.

<sup>243</sup> Fonds 08, Archives privées, Famille Bravard, Oflag IID, Lettre dépliant du 7 avril 1941.

<sup>244</sup> Fonds 24, Archives privées, Famille Martin, Oflag IID, Lettre dépliant du 15 octobre 1940.

<sup>245</sup> Cf. Correspondance 9.



Correspondance 10- Fonds privé, Famille Cruzet, Lettres clandestines au dos de photographies, Date inconnue

Cependant, d'autres prisonniers tels que Pierre Quinsat – détenu à l'Oflag XVII A – ont une tout autre vision de cette captivité et de leur trajectoire familiale. Lors de l'analyse des lettres de ce prisonnier, nous remarquons un tout autre « mécanisme » qui s'avère comme en opposition totale avec le cas précédent. En effet, le prisonnier à travers le courrier organise comme il le peut sa vie familiale ainsi que celle des membres de son foyer. Le prisonnier Quinsat raconte que « *sentimentalement, j'ai dû "décourager" celle qui m'aimait – et que j'aimais – et qui voulait m'attendre. Je ne voulais absolument pas en faire une "veuve de guerre", j'en avais trop vu étant même. Elle m'a écouté et s'est mariée avant la fin – imprévisible de ma captivité* ».

Cette volonté de diriger sa structure familiale depuis un camp allemand n'est pas un cas si exubérant. Socialement, l'homme français vivant dans la première partie du 20<sup>e</sup> siècle se doit

d'être un *chef de famille*. Ce n'est qu'en 1938, qu'on assiste à la « *suppression de la puissance maritale, de l'incapacité juridique totale de la femme mariée ainsi que de son devoir d'obéissance* »<sup>246</sup>. Ensuite, la loi signalant que le statut de chef de famille est supprimé au profit de l'autorité parentale<sup>247</sup> n'apparaît que le 4 juin 1970.

#### d. L'idéal masculin et le rôle paternel bouleversé ?

Le dernier aspect, primordial au regard de celui de la France de 1940, réside dans le remodelage de l'idéal masculin mêlé à la place du père au sein du foyer. Ces hommes, captifs à des milliers de kilomètres de leurs familles, occupent donc un rôle familial totalement nouveau depuis leur internement en camps de prisonniers. Dans une France patriarcale, où le père occupe un statut légal de chef de famille, son absence physique est comblée par l'incorporation à de nouveaux rôles sociaux annexes qu'on arrive facilement à repérer dans les correspondances rédigées dans les camps de prisonniers.

L'idéal masculin et le fantasme d'un retour au pays ne se font pas de la meilleure des manières pour beaucoup de prisonniers de guerre français. Dans l'après-Seconde Guerre mondiale, on note une hausse des cas de divorce. En effet, ces cas représentent « *une proportion de 6 % des huit cent mille prisonniers mariés avant-guerre* »<sup>248</sup>. Cette surdivortialité repose sur plusieurs facteurs, tant sur le manque de désirs provoqué par les traumatismes des camps et de la captivité, que sur la nouvelle vie des femmes s'occupant depuis des années du foyer, des enfants, etc. Ainsi « *le divorce touche une famille sur dix de prisonnier de guerre, davantage dans les aires urbaines que dans les campagnes, soit cinquante mille divorces entre 1945 et 1948* »<sup>249</sup>. Cette période marque les prémices de la reconfiguration familiale qui ne fera que s'accroître au fil des ans malgré une évolution très lente. Les premières vagues de remodelisation des structures familiales datent des années 70-80 avec l'émancipation des femmes vis-à-vis des hommes tant sur le plan sexuel, économique, que professionnel. La famille française d'après-guerre est donc bouleversée sur de multiples aspects.

---

<sup>246</sup> E. Chauveau, *Abolition de la puissance maritale et du devoir d'obéissance*, s. d.

<sup>247</sup> Art. 371-2. « L'autorité appartient aux père et mère pour protéger l'enfant dans sa sécurité, sa santé et sa moralité. Ils ont à son égard droit et devoir de garde, de surveillance et d'éducation. »

<sup>248</sup> Christophe Lewin, *Le retour des prisonniers de guerre français* (Éditions de la Sorbonne, 1986).

<sup>249</sup> Lewin.

Cette modification de l'idéal masculin très visible au sein du champ familial se repère également de manière très évidente du point de vue de la société tout entière. En effet, de nombreux récits mettent en avant l'identité de perdants attribués aux individus ayant été captivés en Allemagne, loin des combats, et où leur santé était très encadrée. C'est ainsi que des prisonniers, tel que Lucien Erbs ici, témoigne que « *nous étions un peu les intrus. Je crois que je n'ai jamais raconté vraiment mes vraies misères. On n'avait pas à être fiers d'être captifs, alors on a mis ça sous le matelas, on n'en parlait pas* »<sup>250</sup>.

Ensuite, concernant la place de l'homme en tant que chef de famille, mari ou père, les correspondances analysées de notre corpus tendent à mettre en lumière une socialisation similaire à celle vécue dans la vie civile. En effet, si l'on s'attarde au rôle de mari, ceux-ci gardent une réelle volonté de conserver ce statut social familial au-delà des frontières françaises, lors de la captivité. Au regard de cette analyse, nous pouvons donc parler de processus de socialisation de renforcement au sein des camps de prisonniers. Cette notion renvoie donc aux faits de conserver les dispositions incorporées au cours des socialisations précédentes jusqu'à celle vécue actuellement. Dans notre cas, ce processus de renforcement se repère dans les récits composant les correspondances telles que : « *Si tu achètes un appareil photo prend en un bien, de petit format, les photos sont bien supérieures : si tu es embarrassée, attends mon retour* »<sup>251</sup> ; « *Comment allez-vous faire pour les légumes quand papa n'aura plus le jardin, fais entretenir celui de ta mère et au besoin prends un champ, car tout doit être rare si j'en juge par les rations indiquées sur le journal* »<sup>252</sup> ; « *Les locataires de Saint-Pierre payent-ils régulièrement ? As-tu repris le jardin de la cave et as-tu trouvé quelqu'un pour bêcher* »<sup>253</sup> ; « *as-tu reçu un mandat de 3000 f envoyés par la banque allemande ?* »<sup>254</sup> ; ou encore, « *suivre Pétain, sans réticences, ni restrictions mentales, et activement* »<sup>255</sup>. Le dépouillement et l'analyse de ces lettres nous permettent d'apercevoir une importante volonté de garder la main mise sur les épouses restées en France, tant sur le pan de la vie quotidienne que sur le pan économique ou politique. De plus, une donnée intéressante que nous pouvons mettre en avant en nous appuyant sur les exemples pris ci-dessus se situe dans la temporalité des échanges. Ces quelques exemples parmi d'autres sur lesquels nous pouvons nous appuyer sont tous datés de 1940 ou 1941, date

---

<sup>250</sup> *J'attendrai.*

<sup>251</sup> Fonds 36, Archives privées, Famille Jarrillet, Oflag IID, Lettre dépliant du 2 juin 1941.

<sup>252</sup> Fonds 38, Archives privées, Famille Jarrillet, Oflag IID, Lettre dépliant du 2 septembre 1941.

<sup>253</sup> Fonds 09, Archives privées, Famille Bravard, Oflag IID, Lettre dépliant du 13 avril 1941.

<sup>254</sup> Fonds 47, Archives privées, Famille Cruzet, Oflag VA, Carte postale du 14 septembre 1940.

<sup>255</sup> Fonds 25, Archives privées, Famille Martin, Oflag IID, Lettre dépliant du 26 octobre 1941.

relativement précoces lorsqu'on sait que la majorité retrouve la liberté qu'à partir de 1945. En partant du constat selon lequel le contenu des correspondances a évolué au fil de la captivité, on remarque donc que cette prise de position de chef de famille s'estompe au fur et à mesure, la liberté s'éloignant toujours plus et les femmes gérants très bien seules les affaires familiales depuis plusieurs années. Il est à rappeler aussi que pour des raisons évidentes d'éloignement de plus en plus long, le contenu des correspondances évolue et tend à devenir de plus en plus centré autour de la santé des prisonniers de guerre.

Comme évoqué précédemment, cette socialisation de renforcement est également présente si l'on s'attarde maintenant au rôle de père. La société patriarcale française du 20<sup>e</sup> siècle ne fait des hommes que des acteurs secondaires dans l'éducation de leurs enfants – le rôle majeur étant occupé par les mères. On peut noter dans ces correspondances que les prisonniers de guerre ayant des enfants, pour la plupart en bas âge, ne tracent que les grandes directives relatives à l'éducation de leurs enfants. Pour illustrer cela, nous pouvons nous appuyer sur plusieurs correspondances : « *Heureusement que tu es là pour la corriger, quand c'est nécessaire* »<sup>256</sup> ; « *Il vaudrait peut-être mieux qu'Alain n'aille pas en classe, il a le temps et l'école de St Marceau ne me dit pas grand-chose, enfin fais pour le mieux ma chérie ce que tu décideras sera bien* »<sup>257</sup> ; « *Surtout, ne lui raconte pas l'histoire d'un petit garçon qu'on va chercher dans les choux. Le plus naturellement du monde, tu lui dis que Jeanne va avoir un petit. Et tu verras qu'elle ne sera plus intriguée et ce sera fini. Ce jour-là, tu auras fait faire un grand pas à l'éducation de notre petite* »<sup>258</sup>. Ces exemples nous montrent ainsi que tout comme dans la société civile française de 1940, ce travail d'éducation parentale est reporté sur la mère. Le père ne garde alors qu'un rôle d'exemple et d'autorité symbolique plutôt que celui d'un vrai entrepreneur de l'éducation.

---

<sup>256</sup> Fonds 48, Archives privées, Famille Cruzet, Oflag VA, Lettre dépliant du 15 octobre 1940.

<sup>257</sup> Fonds 40, Archives privées, Famille Jarrillet, Oflag IID, Lettre dépliant du 22 octobre 1941.

<sup>258</sup> Fonds 57, Archives privées, Famille Cruzet, Oflag XXIB, Lettre dépliant du 7 janvier 1943.

## II. L'identité professionnelle : vers une socialisation de transformation ?

Nous aborderons maintenant la construction sociale au prisme de la socialisation professionnelle de ces captifs, autre aspect important relevé dans notre corpus de correspondances. L'analyse des matériaux et des documents annexes transmis par les *entrepreneurs de mémoire* montre que les 5 ans de captivité n'ont pas eu des effets socialisateurs identiques pour tous les prisonniers de guerre. Si certains ont alors incorporé de nouvelles dispositions professionnelles, d'autres n'ont fait que renforcer des dispositions déjà acquises.

Nous décomposerons cette thématique en deux temps. Dans un premier temps, nous analyserons la socialisation des prisonniers de guerre de *Stalags* – suivant par conséquent une obligation de travailler. Ensuite, nous analyserons dans notre corpus de correspondance, la socialisation professionnelle des prisonniers de guerre détenus en *Oflags*. Nous avons remarqué plus tôt dans le raisonnement que les conditions de captivité étaient bien différentes entre ces deux types de camps, notamment du côté du travail obligatoire. Ces conditions inégales ont forcément généré des expériences de captivité toutes différentes entraînant ainsi des effets socialisateurs pluriels. C'est pour cette raison qu'il est plus pertinent ici d'axer l'analyse sur une double analyse entre ces deux types d'institution. Toutefois, l'ensemble de ce raisonnement sera formulé à partir de la définition selon laquelle « *la socialisation professionnelle est un double processus d'initiation à une culture professionnelle et de conversion à une nouvelle identité* »<sup>259</sup>.

### a. Le travail forcé, une instance de socialisation ?

Cette première analyse, portée à l'échelle des prisonniers de guerre détenus en *Stalags*, permet de comprendre la manière dont le camp de travailleur se place en tant qu'instance de socialisation chez les individus. Ce raisonnement nous amène logiquement à nous interroger sur ce qui diffère au sein de l'identité professionnelle des individus entre leurs vies civiles et leurs conditions sociales de captif.

---

<sup>259</sup> *Lexique de sociologie.*

L'analyse peut s'établir ici autour d'une réflexion qui vise à cerner si au moment de sa captivité le prisonnier de guerre abandonne totalement son activité professionnelle. Auquel cas, ce dernier subira une socialisation professionnelle dite de transformation. Muriel Darmon définit avec ces mots tous « *processus qui impliquent, à un degré ou à un autre, une transformation de l'individu, sur un plan ou sur un autre, cette dernière étant par définition limitée au regard de ce qu'impliquerait un processus de conversion* »<sup>260</sup>. Ce processus de socialisation expliquerait alors la construction d'une nouvelle identité sociale mêlée à l'adaptation à une nouvelle culture professionnelle.

En s'appuyant sur des traces archivistiques de natures diverses, il est possible d'argumenter cette réflexion et de montrer que ce processus de socialisation ne prend effet que chez certains captifs. En effet, dans les Stalags, près de 60% des prisonniers travaillent dans l'agriculture. Ils retrouvent des conditions de vie, proche de cette France rural qu'ils ont dû abandonner pour servir sous les drapeaux. Ainsi, pour un grand nombre d'individus, la culture professionnelle n'est pas ou très peu modifiée. Des témoignages d'anciens prisonniers de guerre appuient cette réalité. Le prisonnier Maurice Lair, agriculteur français, raconte ainsi que « *ceux qui étaient fermiers de métier, ils retrouvaient la terre, ils avaient l'amour de la terre et ils l'ont travaillé, je pense, avec autant d'amour que chez eux. Et puis j'aidais des pauvres gens. Je me rendais utile et j'étais heureux de me rendre utile* »<sup>261</sup>.

Les quelques transformations visibles dans la culture professionnelle des captifs tiennent dans les pratiques professionnelles incorporées en Allemagne. Des entretiens informels menés avec des descendants de prisonnier de guerre ont montré qu'à la suite de la captivité en Allemagne – pays plus industrialisé et développé sur le plan technique que la France en 1940 – ces individus ont été les premiers à avoir recours à l'utilisation de machines pour effectuer leur activité professionnelle.

Cependant, si plus de la moitié des prisonniers de guerre retrouvaient en captivité des conditions semblables à celles laissées en France, de nombreux prisonniers de guerre allaient connaître une tout autre captivité. Étant contraints de travailler comme agriculteur ou en usine pour la société allemande, beaucoup de prisonniers de guerre ont connu des conditions de vie ouvrière, eux qui parfois étaient originaires d'un tout autre milieu social. Comme l'explique Jean Blanchard, ancien de prisonnier de guerre, « *il avait beau dire qu'il était instituteur, les boches l'ont envoyé dans une aciérie* »<sup>262</sup>. Ces parcours ont ainsi contribué à une socialisation de

---

<sup>260</sup> Darmon, *La socialisation*.

<sup>261</sup> *J'attendrai*.

<sup>262</sup> *J'attendrai*.



transformation dans laquelle les individus sont confrontés à une identité professionnelle antinomique de la leur, à travers laquelle ils vont incorporer de nouvelles dispositions et ainsi se forger une nouvelle culture professionnelle, mobilisable au-delà de la captivité.

*b. Les prisonniers d'oflags en perte d'identité professionnelle ?*

Toutefois, il est important de rappeler que « les socialisations de transformation peuvent enfin avoir une action essentiellement destructrice (des produits des socialisations antérieures) sans effet proprement constructif (c'est-à-dire sans que soient intériorisés de nouveaux produits) »<sup>263</sup>. Cette particularité sur laquelle Muriel Darmon insiste, pourrait s'avérer particulièrement exacte dans le cadre d'une institution comme celle des Oflags, où l'individu retiré de son milieu social d'origine manque de repères, n'a plus de contraintes si ce n'est celle de l'enfermement physique.

Ainsi, pour la majorité des captifs, une rupture professionnelle dans le parcours biographique de ces individus est très souvent repérable. Parmi l'ensemble des prisonniers de guerre analysés dans cette recherche, le cas d'Albert Martin est particulièrement intéressant. Ce jeune officier lyonnais est un avocat de 23 ans – en 1940. Dès le début de sa captivité, ce prisonnier de guerre exerce toutes autres activités, non pas à des fins professionnelles, mais culturelles – cet aspect sera traité dans une troisième partie d'analyse. Dans le cas de ce jeune avocat, nous pouvons constater d'un réel sentiment de déception pour ce qui est de la rupture de son activité. Après avoir abordé son ancienne activité dans une lettre envoyée à sa compagne, Albert Martin conclut en expliquant que « *c'est dur d'être ici inactif alors qu'il y aurait tant à faire en France !* »<sup>264</sup>.

Un second exemple, assez explicite dans cette analyse de la perte d'identité professionnelle, réside dans la correspondance d'un officier, instituteur en France, expliquant à sa compagne que la captivité est pour lui une « *véritable retraite* »<sup>265</sup>.

Toutefois, ce même prisonnier – et c'est le cas pour quelques autres prisonniers – connaît une véritable transformation dans sa socialisation professionnelle. Instituteur de métier, ce dernier

---

<sup>263</sup> Darmon, *La socialisation*.

<sup>264</sup> Fonds 20, Archives privées, Famille Martin, Oflag IID, Lettre dépliant du 21 octobre 1940.

<sup>265</sup> Fonds 49, Archives privées, Famille Cruzet, Oflag VA, Lettre dépliant du 12 novembre 1940.

profite de la captivité et de la présence au sein de son camp d'universitaire réputé tel que l'historien Fernand Braudel pour suivre des conférences et se former davantage aux métiers de l'enseignement. La présence de bibliothèque dans le camp, ainsi que la mise en place *d'université de camps*, tenues par plusieurs universitaires captifs, ont permis à ces individus de suivre une formation et passer des diplômes au sein même de l'*Oflag*. Dans une double ambition, celle de l'oubli de la captivité difficile et celle de la formation professionnelle, ces captifs racontent à leurs épouses : « *Je travaille le latin et l'anglais, très fort. C'est encore le meilleur moyen pour oublier* »<sup>266</sup>. Pour renforcer un peu plus cette explication, on peut appuyer ce raisonnement par une seconde lettre dans laquelle il explique que « *mon travail va bien, heureusement car c'est le meilleur passe-temps. Nous sommes 4 bons copains instruits qui travaillons bien. Bonne camaraderie. Je prépare la licence d'enseignement supérieur (professeur). Si au retour je passe mes examens avec succès, je n'aurai pas perdu mon temps en captivité* »<sup>267</sup>. Après une rencontre et plusieurs entretiens informels avec enfants d'anciens prisonniers de guerre, l'analyse a pu être appuyée également sur d'autres traces archivistiques. En effet, ces entrepreneurs de mémoire ont conservé plusieurs éléments retraçant la captivité de leurs pères, c'est le cas de la famille Cruzet, gardant précieusement les diplômes, les bulletins scolaires et certificats de scolarité issus des camps<sup>268</sup>. Nous pouvons tirer de ces documents que le lieutenant Cruzet « *a suivi en 1944-1945 la préparation au certificat d'Études supérieures de philosophie française organisé au camp d'Arnswalde (Poméranie – Allemagne – Oflag IIB). [...] Cours suivis : explication philosophique des textes du programme ([...], Montaigne, Maupassant)* ».

Ainsi, ces exemples et cette analyse mettent en avant l'inégalité des prisonniers face à la socialisation professionnelle. En effet, au sein des *Oflags*, lieu où le travail n'est pas une obligation, la majorité des captifs connaissent une véritable transformation dans leur processus de socialisation passant par une action destructrice des socialisations antérieures. Seule une petite partie des captifs connaissent dans ces camps une socialisation de transformation menant à une incorporation de nouvelles cultures professionnelles. L'analyse présentée ici montre que cette inégalité se creuse en fonction de la profession d'origine. Cette intériorisation de nouvelles dispositions se présente de manière plus évidente chez les instituteurs, ou individus proches d'un milieu professionnel d'intellectuel.

---

<sup>266</sup> Fonds 49, Archives privées, Famille Cruzet, Oflag VA, Lettre dépliant du 12 novembre 1940.

<sup>267</sup> Fonds 56, Archives privées, Famille Cruzet, Oflag XXIB, Lettre dépliant du 27 octobre 1942.

<sup>268</sup> Cf. Figures 13 et 14.

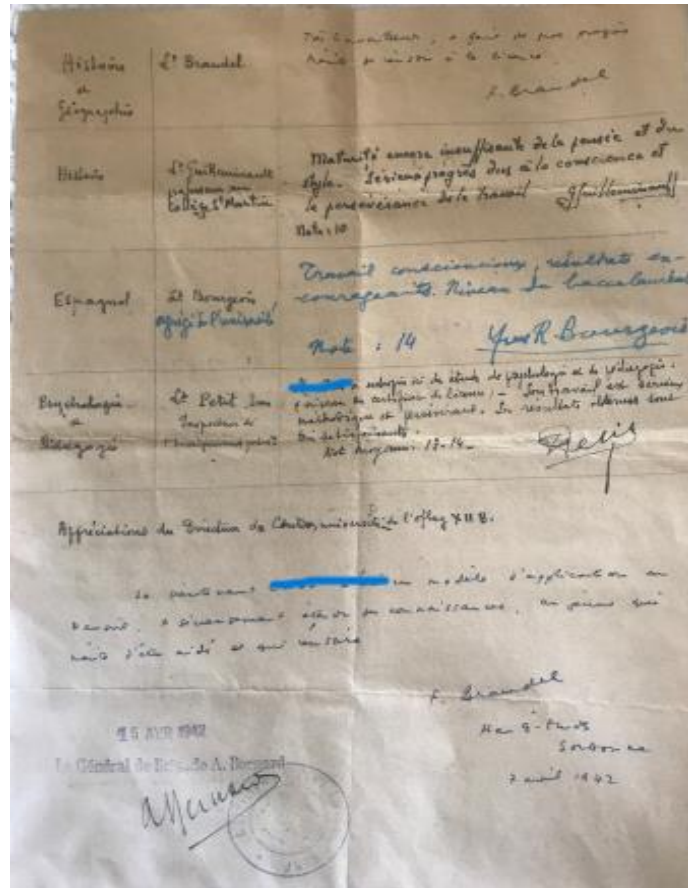


Figure 15-Fonds privé, Famille Cruzet, Bulletin scolaire de l'Oflag XXIB signé par F. Braudel, 15 avril 1942

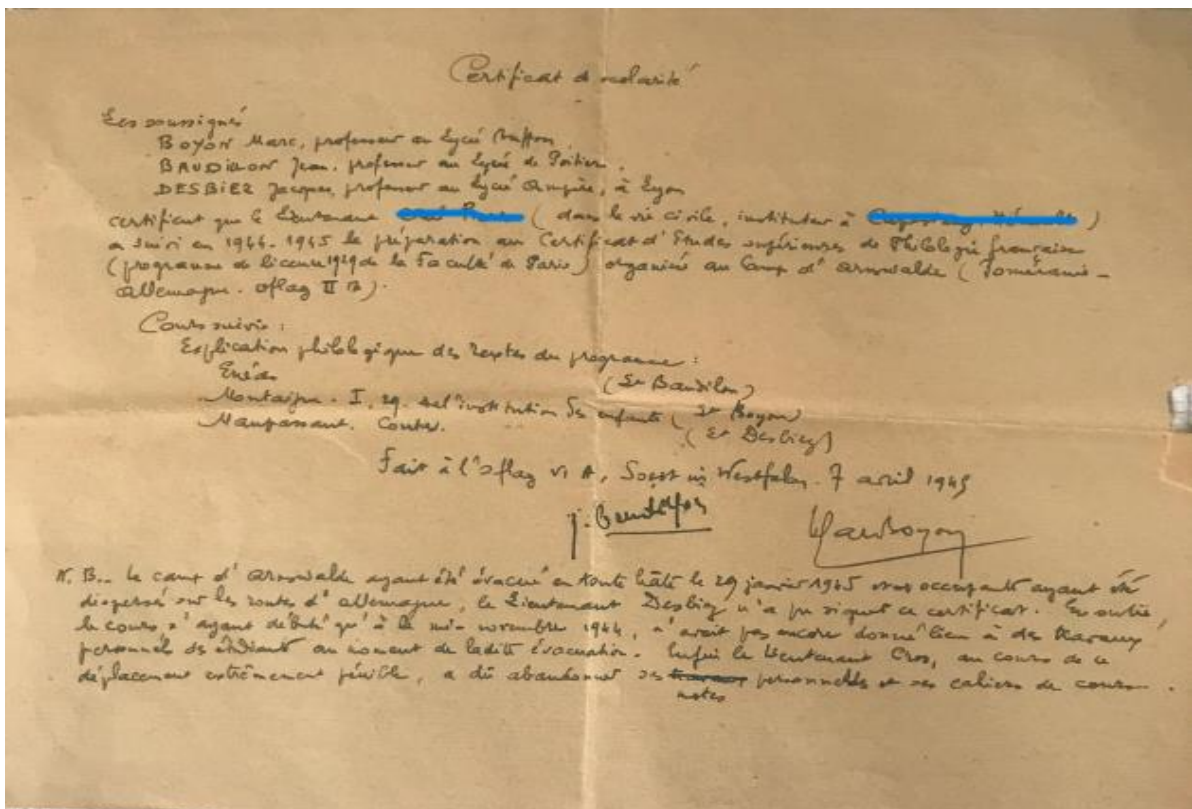


Figure 16- Fonds privé, Famille Cruzet, Certificat de scolarité Oflag IIB - Answarld, 7 avril 1945

### III. L'incorporation d'une « culture de guerre »

Enfin, la dernière partie sera consacrée à l'analyse de la construction sociale des prisonniers de guerre à travers un axe particulier qu'on nommera ici, la culture de guerre. Cette expression ne signifie pas émettre une analyse, à la manière d'un historien, à « *l'adaptation au conflit des mentalités nationales* »<sup>269</sup>. En des termes purement sociologiques, la notion de culture renvoie au capital culturel, aux différents signes caractéristiques du comportement d'un individu qui permettent de le différencier d'un individu appartenant à une autre couche sociale que lui. À travers cette recherche, nous nous intéresserons au processus de socialisation des captifs et à l'incorporation d'une culture créée en camps de prisonniers. L'intérêt particulier de cette analyse réside dans l'explication de l'origine de cette culture, celle-ci trouvant sa création au sein d'une institution dont la caractéristique principale est d'encadrer les captifs physiquement, mais en un sens aussi psychologiquement.

Pour comprendre ces enjeux, il sera intéressant de raisonner en deux temps. Tout d'abord, une analyse sera portée sur l'incorporation d'un capital culturel nouveau et de nouvelles dispositions en camps de prisonniers, générés dans la plupart des cas en réponse à l'enfermement. Dans un second temps, il sera intéressant de revenir sur la notion de *culture de guerre* et de l'appréhender par le prisme de la distinction sociale.

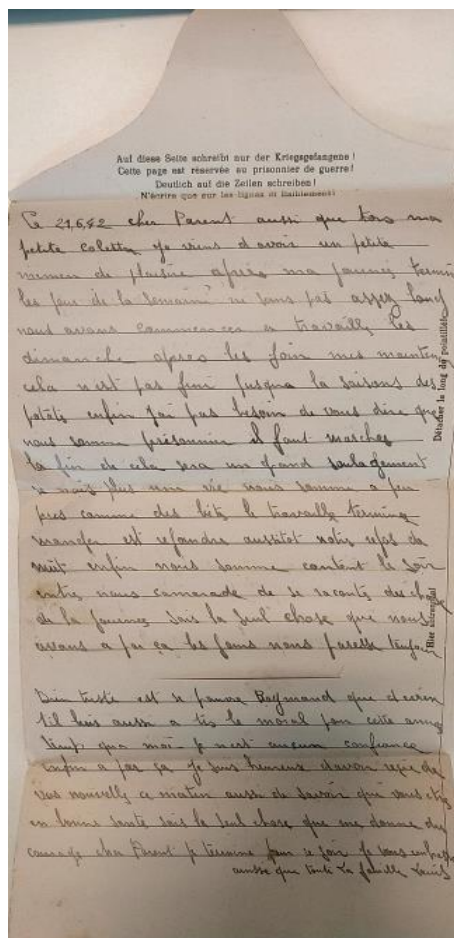
#### a. Les nouvelles dispositions du prisonnier de guerre

Dans cette première partie d'analyse, le regard porté sur l'incorporation à une culture de guerre et sur le capital culturel qui en découle sera utile pour comprendre en quoi la captivité, malgré l'enfermement, a pu permettre aux captifs d'évoluer socialement. La construction sociale des prisonniers de guerre s'est établie sur plusieurs pans, le familial, professionnel, mais également le culturel. Ce raisonnement se basera sur une double analyse fondée d'une part sur l'évolution des dispositions des prisonniers de *Stalags* puis sur celle des prisonniers de guerre en *Oflags* d'autre part.

---

<sup>269</sup> Jean-Jacques Becker et Gerd Krumeich, « Mentalités et « culture de guerre » », in *La Grande Guerre* (Paris: Tallandier, 2012).

Les réflexions précédentes ont permis de mettre en lumière les différentes stratifications sociales présentes au sein des différents types de camps de prisonniers. Ainsi, nous avons pu voir que les *Stalags* étaient majoritairement composés d'ouvrier ou d'agriculteur issus du monde rural, au capital scolaire très faible. La plupart d'entre eux ayant arrêté l'école à la fin du premier cycle d'enseignement alors âgé d'environ 13 ans. Cette condition sociale implique forcément chez ces individus la présence de nombreuses lacunes en ce qui concerne la lecture et l'écriture. Ces lacunes se ressentent énormément dans l'analyse des correspondances, notamment dans la qualité graphique de l'écriture ainsi que dans la qualité du niveau de français mobilisé. En effet, dans les quelques lettres appartenant à des prisonniers de guerre détenus en *Stalags*, nous avons pu voir que nombreux sont ceux utilisant des dialectes locaux ou écrivant leurs correspondances avec de nombreuses fautes d'orthographe, de vocabulaire, de conjugaison ou de grammaire.



Correspondance 11-Fonds privé, Famille Perraud, Lettre dépliant, 21 juin 1942

Cette lettre de Volcy-Louis Perraudou, prisonnier du *Stalag IVA*, est écrite le 27 juin 1942. Entre les premières lettres de ce prisonnier envoyées en 1939 depuis les rangs de l'armée française, et celles envoyées en 1942 depuis les camps de prisonniers de guerre puis celles envoyées quelques mois plus tard, on note une importante évolution dans la qualité d'écriture de ces correspondances. Cette évolution est le reflet d'une incorporation de nouvelles dispositions, ici scolaires, engendré par une mise en relation avec d'autres captifs issus d'origines sociales différentes. En effet, « *même un groupe faiblement organisé peut être une instance de socialisation, comme le montre Howard Becker sur les fumeurs de marijuana. [Dans notre cas, les prisonniers de guerre sont] décrit comme le support principal d'un apprentissage qui ne se fait pas indépendamment de lui* »<sup>270</sup>. L'exemple des camps de prisonniers met en évidence les effets socialisateurs des groupes de pairs, ici captifs de *Stalags*. Toutefois, cette incorporation des nouvelles dispositions issues des camps de prisonniers trouve son origine dans un aspect plus institutionnalisé, mais toujours mis en place par les captifs pour les captifs. Cet apprentissage s'est donc également établi grâce aux universités de camps, où « *dans ceux-ci la tâche la plus émouvante fut d'apprendre à lire et à écrire [...] à ceux qui ne pouvaient plus supporter de se faire lire par d'autres la lettre de la femme aimée et de dicter leur réponse à un intermédiaire* »<sup>271</sup>.

Concernant les prisonniers de guerre détenus en *Oflags*, l'incorporation de nouvelles dispositions se fonde sur un tout autre aspect. Ces prisonniers, tous lettrés, appartenant à des milieux sociaux à majorité aisés, ne se présentent pas face à la captivité avec les mêmes enjeux. Ainsi pour ces derniers, les effets socialisateurs du point de vue culturel de l'institution ne se situent pas dans un apprentissage de la langue française, mais davantage dans une hausse du capital scolaire et de connaissances scientifiques. C'est de cette manière que nombreux sont les prisonniers de guerre ayant profité de la captivité pour lire des ouvrages de droit, de philosophie et nous l'avant vu précédemment, utile à l'acquisition de nouveaux diplômes.

Pour ces individus captifs, la longue période d'enfermement en camps leur a ainsi permis de côtoyer des littéraires, des scientifiques, des professeurs. Ces derniers dispensant un enseignement aux autres captifs à travers de nombreuses conférences. Parmi les correspondances composant le corpus de notre recherche, on remarque que certains captifs expliquent que : « *Nous avons [...] une salle de cantine et une pour les conférences ; même chose avec une*

---

<sup>270</sup> Darmon, *La socialisation*.

<sup>271</sup> Christophe Woehrle, *Les prisonniers de guerre français dans l'industrie de guerre du Reich (1940-1945)*, Guerres mondiales et conflits contemporains 270 (PUF, 2018).

*bibliothèque en cours d'installation avec notre argent* »<sup>272</sup>. De plus, leur statut particulier n'entraînant pas une contrainte sur des potentielles activités de travail à effectuer, crée donc un monde social propice à mener des travaux intellectuels et à suivre des conférences, ainsi un prisonnier raconte que « *la vie au camp est simple ; nous avons des cours et des conférences. Je fais un peu d'Allemand* »<sup>273</sup>.

### b. Une culture de guerre sur fonds de distinction sociale ?

Cette analyse se posera davantage sur la construction sociale des prisonniers d'*Oflags* que ceux détenus en *Stalags*. Cette scission lors de l'analyse se reposera sur la nature de la culture de guerre. Nous venons de voir que les captifs de *Stalags* intériorisent des dispositions élémentaires, basées sur la lecture et l'écriture, alors que les prisonniers détenus en *Oflags* intériorisent quant à eux des pratiques culturelles davantage centrées sur l'apprentissage scientifique ou sur les arts.

L'intérêt de cette recherche est de montrer sur quelle base se fonde la culture de guerre générée par la captivité en camps de prisonniers. Nous pouvons émettre l'hypothèse selon laquelle la culture créée au sein de ces institutions n'est qu'une volonté de distinction sociale. Pierre Bourdieu présente dans *La distinction*<sup>274</sup>, ouvrage majeur de la sociologie, une vision de la société basée sur le positionnement des individus dans l'espace social en fonction de leur capital économique et culturel, le tout définissant ainsi leurs goûts culturels. De cette manière, on pourrait supposer que les prisonniers en *Oflags* tendent à s'imprégner d'une culture opérée sur le mode de la distanciation et de la distinction vis-à-vis des classes plus basses sur l'échelle sociale. Parallèlement, nous pouvons supposer que les individus détenus en *Stalags* sont quant à eux plus propices à l'incorporation d'une culture populaire, basée sur des arts mineurs<sup>275</sup> tels que la chanson.

---

<sup>272</sup> Fonds 35, Archives privées, Famille Jarillet, Oflag IID, Lettre dépliant du 11 septembre 1940.

<sup>273</sup> Fonds 33, Archives privées, Famille Jarillet, Oflag IID, Lettre dépliant du 15 août 1940.

<sup>274</sup> Pierre Bourdieu, *La distinction: critique sociale du jugement*, Le Sens commun 58 (Paris: Éditions de Minuit, 1979).

<sup>275</sup> Serge Gainsbourg différencie un art mineur – d'un art majeur – par le fait qu'il ne nécessite pas d'initiation, c'est le cas de la chanson selon lui, à contrario de la poésie, ou de la musique classique.

En analysant la nature sociologique d'un camp de prisonniers, nous avons pu remarquer que la caractéristique principale d'un camp réside dans la notion d'enfermement. Celle-ci pouvant faire référence aux institutions totales ou complètes développées par Goffman puis Foucault, il est important de rappeler que la notion d'enfermement de l'esprit et de cantonnement de la psychè du prisonnier n'est pas une caractéristique du camp. De ce fait, « *des œuvres sont nées en captivité même ; inspirées par elle, comme le « Requiem pour la fin du temps » d'Olivier Messiaen ; ou au contraire réalisées pour échapper à l'oisiveté démoralisante des camps pour officiers ou à l'abrutissement du travail forcé dans les kommandos* ». <sup>276</sup> De cette manière, nous pouvons résumer cette situation en reprenant les termes d'Yves Durand qui annonce qu'« *à la privation physique de liberté répondait ainsi la liberté de l'esprit* ».

Dans ses œuvres, bien souvent « *l'artiste décrit les lieux et les moments de l'enfermement de ces hommes en uniformes [il] ne dénonce pas ouvertement la privation de liberté, tout au plus dessine-t-il une clôture en fil de fer barbelé ou un mirador, éléments du paysage qui s'impose aux prisonniers* ». <sup>277</sup> En effet, « *Les réalisations artistiques, littéraires, cinématographiques concernant la captivité n'ont pas manqué ; en littérature, « Les grandes vacances » de Francis Ambrière (prix Goncourt), « Le commandant Vatrín » d'Armand Lanoux, « Le caporal épinglé » de Jacques Perret, porté à l'écran avec succès comme « La vache et le prisonnier » avec Fernandel, entre autres* » <sup>278</sup>. Pour illustrer son propos, Jean-Claude Catherine prend l'exemple de Pierre Laville, captifs qui « *montre comment se déroule la vie ordinaire de ses camarades, essentiellement à l'intérieur ou autour de la baraque rudimentaire qui les abrite et pendant leurs moments de « liberté »* » <sup>279</sup>.

Certes, la nature du développement de ces pratiques culturelles telles que la composition, la peinture, la création, l'écriture théâtrale « *sont bien des formes de lutte : contre l'abêtissement et la déshumanisation ; pour la dignité de l'esprit et de l'homme* » <sup>280</sup>.

Cependant, cette analyse laisse apparaître d'autres aspects concernant cette culture de guerre. Des activités en réponse à l'enfermement sont certes présentes, mais nous ajouterons ici qu'une distinction entre les pratiques culturelles est également repérable. En effet, les quelques

---

<sup>276</sup> Durand, « Préface ».

<sup>277</sup> Catherine, « Les œuvres de captivité de Pierre Laville, essai d'analyse historique ».

<sup>278</sup> Catherine, *Les prisonniers français dans l'industrie de guerre allemande : une composante parmi la main-d'œuvre forcée, composite et hiérarchisée*.

<sup>279</sup> Catherine, « Les œuvres de captivité de Pierre Laville, essai d'analyse historique ».

<sup>280</sup> Durand, « Préface ».



éléments archivistiques tirés des fonds appartenant à des prisonniers de *Stalags* laissent à voir une prédominance de pratiques culturelles basées sur la chanson ou la poésie burlesque, traitant des sujets politiques sur le ton de l'humour. Du côté des prisonniers de guerre détenus en *Oflags*, les pratiques ne sont pas tout à fait les mêmes. Nous avons pu repérer que l'officier Martin raconte qu'ils ont produit « 2 représentations d'Arzais, gros succès, avons encore 3 séances à donner, beaucoup veulent le voir une 2e fois, c'est une des pièces qui a le plus emballé les gens »<sup>281</sup>. De plus, contrairement aux captifs de *Stalags*, ces individus captifs tentent de mettre en place des activités ludiques et pédagogiques : « en mai, nous aurons une exposition des régions de France ; en plus du stand lyonnais, nous essayons de monter une représentation de *Guignol*, que je mets en scène »<sup>282</sup>. Enfin, pour appuyer cette théorie bourdieusienne selon laquelle les individus aux capitaux économiques élevés possèdent des pratiques et des goûts culturels particuliers, il peut être important de revenir sur cette description de l'officier Martin qui témoigne le fait qu'il fait « chaque jour au moins une bonne partie d'échecs »<sup>283</sup>.

---

<sup>281</sup> Fonds 22, Archives privées, Famille Martin, Oflag IID, Lettre dépliant du 7 août 1941.

<sup>282</sup> Fonds 27, Archives privées, Famille Martin, Oflag IID, Lettre dépliant du 25 janvier 1942.

<sup>283</sup> Fonds 28, Archives privées, Famille Martin, Oflag IID, Lettre dépliant du 19 janvier 1943.

# Conclusion

Très tôt, un intérêt particulier pour ce sujet s'est dessiné. L'origine de ce mémoire repose sur une motivation d'ordre personnelle. Depuis très jeune, j'ai cultivé une appétence pour l'histoire en particulier la Seconde Guerre mondiale par des échanges avec des individus ayant vécu ces atrocités. Ayant toujours su que mon arrière-grand-père était mobilisé sur le front en 1940, je n'ai appris que récemment, par la découverte de ses archives, l'existence de ces 5 longues années de captivité dans son parcours biographique. M'intéressant donc plus précisément à cet aspect de ce conflit mondial, j'ai profité de ce cadre académique pour comprendre et faire comprendre ce que renferme cette captivité, à tous les descendants de prisonniers de guerre qui comme moi souhaiteraient un jour connaître leur passé familial.

Cette étude avait pour objectif de rendre compte du processus de construction sociale des prisonniers de guerre français, captifs dans les *Oflags* et les *Stalags* allemands entre 1940 et 1945. L'analyse de nos matériaux nous a permis d'établir un fait concret : en travaillant au prisme de la correspondance privée des prisonniers de guerre sous l'Allemagne nazie, nous avons parfaitement pu décliner ces traces pour *in fine* analyser les trajectoires sociales de ces prisonniers de guerre. Ces riches matériaux, trop souvent reclus dans les marges des méthodes sociologiques, sont ici interrogés par le sociologue et plusieurs axes d'analyse sont proposés.

Cette triple analyse portant sur l'institution d'une part, sur la correspondance de l'autre puis sur l'analyse du processus de socialisation de ces captifs nous a permis de voir les aspects de la captivité dans sa globalité. L'enquête menée sur les prisonniers de guerre n'a pas servi « à pénétrer dans leur intimité, mais à en sortir »<sup>284</sup>.

Ainsi, la première partie analysant la nature de l'institution et son fonctionnement nous a permis de comprendre les enjeux présents derrière le triptyque institutionnel du camp de prisonniers (*Oflags*, *Stalags*, *Kommandos*), notamment du point de vue des inégalités sociales. Cette analyse a pu également éclairer plus largement l'encadrement des prisonniers de guerre, notamment par les acteurs extérieurs aux camps tels que l'État français, le CICR ou les réseaux

---

<sup>284</sup> Fabien Deshayes et Pohn-Weidinger, *L'Amour en guerre. Sur les traces d'une correspondance pendant la Guerre d'Algérie*.

de proximité. Enfin, la recherche s'est focalisée sur l'élaboration d'une définition sociologique des camps de prisonniers pour sortir des grandes notions développées notamment par Goffman et Foucault. Ainsi, nous avons pu voir que ces institutions peuvent se définir de deux manières bien différentes : les « *institutions à liberté totalitaire* » pour les *Stalags* et les *Kommandos* et les « *institutions d'enfermement libre* » pour les *Oflags*. Cependant, une limite quant à cette première partie d'analyse réside dans le manque d'informations disponibles concernant le positionnement et le rôle des agents de l'institution. Les correspondances ne nous donnent pas à voir qui étaient ces individus responsables du fonctionnement du camp et quelles étaient leurs marges de manœuvre. De plus, le contexte politico-historique et le régime totalitaire nazi rendent plus difficile l'accès à des données mobilisables pour l'analyse.

La seconde réflexion portée à l'échelle des correspondances a permis de changer l'angle d'analyse. En nous focalisant sur la correspondance, nous avons pu l'analyser comme un moyen de garantir un lien social. Très utilisés par les prisonniers de guerre pour échanger avec leurs familles, ces matériaux représentent une des quelques traces visibles de leur passage en institution au moment de leur captivité. De plus, l'analyse de ces correspondances a permis de comprendre les enjeux mémoriaux qu'elles renferment et de voir que celle-ci constitue une véritable trace de la mémoire familiale qui se partage de manière intergénérationnelle. Bien que ces archives constituent un grand intérêt pour les enjeux de la captivité, de la mémoire et des trajectoires sociales, il est important d'analyser la fiabilité de ces matériaux. En effet, cette recherche souligne toutes les difficultés auxquelles doivent faire face les sociologues voulant les analyser, générées par la censure administrative, les mécanismes d'évitement de cette dernière, la volonté de créer entre autres une autocensure pour rassurer ses proches. Cette analyse se veut toutefois friable et sensible. Le travail scientifique basé sur le dépouillement et l'analyse d'archives est rendu complexe pour différentes raisons. La première est physique, matérielle, la seconde est interprétative et la dernière tient à ses silences.

La dernière partie de cette recherche s'est portée sur l'analyse du processus de socialisation des prisonniers de guerre. Avant toute conclusion, il est important de reprendre les propos de Bernard Lahire rappelant que « *tout corps (individuel) plongé dans une pluralité de mondes sociaux est soumis à des principes de socialisation hétérogènes et parfois même contradictoires qu'il incorpore* »<sup>285</sup>. Cependant, il est nécessaire de prendre du recul face à cette définition. En effet, la « *présence ne signifie donc pas forcément effet socialisateur* »<sup>286</sup>. Notre analyse a suivi

---

<sup>285</sup> Bernard Lahire, *L'homme pluriel: les ressorts de l'action*, Pluriel, (Hachette littératures, 2006).

<sup>286</sup> Bernard Lahire, *Tableaux de familles: heurs et malheurs scolaires en milieux populaires*, (Gallimard, 1995).

la même direction puisqu'en analysant cette notion sous trois angles, la recherche a montré que les effets socialisateurs de l'institution sont tous différents. En effet, les camps de prisonniers sont des instances de socialisation dans laquelle l'incorporation à de nouvelles dispositions n'est pas si forte, excepté pour le champ culturel. Ainsi l'habitus familial et professionnel n'évolue que très peu, même si l'exception des instituteurs en *Oflags* est bien présente.

Pour conclure, il faut signaler que l'intérêt particulier de ces correspondances réside dans l'inversion du regard scientifique. Il faut ainsi chercher à épuiser le cas précis pour éclairer son existence plurielle. « *Soldat et épouse, ils étaient aussi instituteurs, croyants, propriétaires, usagers des médias de masse, consommateur de médicaments, future mère et père, fils de bonne famille, etc.* »<sup>287</sup>. C'est pour ces différents rôles occupés dans une pluralité d'univers sociaux que l'analyse de ces correspondances prend tout son sens pour comprendre la construction sociale des prisonniers de guerre.

De plus, il est important de rappeler que l'analyse de cette recherche ne traitant que d'une poignée de cas, reste solide lorsqu'elle tente de démontrer une réalité collective. Dans une recherche, où il existe un réel manque à l'égard des données de cadrage concernant la population enquêtée, et c'est le cas de celle-ci, l'intérêt de « penser par cas » est alors évident. Ainsi, Revel et Passeron montrent que « *la pensée par cas réussit à construire des intelligibilités générales ou transposables à partir d'un traitement spécifique de singularités* »<sup>288</sup>.

Une des remarques qui peut être adressée à ce travail correspond à l'absence d'analyses sur la santé des prisonniers de guerre ainsi que sur l'homosexualité au sein des camps. Alors qu'il pourrait être intéressant de revenir sur l'état physique et mental des captifs et sur les effets de cet état dans leurs parcours biographiques, les matériaux choisis pour cette recherche ne reflètent pas cette situation. De même pour l'homosexualité dans les camps. Cette réalité, punie comme un crime par le régime nazi, est difficilement observable. Cette réflexion aurait orienté ce travail sur les archives des hôpitaux militaires, ou sur les rapports de visites de camp du CICR.

---

<sup>287</sup>Fabien Deshayes et Pohn-Weidinger, *L'Amour en guerre. Sur les traces d'une correspondance pendant la Guerre d'Algérie*.

<sup>288</sup>Jean-Claude Passeron et Jacques Revel, éd., *Penser par cas*, Enquête 4 (Paris: École des hautes études en sciences sociales, 2005).

De plus, une analyse se reprochant du champ de la sociologie carcéral pourrait être pertinente. Celle-ci consistant en une mise en comparaison des analyses établies sur les camps de prisonniers durant la Seconde Guerre mondiale à celles préexistantes sur les institutions carcérales actuelles. « *Le regard proprement sociologique, voit en elle [la prison] une véritable société, avec son organisation et son fonctionnement internes spécifiques* »<sup>289</sup>. En partant de cette affirmation, nous pourrions comprendre si les caractéristiques qui font de la prison une véritable société sont équivalentes à celles des camps de prisonniers et dans quelles mesures ces institutions sont comparables.

Ainsi, cette ouverture vers menant vers de nouvelles enquêtes pourrait toutefois se voir réaliser dans une prochaine recherche, doctorale ou non.

---

<sup>289</sup> Élodie Béthoux, « La prison : recherches actuelles en sociologie. (note critique) », *Terrains & travaux* 1, n° 1 (2000).

# Bibliographie

## Sociologique :

- Beauchemin, Cris, Christelle Hamel, Patrick Simon, et François Héran. *Trajectoires et origines: enquête sur la diversité des populations en France*. Grandes enquêtes. Paris: INED éditions, 2015.
- Berger, Peter Ludwig, Thomas Luckmann, Michel Maffesoli, et Pierre Taminiaux. *La Construction sociale de la réalité*. Sociétés. Paris: Méridiens-Klincksieck, 1989.
- Bert, Jean-François. « “Ce qui résiste, c’est la prison.” Surveiller et punir, de Michel Foucault ». *Revue du MAUSS* 40, n° 2 (2012): 161-72.
- . « II. Réguler par la norme : les institutions disciplinaires », nouvelle édition: 27-54. Repères. Paris: La Découverte, 2016.
- Béthoux, Élodie. « La prison : recherches actuelles en sociologie. (note critique) ». *Terrains & travaux* 1, n° 1 (2000)
- Bourdieu, Pierre. *La distinction: critique sociale du jugement*. Le Sens commun 58. Paris: Éditions de Minuit, 1979.
- . « L’illusion biographique ». *Actes de la recherche en sciences sociales* 62, n° 1 (1986): 69-72.
- Caseneuve, Jean. *Essai sur la psychologie du prisonnier de guerre*. Paris: PUF, s. d.
- Chauveau, E. *Abolition de la puissance maritale et du devoir d’obéissance*, s. d.
- Darmon, Muriel. *La socialisation*. Vol. 3e éd. 128. Paris: Armand Colin, 2016.
- Dubar, Claude, et Sandrine Nicourd. « III / Expliquer les trajectoires sociales », 29-42. Repères. Paris: La Découverte, 2017.
- Durkheim, Emile. *De la division du travail social*, 1893.
- Fabien Deshayes, et Axel Pohn-Weidinger. *L’Amour en guerre. Sur les traces d’une correspondance pendant la Guerre d’Algérie*. Bayard., 2017.
- Foucault, Michel. *Histoire de la sexualité - La volonté de savoir*. Paris: Gallimard, 1976.
- . *Surveiller et punir*. Tel. Paris: Gallimard, 1993
- Gensburger, Sarah, et Sarah Lefranc. *La mémoire collective en question(s)*. 1re éd. Le lien social. Paris: PUF, 2023.

- Goffman, Erving. *Asiles: études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*. Paris: Les Ed. de Minuit, 2013.
- Gomet, Doriane. « Sports et pratiques corporelles chez les déportés, prisonniers de guerre et requis français en Allemagne durant la seconde guerre mondiale (1940-1945) ». <http://www.theses.fr>. Thesis, Lyon 1, 2012.
- Halbwachs, Maurice. *La mémoire collective*. P.U.F., 1950.
- Hoggart, Richard. *La culture du pauvre: étude sur le style de vie des classes populaires en Angleterre*. Le sens commun. Paris: Éd. de Minuit, 1981.
- Lahire, Bernard. *L'homme pluriel: les ressorts de l'action*. Pluriel. Paris: Hachette littératures, 2006.
- . *Tableaux de familles: heurs et malheurs scolaires en milieux populaires*. Hautes études. Paris: le Seuil Gallimard, 1995.
- Linhart, Robert. *L'établi*. Nachdr. Collection double 6. Paris: Éd. de Minuit, 1989.
- Merton, Robert King, et Henri Mendras. *Éléments de théorie et de méthode sociologique*. U. Paris: A. Colin, 1997.
- Milly, Bruno. *Soigner en prison*. Sociologies. Paris cedex 14: Presses Universitaires de France, 2001.
- Monjaret, Anne. « Déménager ou les affres des papiers domestiques. Un lieu minimal de l'archive ». *Sociétés & Représentations* 19, n° 1 (2005)
- Passeron, Jean-Claude, et Jacques Revel, éd. *Penser par cas*. Enquête 4. Paris: École des hautes études en sciences sociales, 2005.
- Peneff, Jean. « Les grandes tendances de l'usage des biographies dans la sociologie française ». *Politix* 7, n° 27 (1994).
- Pinto, Louis. « L'armée, le contingent et les classes sociales ». *Actes de la recherche en sciences sociales* 1, n° 3 (1975).
- Pollak, Michael. *L'expérience concentrationnaire. Essai sur le maintien de l'identité sociale*. Métailié., 1990.
- . *Une identité blessée. Études de sociologie et d'histoire*. Leçons De Choses. Paris: Éditions Métailié, 1993.
- Rostaing, Corinne. « Institution totale ». *Sociologie*, 1 décembre 2015.

## Historique :

- Artières, Philippe, et Jean-François Laé. *Archives personnelles. Histoire, anthropologie et sociologie*. Armand Colin. Collection U. Paris, 2011.
- Beauvalet, Scarlett, Vincent Gourdon, et François-Joseph Ruggiu. *Liens sociaux et actes notariés dans le monde urbain en France et en Europe, XVIe - XVIIIe siècles*. Collection Roland Mousnier 14. Paris: Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2004.
- Becker, Jean-Jacques, et Gerd Krumeich. « Mentalités et « culture de guerre » ». In *La Grande Guerre*, 103-10. Texto. Paris: Tallandier, 2012
- Bories-Sawala, Helga. « Les prisonniers français dans l'industrie de guerre allemande : une composante parmi la main-d'œuvre forcée, composite et hiérarchisée ». In *La captivité des prisonniers de guerre : Histoire, art et mémoire, 1939-1945. Pour une approche européenne*, édité par Jean-Claude Catherine, 95-104. Histoire. Rennes: Presses universitaires de Rennes, 2015.
- Broche, François, et Jean-François Muracciole. *Histoire de la Collaboration. 1940-1945*. Hors collection. Paris: Tallandier, 2017.
- Catherine, Jean-Claude. « Les œuvres de captivité de Pierre Laville, essai d'analyse historique ». In *La captivité des prisonniers de guerre : Histoire, art et mémoire, 1939-1945. Pour une approche européenne*, 169-77. Histoire. Rennes: Presses universitaires de Rennes, 2015.
- . *Les prisonniers français dans l'industrie de guerre allemande : une composante parmi la main-d'œuvre forcée, composite et hiérarchisée*, s. d.
- Catherine, Jean-Claude, et Pierre Laville. *Une vie quotidienne au stalag: dessins de Pierre Laville: artiste réolais en captivité (1940-1943)*. Collection Mémoire contemporaine. Camiac-et-Saint-Denis: Entre-deux-mers, 2004.
- Cochet, François. *Les exclus de la victoire*. Spm Lettrage. Kronos, 2022.
- Corbin, Alain. *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot: sur les traces d'un inconnu, 1798-1876*. Nouvelle éd. Champs. Paris: Flammarion, 2016.
- Durand, Yves. « La Captivité. Histoire des prisonniers de guerre français 1939-1945 ». *Revue d'histoire moderne et contemporaine* Tome 29, n° 4 (1982).
- . « Préface ». In *La captivité des prisonniers de guerre : Histoire, art et mémoire, 1939-1945. Pour une approche européenne*, édité par Jean-Claude Catherine, 13-17. Histoire. Rennes: Presses universitaires de Rennes, 2015.
- Gayme, Évelyne. « Les mémoires de la captivité ». *Inflexions* 40, n° 1 (2019)
- Lewin, Christophe. *Le retour des prisonniers de guerre français*. Éditions de la Sorbonne, 1986.



- . *Le retour des prisonniers de guerre français*. Editions de la Sorbonne., 1986.
- Noiriel, Gérard. *Introduction à la socio-histoire*. Repères. Paris: La Découverte, 2008.
- Paxton, Robert. *La France de Vichy (1940 - 1944)*. Le seuil., 1973.
- Théofilakis, Fabien. « La sexualité du prisonnier de guerre: Allemands et Français en captivité (1914-1918, 1940-1948) ». *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* 99, n° 3 (2008).
- . *Les prisonniers de guerre français en 40*. Fayard., 2022.
- Tillon, Germaine. *Ravensbrück*. Seuil., 1988.
- Woehrlé, Christophe. *Les prisonniers de guerre français dans l'industrie de guerre du Reich (1940-1945)*. Guerres mondiales et conflits contemporains 270. PUF, 2018.

## Littéraire :

- Angot, Marie-Claude. *D'amour et de guerre: un couple dans la guerre et la captivité mars 1939-avril 1945*. Collection Histoire. Vendres: Ed2A, 2015.
- . *Paulina Sergijenko, de Poltava à Paris: 1921-1996*. Paris: Éditions Syllepse, 2021.
- Baltard, Louis-Pierre. *Architectonographie des prisons*, 1829.
- Boltanski, Christophe. *La cache*. Stock., 2015.
- Cavanna, François. *Les Russkoffs*. Le Livre de Poche 5507. Paris: Librairie Generale Française, 1991.
- Davis, Nathalie Zemon. *Le retour de Martin Guerre*. Classiques contemporains Larousse. Paris: Larousse, 2009.
- Jablonka, Ivan. *Histoire des grands-parents que je n'ai pas eus*. La librairie du XXIe siècle. Paris: Éditions du Seuil, 2012.
- Mendelsohn, Daniel Adam, Matt Mendelsohn, et Pierre Guglielmina. *Les disparus*. Paris: Flammarion, 2007.

# Annexes

## Sources

« Convention de Genève sur les prisonniers de guerre », 1929. <https://ihl-databases.icrc.org/applic/ihl/dih.nsf/INTRO/305?OpenDocument>.

Flament, Pierre. *La vie à l'Oflag IID-IIB, 1940-1945*, 1955.

*J'attendrai*. Kuiv, 2013.

« Le Conseil supérieur des classes moyennes ». *Courrier hebdomadaire du CRISP* 612, n° 26 (1973): 1-28. <https://doi.org/10.3917/cris.612.0001>.

« Légifrance - Publications officielles - Journal officiel - JORF n° 0129 du 05/06/1970 (accès protégé) ». Consulté le 17 décembre 2022. <https://www.legifrance.gouv.fr/download/securePrint?token=dQj4yOAP4BsODYiT!ngj>.

*Lexique de sociologie*. 3e éd. Lexique. Paris: Dalloz, 2010.

Loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les archives. (s. d.). Consulté le 1 juin 2023.

Ménard, René, et Jean Plessy. *Oflags. Récit photographique de la vie des prisonniers dans les camps allemands 1940-1945*, 1946.

« Prisonniers de guerre : ce qu'il faut savoir », 7 juin 2022. <https://www.icrc.org/fr/document/prisonniers-de-guerre-questions-essentielles>.

Prisonniers de guerre. « Les Stalags/oflags (généralités) », 29 mars 2014. <https://prisonniers-de-guerre.fr/les-stalags/>.

« Relevés météo archivés du vendredi 13 décembre 1940 à Krakow (Cracovie) - Pologne | archived weather records in Krakow (Cracovie) - Infoclimat ». Consulté le 31 mai 2023.



Code de référence	Support d'écriture	Date	Grade militaire de l'auteur	Auteur	Lieu d'écriture	Etat de l'objet	Sujets abordés 1	Sujets abordés 2	Sujets abordés 3	Citations importantes
Fond 16	Carte postale	29/08/1940	Officier	A. Cruzet	Oflag IID	Bon état	Organisation vie familiale			"Touches-tu ta délégation ?" "Je vais reprendre un peu l'Allemand, mais inutile de m'envoyer un dictionnaire." "Quelques camarades font des conférences sur des sujets divers. Chaque semaine nous avons une représentation."
Fond 17	Lettre dépliant	13/09/1940	Officier	A. Cruzet	Oflag IID	Bon état	Activité quotidienne			"L'après-midi nous cuisinons quelques légumes pour le repas du soir" "J'aimerais savoir ce qui se passe en France. Nous recevons les journaux Allemands".
Fond 18	Lettre dépliant	07/10/1940	Officier	A. Cruzet	Oflag IID	Bon état	Information politique	La santé		"Nous aimerions avoir de quoi lire"
Fond 19	Carte postale	16/10/1940	Officier	A. Cruzet	Oflag IID	Bon état	Le rôle du courrier			"Si tu savais comme nous attendons lettres et colis qui nous rapprochent un peu de vous". "Envoie des pastilles pour la gorge"
Fond 20	Lettre dépliant	21/10/1940	Officier	A. Cruzet	Oflag IID	Bon état	La santé	Activité quotidienne	Organisation inte	"Lever vers 8h, appel à 10h30, une soupe vers 11h, quelques conférences l'après-midi, puis nous cuisinons quelques légumes à midi car le soir nous touchons pain et graisse en confiture. Quelques bridge et l'on se couche vers 10h." "Le courrier arrive vers 10h. On va chercher les colis le matin vers neuf heures, on les ouvre en notre présence, les livres vont à la censure". "Nous sommes 25 par chambre, il y a près de 5000 officiers ici". "Temps froid mais beau"
Fond 21	Carte postale	28/10/1940	Officier	A. Cruzet	Oflag IID	Bon état	Information politique	Le rôle du courrier	Activité quotidien	"Esperons que les rencontres diplomatiques de ces jours derniers vont hâter les événements." (4) après la poignée de main de montoire) "Le moral est bon en ce moment grâce aux lettres et colis qui arrivent mieux". "C'est dur d'être ici inactif alors qu'il y aurait tant à faire en France !" "Envoie livres divers (pas de livres de valeurs, on se les passe)"
Fond 22	Lettre dépliant	07/08/1941	Officier	A. Cruzet	Oflag IID	Bon état	Activité quotidienne			"2 représentations d'Arzais, gros succès, avons encore 3 séances à donner, beaucoup veulent le voir une 2ème fois, c'est une des pièces qui a le plus emballé les gens".
Fond 23	Carte postale	17/08/1941	Officier	A. Cruzet	Oflag IID	Bon état	Information politique			"Dernier discours du Maréchal a tracé nettement position de la France. Je le suis de tout cœur".
Fond 24	Lettre dépliant	15/10/1941	Officier	A. Cruzet	Oflag IID	Bon état	Organisation vie familiale			"Je suis là, j'entends ton pas dans l'appartement, tu chantonnes, chaque fois que tu passes à portée je t'attire pour te donner un baiser, une caresse, pour te répéter que je t'aime ; tu joues du piano, je suis dans ton dos, es yeux fermés j'écoute : tu joues pour moi. Tu lis, tu couds, je suis à tes pieds, je te regarde, simplement, sans parler, mais mes yeux te crient ma tendresse, et mon regard sur toi se pose comme une caresse. Je suis contre toi, quand le sommeil te prend c'est moi qui te prend, et qui jusqu'au matin te garde dans mes bras".
Fond 25	Lettre dépliant	26/10/1941	Officier	A. Cruzet	Oflag IID	Bon état	Information politique	Organisation vie familiale		"Tu connais mon opinion d'après les lettres, elle se résume d'ailleurs à ceci : suivre Pétain, sans réticences, ni restrictions mentales, et activement." "Il est vrai que je désire des enfants plus intéressement qu'avant".
Fond 26	Lettre dépliant	10/01/1942	Officier	A. Cruzet	Oflag IID	Bon état	Activité quotidienne			"On a pris photos de groupes, j'espère que seront réussies" "Allons jouer "knock", distribution pas encore fixé" "Notre épreuve sert à la France, et le Maréchal compte sur nous ; toujours unis soyons des apôtres, à ses ordres".
Fond 27	Lettre dépliant	25/01/1942	Officier	A. Cruzet	Oflag IID	Bon état	La santé	Activité quotidienne		"Je reviens d'avoir une petite angine, c'est fini maintenant, envoi pastilles de temps en temps." "En mai nous auront une exposition des régions de France ; en plus du stand lyonnais nous essayons de monter représentation de Guignol, que je met en scène"
Fond 28	Lettre dépliant	19/01/1943	Officier	A. Cruzet	Oflag IID	Bon état	Activité quotidienne			"Je lis toujours beaucoup, c'est ce qui fait mieux passer le temps"
Fond 29	Lettre dépliant	11/07/1943	Officier	A. Cruzet	Oflag IID	Bon état	Activité quotidienne			"Je ne joue guère aux cartes actuellement mais au ping-pong, et je fais chaque jour au moins une bonne partie d'échecs".
Fond 30	Lettre dépliant	25/12/1944	Officier	A. Cruzet	Oflag IID	Bon état	Activité quotidienne			"Préparation du spectacle de guignol qui prend beaucoup de temps car j'en suis le grand directeur" "Très pris par préparation d'un spectacle de variétés que j'ai monté dans le bloc." "Avons eu "Electre" au théâtre et "Le baron fantôme" au cinéma"

Code de référence	Support d'écriture	Date	Grade militaire de l'auteur	Auteur	Lieu d'écriture	Sujets abordés 1	Sujets abordés 2	Sujets abordés 3	Citations importantes
Fond 31	Lettre dépliant	19/07/1940	Lieutenant	B. Jarrillet	Oflag IID	Météo			"Ici le temps est assez variable et les orages fréquents mais on s'habitue bien au climat."
Fond 32	Lettre dépliant	31/07/1940	Lieutenant	B. Jarrillet	Oflag IID	Activité quotidienne			"Toujours en bonne santé je passe mon temps à suivre des conférences et à cuisiner pour un groupe de six camarades les légumes que nous achetons."
Fond 33	Lettre dépliant	15/08/1940	Lieutenant	B. Jarrillet	Oflag IID	Activité quotidienne			"La vie au camp est simple; nous avons des cours et des conférences."
Fond 34	Carte postale	04/09/1940	Lieutenant	B. Jarrillet	Oflag IID	La santé			"Je fais un peu d'Allemand"
Fond 35	Lettre dépliant	11/09/1940	Lieutenant	B. Jarrillet	Oflag IID	Activité quotidienne	Organisation vie familiale		"Ne te fait pas de souci pour moi ; avec le légumes achetés nous mangeons suffisamment". "Nous avons [...] une salle de cantine et une pour les conférences ; même chose avec une bibliothèque en cours d'installation avec notre argent" "Avez-vous l'intention de monter un magasin de détail ? Prend quelqu'un pour le ménage? As-tu touché ma délégation de solde ?"
Fond 36	Lettre dépliant	02/06/1941	Lieutenant	B. Jarrillet	Oflag IID	Organisation vie familiale	Activité quotidienne	La santé	"Les lunettes devaient être avec les tiennes dans la bibliothèque, j'en avais dans ma cantine mais teintées il me semble" "Si tu achètes un appareil photo prends en un bien, de petit format, les photos sont bien supérieures : si tu es embarrassée, attends mon retour". "Il y avait des rencontres sportives hier" "J'ai maigri encore mais ne t'inquiète pas, je pèse 67 kgs sans ma vareuse"
Fond 37	Carte postale	09/06/1941	Lieutenant	B. Jarrillet	Oflag IID	Organisation vie familiale	La santé		"Je t'ai envoyé 575+, puis 4.000 et 100 marks" "Un an de captivité, combien cela va durer ; le moral n'est pas trop mauvais" "J'ai eu une crise catard ces jours-ci mais elle est passée maintenant : la vie est tellement monotone que le découragement vous prend parfois." "Je me suis fait quelques outils pour sculpter avec un ouvre-boîte de conserves et des ressorts de couteaux ça n'est guère pratique". "Tu les donnes à Alain, seulement s'il est sage"
Fond 38	Lettre dépliant	02/09/1941	Lieutenant	B. Jarrillet	Oflag IID	La santé	Activité quotidienne		"Comment allez-vous faire pour les légumes quand papa n'aura plus le jardin, fais entretenir celui de ta mère et au besoin prends un champ car tout doit être rare si j'en juge par les rations indiqués sur le journal" "Ce soir j'irai à une conférence et au salut entre temps je lirai un peu pour que la journée ne soit pas trop longue"
Fond 39	Lettre dépliant	07/09/1941	Lieutenant	B. Jarrillet	Oflag IID	Activité quotidienne			"Je travaille toujours au bateau, il en a 40 centimètre de long, cela te fera une belle pièce pour mettre sur un meuble et en même temps un souvenir" "Pour le chiffre de bénéfice de l'an dernier que tu m'indiquais, les impayés de la mobilisations étaient sans doute déduits, j'aurais cru que cela faisait plus"
Fond 40	Lettre dépliant	22/10/1941	Lieutenant	B. Jarrillet	Oflag IID	Organisation vie familiale			"Il vaudrait peut-être mieux qu'Alain n'aille pas en classe, il a le temps et l'école de St Marceau ne me dit pas grand-chose, enfin fais pour le mieux ma chérie ce que tu décideras sera bien" "J'ai bien 1 mois et 1/2 de travail ; je la monte en petites lattes comme les coniois et ne peux guère en coller plus de 2 par jour à cause du séchage".
Fond 41	Lettre dépliant	27/09/1942	Lieutenant	B. Jarrillet	Oflag IID	Organisation vie familiale			"Je ne vois pas en quoi il serait avantageux de faire une augmentation de capital, qui verserait ? Pour quels motifs ? De toute façon ne rien faire sans me mettre au courant." "Je ne fais plus la cuisine je fais seulement un gâteau de temps en temps"
Fond 42	Lettre dépliant	26/03/1943	Lieutenant	B. Jarrillet	Oflag IID	Activité quotidienne	Information politique	Organisation vie	"Tu as raison de te faire des robes dans mes vêtements mais fais les sèches un peu plus longues, celle que tu as sur la photo est vraiment trop courte". "On m'a dit qu'Orléans avait été bombardé, 60 morts, est-ce vrai ?"
Fond 43	Carte postale	12/10/1943	Lieutenant	B. Jarrillet	Oflag IID	Organisation vie familiale	Activité quotidienne		"As-tu toujours des commandes de la sucrerie de Toury ? Les affaires doivent être calmes"
Fond 44	Lettre dépliant	09/06/1944	Lieutenant	B. Jarrillet	Oflag IID	Information politique			"Ici, toujours de même, je bricole un peu et je profite du soleil pour me promener ; le soir je lis" "Ici vie calme, avons appris le débarquement"
Fond 45	Carte postale	25/09/1944	Lieutenant	B. Jarrillet	Oflag IID	Organisation vie familiale	La santé		"Nous avons eu connaissance du message de Maréchal ; c'est la sagesse qui parle par sa bouche" "Prend quelqu'un au bureau pour te seconder que nous soyons un peu libre quand je vais rentrer." "Vivement la fin, 5 ans déjà de guerre ; quelle existence"

Code de référence	Support d'écriture	Date	Grade militaire de l'auteur	Auteur	Lieu d'écriture	Sujets abordés 1	Sujets abordés 2	Sujets abordés 3	Citations importantes
Fond 46	Lettre dépliant	30/07/1940	Lieutenant	P. Cruzet	Oflag VA	activité quotidienne			"Je suis avec le fils Figuières et des amis de l'Ecole Normale" "As-tu reçu un mandat de 3000 F envoyés par la banque allemande ?" "Que dit-on là-bas au sujet de notre libération ?"
Fond 47	Carte postale	14/09/1940	Lieutenant	P. Cruzet	Oflag VA	Organisation vie familiale	Information politique		"J'espère que Claude et toi allez bien, ainsi que tous. N'oubliez pas de m'envoyer quelques photos de toi et Claude" "lorsque je suis plusieurs jours sans nouvelle, j'ai le cafard." "Nous avons des journées de soleil. Aussi l'après-midi on joue au football. Je n'ai pas reçu le colis avec le roman, mais tu as eu une bonne idée et fais quelque fois pareil" "Heureusement que tu es là, chère Lu, pour la corriger, quand c'est nécessaire"
Fond 48	Lettre dépliant	15/10/1940	Lieutenant	P. Cruzet	Oflag VA	Santé	Activité quotidienne	Organisation vie	"Envoie-moi livre de police « Caublet » et code pénal". "Quand pourrons-nous les fêter, amoureuxment réunis ? Dieu seul le sait, mais j'ai confiance en lui, car je le prie beaucoup pour vous deux et tous ceux qui me sont chers." "Tu me renseigneras sur notre sort, d'après ce que vous dirons les journaux"
Fond 49	Lettre dépliant	12/11/1940	Lieutenant	P. Cruzet	Oflag VA	Activité quotidienne	Information politique		"Je travaille le latin et l'anglais, très fort. C'est encore le meilleur moyen pour oublier. Envoie-moi un livre de messe, car je suis tous les offices religieux. Aussi c'est une véritable retraite que je fais ici" "Le 1er janvier s'est bien passé. Nous avons organisé théâtre, music-hall, concert."
Fond 50	Lettre dépliant	07/01/1941	Lieutenant	P. Cruzet	Oflag VA	Activité quotidienne			
Fond 51	Carte postale	11/01/1941	Lieutenant	P. Cruzet	Oflag XIIIB	Santé			"Nous avons perdu l'espoir d'aller en France. Tant pis. Je vais bien." "Pour moi, ça va bien. Nous avons un jazz, orchestre et beaucoup de livres. Bref, le temps passe. Il est vrai que ma pensée est toujours avec toi. Aussi, souvent, je n'ai guère envie de travailler"
Fond 52	Lettre dépliant	31/01/1941	Lieutenant	P. Cruzet	Oflag XIIIB	Activité quotidienne	Organisation vie familiale		"Ecoris, 22 Bd de la Bastille à Paris pour la cantine. Je t'ai fait expédié 400 F, mes derniers. Figuières me doit 100 marks et Botet 95. Dès qu'ils le pourront, ils te les enverront" "le Général Giraud s'était évadé. Aussitôt, dans tous les camps, mesures de sécurité, c'est-à-dire impossibilité de faire du théâtre, lumière coupée le soir, appel supplémentaire"
Fond 53	Lettre dépliant	02/03/1941	Lieutenant	P. Cruzet	Oflag XIIIB	Activité quotidienne	Information politique		"Mais par la presse, quand on sait lire entre les lignes, on sent qu'ici, ça branle dans la manche. Ils ont environ 3 millions et demi d'hommes hors de combat dont 2 millions de tués. Et cela continue. Et la campagne d'été a l'air de s'annoncer terriblement meurtrière. Ajoute à cela le manque de main d'œuvre. Actuellement, les enfants à partir de 10 ans sont utilisés dans l'agriculture. Bref, la situation n'a pas l'air reluisant pour eux." "Je vais te faire payer, par le Centre, ma solde de guerre, du 1er au 20 juin. Si tu le peux, achète meubles, fauteuils, glacière. J'aimerais une petite bibliothèque pour plus tard, salle à manger. Fais du mieux, ainsi on aura toujours ça surtout si le franc est dévalué."
Fond 54	Lettre dépliant	15/03/1941	Lieutenant	P. Cruzet	Oflag XIIIB	Organisation vie familiale			"Mais parfois on souffre quand on apprend que souvent les intérêts du pays sont sacrifiés à des fins égoïstes".
Fond 55	Lettre dépliant	05/07/1942	Lieutenant	P. Cruzet	Oflag XIIIB	Information politique			"Mon travail va bien, heureusement car c'est le meilleur passe temps. Nous sommes 4 bons copains instits qui tra
Fond 56	Lettre dépliant	27/10/1942	Lieutenant	P. Cruzet	Oflag XIIIB	Activité quotidienne			"Surtout ne lui raconte pas l'histoire d'un petit garçon qu'on va chercher dans les choux. Le plus naturellement du monde, tu lui dis que Jeanne va avoir un petit. Et tu verras que Clau ne sera plus intriguée et ce sera fini. Ce jour-là tu auras fait faire un grand pas à l'éducation de notre petite."
Fond 57	Lettre dépliant	07/01/1943	Lieutenant	P. Cruzet	Oflag XIIIB	Organisation vie familiale			"L'été n'est pas très fort et souvent je regrette le beau soleil de notre cher Midi. Ma santé est bonne. Mon poids est inférieur de 4 à 5 kgs de celui d'avant. Mais ce n'est rien."
Fond 58	Lettre dépliant	08/07/1943	Lieutenant	P. Cruzet	oflag de Schook	Santé			"L'après-midi, nous sommes allés au terrain de sport. Là, il y avait une réunion d'athlétisme et une petite partie de football. Et pour un peu, une course des débrouillards. Figure-toi que j'ai gagné cette dernière et cela m'a valu comme prix, un paquet de tabac et des allumettes
Fond 59	Lettre dépliant	17/08/1943	Lieutenant	P. Cruzet	oflag de Schook	Activité quotidienne			
Fond 60	Lettre dépliant	14/11/1944	Lieutenant	P. Cruzet	Oflag IIB	Organisation vie familiale			"Dire qu'il y a 3 mois que ma petite est morte et que je n'ai pu partager ce fardeau avec toi tout de suite. Ma chérie, plus tard, si tu t'en sens le courage, raconte moi la mort de Clau, où elle est enterrée. Ici, je ne puis que prier pour toi, pour vous tous, car je sais bien dans quel état la famille doit être, par quel calvaire vous avez du passer. Pauvres papés, pauvres mamés !"

## Abstract

Cette recherche met en lumière une mémoire située dans les marges de la sphère scientifique, et dans une autre mesure, de la société tout entière. Pourtant, les prisonniers de guerre français ont représenté jusqu'à un dixième de la population masculine en 1940. Parmi ces 1 900 000 captifs, des enseignants, des avocats, des agriculteurs, des religieux ... Captifs d'un régime totalitaire nazi, la correspondance se présentait alors comme le seul moyen de se rattacher aux origines sociales d'avant-guerre. Par l'analyse de 60 lettres, issues de quatre fonds privés, cette recherche apporte des clés de compréhension relative aux réalités de la captivité. Ce corpus d'archives est traité de sorte à considérer le rôle de la correspondance lors des cinq années de captivité ainsi que son poids à l'égard de la transmission mémoriel. L'enquête permet alors de souligner l'importance absolue de ces échanges au long de la captivité, mais également en matière d'enjeux mémoriaux. Enfin, cette recherche insiste sur les conséquences des effets socialisateurs des camps, en présentant la captivité comme source de transformation ou de renforcement du processus de socialisation de manière très inégale selon les individus.

**Mots clés :** Sociologie historique, Prisonniers de guerre, Institution, Correspondance, Trajectoire sociale.

This research sheds light on a memory located on the margins of the scientific sphere, and to a different extent, of society as a whole. Yet French prisoners of war accounted for up to a tenth of the male population in 1940. Among these 1,900,000 captives were teachers, lawyers, farmers, clerics, etc. As captives of a totalitarian Nazi regime, correspondence was the only way to link up with their pre-war social origins. By analysing 60 letters from four private fonds, this research provides keys to understanding the realities of captivity. This corpus of archives is treated in such a way as to consider the role of correspondence during the five years of captivity as well as its weight with regard to memorial transmission. The study highlights the absolute importance of these exchanges throughout captivity, but also in terms of memorial issues. Finally, this research stresses the consequences of the socialising effects of the camps, presenting captivity as a source of transformation or reinforcement of the socialisation process in very unequal ways depending on the individual.

**Key words :** Historical sociology, Prisoners of war, Institution, Correspondence, Social trajectory.